

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ÉCONOMIE PARTICIPALISTE :  
UNE ÉCONOMIE CAPABLE D'ACTUALISER LES VALEURS LIBERTAIRES?

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
À LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

PASCAL LEBRUN

FÉVRIER 2012

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## AVANT-PROPOS

La chute du mur de Berlin est mon premier souvenir politique. Mon père, qui n'était pas un intellectuel, mais qui s'intéressait grandement à l'histoire humaine, avait porté une attention particulière à cet événement, m'intimant avec passion, même si je ne le comprenais pas encore, d'en garder le souvenir. J'ai donc commencé à prendre conscience de ce qui m'entourait dans le monde de l'après Guerre froide, un monde qui a rapidement abandonné tout rêve, tout projet de société. L'échec du référendum de 1995 a été le dernier de ces abandons et je suis donc devenu adulte dans un monde de déficit zéro, de « rationalité », un monde sans rêve, sans projet, sans *avenir*.

J'étais déjà actif politiquement en 2001, mais, comme pour beaucoup d'autres jeunes de ma génération, le Sommet des Amériques a marqué un point de rupture et je suis devenu l'un de ces enfants terribles du néolibéralisme qui ébranlent le monde à chaque nouveau sommet international.

Mon cheminement intellectuel a depuis beaucoup affiné mes idées, mais il me manquait toujours un morceau important du casse-tête au moment où j'ai commencé ma maîtrise. Un professeur d'économie avait auparavant su créer le doute en moi. N'y avait-il aucune façon de gérer librement une économie?

C'est à travers ma recherche d'une option libertaire en économie que j'ai découvert l'écopar. J'hésite encore aujourd'hui à l'intégrer à mes positions idéologiques, mais une chose est sûre : c'est ce contact qui a pour moi ouvert la porte sur un univers intellectuel où l'économie ne se limite pas à des chiffres, où l'on peut aussi se permettre de rêver... J'espère ardemment par ce mémoire pouvoir faire découvrir cette bouffée d'air frais autour de moi.

Je voudrais remercier particulièrement Francis Dupuis-Déri, professeur au département de science politique à l'UQAM, qui a su me guider vers le résultat que j'ai obtenu aujourd'hui avec ce travail, de même que Sylvain Beaudet et Marie-Ève Lamy, codirecteur et codirectrice de la collection Instinct de liberté, chez Lux. Le premier m'a amené à choisir cette voie dans mes études et la seconde s'est révélé une source d'inspiration et de motivation très importante. Merci du fond du cœur.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	1
Revue de littérature	6
Opérationnalisation	14
Hypothèse	22
CHAPITRE I	23
QU'EST-CE QUE L'ÉCOPAR	
1.1 STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT ÉCONOMIQUES PROPOSÉS	23
1.2 ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE PROPOSÉE	41
1.3 ASPECTS IMPLICITES OU EN SUSPEND	52
CHAPITRE II	57
FONDEMENTS ÉTHIQUES ET IDÉOLOGIQUES DE L'ÉCOPAR	
2.1 VALEURS PROMUES	57
2.2 COMPATIBILITÉ DE L'ÉCOPAR AVEC SES VALEURS	70
2.3 INSPIRATIONS THÉORIQUES ET IDÉOLOGIQUES	72
2.4 EXPÉRIENCES CONCRÈTES ET MISES EN APPLICATION	78
CHAPITRE III	85
UNE SOCIÉTÉ LIBERTAIRE?	
3.1 MISE EN DÉBAT	85
3.2 LES CLASSES SOCIALES	102
3.3 L'AUTORITARISME	111

3.4 DÉFINITION	119
CONCLUSION	123
APPENDICE A ÉCHANGE AVEC ROBIN HAHNEL	127
BIBLIOGRAPHIE	130

## RÉSUMÉ

L'économie participaliste, ou écopar, est un système économique proposé comme une alternative au capitalisme et au socialisme « réel ». La vie économique y est régie par des conseils de travailleurs et de travailleuses ainsi que des conseils de consommation autogérés et fédérés par l'entremise d'un processus de planification participative. Quelques propositions institutionnelles pour les fonctions non économiques de la société ont aussi été formulées pour compléter le projet d'écopar, mais ces propositions sont au mieux encore incomplètes, quoiqu'il existe un squelette de plus en plus précis de système politique participaliste. Les formes de l'écopar, qui entendent actualiser les valeurs d'équité, d'autogestion, de solidarité et de diversité sans perte d'efficacité économique, s'inspirent grandement de l'anarchisme social et du conseillisme. En analysant l'écopar sur la base de la pensée anarchiste, complétée par le féminisme matérialiste, nous en arrivons à la conclusion qu'elle constitue une forme de socialisme collectiviste et libertaire apte à produire une société sans classes sociales et protégée contre la dérive autoritaire du socialisme « réel ».

Mots clés : écopar, économie participaliste, participalisme, Michael Albert, Robin Hahnel, anarchisme

## INTRODUCTION

L'effondrement des régimes et des économies du Bloc de l'Est et, plus symboliquement, la chute du mur de Berlin ont profondément ébranlé l'univers de la pensée et de l'action de gauche en Occident et dans le monde. L'impact a été tel qu'il semble tout à la fois un euphémisme et un cliché de le rappeler de la sorte. Pourtant, les effets de ce choc se font encore sentir en 2011 au sein de la gauche occidentale.

En effet, à l'échelle mondiale, les quelques régimes non capitalistes restants sont depuis aux prises avec de graves problèmes économiques et politiques, ce qui les rend peu propices à servir de modèle. Plus souvent encore, ils se sont progressivement libéralisés au point de ne plus pouvoir sérieusement être considérés comme extérieurs au capitalisme. L'idéologie de la « fin de l'histoire » discrédite de plus ces modèles non capitalistes aux yeux d'une majorité maintenant persuadée qu'il n'y a point de salut au-delà du libéralisme.

Dans les médias occidentaux, le discours néolibéral s'est imposé depuis les années 1980 comme une représentation vraie et inattaquable de la réalité empirique. Malgré une certaine reprise des activités des mouvements sociaux progressistes et une radicalisation de la gauche ayant suivi le mouvement altermondialiste et le renouveau anarchiste, la gauche occidentale peine toujours à ébranler ce monopole de la pensée en économie politique, qu'on nomme d'ailleurs la « pensée unique ». On ne trouve plus comme contre-discours économiques que des modèles sociaux-démocrates usés, qui ne motivent plus de mobilisations importantes que lors de quelques luttes de

« défense des acquis ». À première vue, tout semble indiquer qu'au plan économique, la gauche a concédé la victoire à l'idéologie libérale et au capitalisme pour se concentrer sur les aspects plus « politiques » ou « éthiques » de la lutte. Doit-on pourtant en comprendre que la gauche anticapitaliste, pourtant active, n'a plus d'alternative économique à proposer?

Nous proposons de démontrer qu'il existe actuellement, en Occident au moins, de nouveaux projets de société qui représentent des alternatives économiques novatrices au capitalisme. En effet, une proposition de système économique émise au début des années 1990 et qui est longtemps demeurée dans l'ombre attire actuellement de plus en plus l'attention de la gauche anticapitaliste nord-américaine. Cette proposition, c'est l'économie participaliste, ou *écopar*, de l'anglais « parecon », pour « participatory economics ».

L'écopar est une économie planifiée dans laquelle il n'existe pas de propriété privée des moyens de production. Ses lieux de travail sont administrés au quotidien directement par les gens qui y œuvrent par l'entremise de conseils de travailleurs et de travailleuses. De même, les milieux de vie sont aussi coordonnés par des conseils de consommation. Ensemble, les conseils de travailleurs et de travailleuses et les conseils de consommation contribuent au processus de planification participative qui est au cœur de l'écopar. En planifiant son offre de travail et sa demande de consommation pour la période d'un an, chaque conseil participe à la gestion de l'économie, la totalité des propositions étant colligée afin de constituer un plan économique cohérent à adopter par la société. Le prix de chaque bien de consommation y est fixé en fonction de ce que sa production coûte à la société et la rémunération des personnes est fonction de l'effort consenti à la production des biens et des services.

Ainsi, une personne travaillant dans une fabrique est membre du conseil de travailleurs et de travailleuses de ce lieu de travail. Lors de la période de planification, elle doit fournir une offre de travail personnel pour l'année à venir à ce conseil. Le conseil rassemble tous les travailleurs et toutes les travailleuses de la fabrique qui négocient ensemble l'organisation du lieu de travail pour l'année à venir à partir de ces offres. La production prévue par cette organisation constitue la proposition qu'émet le conseil dans le processus de planification participative.

La consommation étant le pendant de la production, toute personne est aussi membre d'un conseil de consommation organisé dans sa communauté. Lors de la période de planification, chaque personne y soumet une demande pour les biens et les services qu'elle désire consommer pendant l'année à venir. Ces demandes sont rassemblées par le conseil de consommation et constituent la proposition qu'il émet dans le processus de planification.

Toutes ces données provenant des conseils de travailleurs et de travailleuses et des conseils de consommation de toute la société sont colligées et traitées par des agences de facilitation qui identifient les surplus et les pénuries générés par ce plan provisoire. Elles fixent des prix indicatifs aux biens et aux services en fonction de ces surplus ou de ces pénuries avant de renvoyer ces informations aux différents conseils, qui renvoient leurs propositions en conséquence. Le processus se répète ainsi jusqu'à l'obtention d'un plan en équilibre général qui servira de guide à l'activité économique pour l'année à venir.

L'écopar se veut une alternative progressiste au capitalisme. Elle a été développée à partir du début des années 1990 par deux auteurs : Michael Albert, une figure militante influente des États-Unis, et Robin Hahnel, professeur d'économie à l'American University à Washington. Elle a été conçue dans un contexte intellectuel

difficile pour la gauche anticapitaliste. Avec la chute du Bloc de l'Est, la faillite des économies planifiées par l'État est venue donner énormément de poids, même à gauche, à la thèse néolibérale qui veut que toute coordination économique soit impossible ou néfaste. Albert et Hahnel ont voulu, par leur travail, démontrer qu'une planification économique viable et démocratique était théoriquement possible (2002a, p. 7). La prétention des défenseur.e.s de l'écopar, c'est qu'elle permet des institutions économiques promouvant les valeurs d'équité, d'autogestion, de solidarité et de diversité, sans perte d'efficacité économique (1991b, p. 7); une société démocratique, prospère et sans classe sociale.

En se fondant sur une analyse théorique et conceptuelle du projet d'écopar et par la mise en débat de ses auteurs et critiques, ce mémoire permettra de formuler une analyse à partir de la question de recherche suivante : l'écopar, comme théorie économique, peut-elle remplir sa promesse d'une société sans classe qui puisse éviter la dérive autoritaire? C'est donc dans le champ de l'analyse politique que nous nous inscrivons ici, plus précisément en économie politique.

Répondre à cette question permettra de mieux comprendre l'évolution de la gauche anticapitaliste en jetant un éclairage nouveau sur les courants idéologiques qui l'imprègnent actuellement. Cela devrait aussi remettre en perspective la « carte » idéologique en économie politique de notre société en procédant à la mise à jour, au moins partiellement, de sa composition.

Pour mener à bien cette entreprise, nous nous servirons de la pensée anarchiste comme cadre théorique servant à juger et à analyser l'écopar. Ce choix est justifié par les expériences socialistes du XX<sup>e</sup> siècle qui se sont dans la presque totalité des cas soldées par des échecs au plan économique, mais surtout politique. En effet, au-delà de la faillite économique des régimes du socialisme « réel », c'est leur dérive

autoritaire, voire totalitaire, qui entache présentement le plus les modèles économiques et politiques socialistes de connotations négatives. Ainsi, l'utilisation d'un cadre de pensée anarchiste aura pour but de vérifier si l'écopar est en mesure d'éviter la faillite morale à l'origine de l'échec politique des alternatives historiques au capitalisme. L'anarchisme semble tout indiqué pour la tâche étant donné la condamnation historique, notamment celle de Michel Bakounine, des théories socialistes plaidant la nécessité pour un mouvement révolutionnaire de s'emparer du pouvoir de l'État. Si les anarchistes d'alors ont pu déceler le défaut des thèses à l'origine des régimes du socialisme « réel » et prédire leur échec autoritaire, la pensée anarchiste contemporaine est sans doute capable de faire de même pour l'écopar et ainsi prédire sa capacité ou son incapacité à éviter les catastrophes politiques du passé.

Notre analyse, idéaliste au sens philosophique, se concentrera donc sur les institutions politiques et économiques proposées par le projet de l'écopar, tout en délaissant certains autres de ses aspects, notamment la stratégie d'implantation élaborée qui occupe une place importante dans tous les écrits associés au mouvement qui la soutient. Notre objectif consiste en effet à découvrir si le projet de l'écopar peut en théorie produire une société sans classe qui puisse éviter la dérive autoritaire des régimes du socialisme « réel »; les débats militants autour de la stratégie de lutte pour l'implantation de l'écopar importent peu pour cette analyse théorique.

Ce mémoire se divise en trois chapitres. Le premier aura à répondre à la question simple, mais non moins importante : qu'est-ce que l'écopar? Il s'agira d'abord ici d'expliquer ses formes et son fonctionnement économique de même que l'ensemble de son projet de société.

Le second chapitre se penchera sur les questions politiques soulevées par l'écopar. Nous identifierons d'abord les valeurs qui ont servi de guide à ses concepteurs avant d'en analyser la compatibilité avec ses formes. Nous exposerons ensuite les inspirations théoriques et idéologiques de ce système économique. Enfin, nous entreprendrons d'y exposer les expériences concrètes et les mises en application de ses formes et de ses principes afin de confirmer notre position face à des données empiriques.

Une fois le projet d'écopar bien expliqué et afin de bien préparer notre analyse, le troisième chapitre débutera par une mise en débat des tenants et des aboutissants de l'écopar ainsi que de ses commentateurs et de ses commentatrices, après quoi nous pourrons enfin nous livrer à notre analyse. Celle-ci visera à établir si l'écopar est bel et bien apte à produire une société sans classe à l'abri de la dérive autoritaire.

Avant de ce faire, il importe par contre de procéder à une revue de littérature, d'expliquer notre démarche d'opérationnalisation et d'exposer notre hypothèse, objet de la prochaine partie de ce mémoire.

## REVUE DE LITTÉRATURE

L'écopar a été amplement exposée dans plusieurs livres et articles par les deux auteurs fondateurs de ce courant, Michael Albert et Robin Hahnel. En effet, le corpus constitutif de l'écopar, tel qu'identifié par Simon Tremblay-Pépin (2007, P. 5), a exclusivement été écrit par ces deux auteurs, en collaboration ou non. Dans presque tous les cas, ils commencent par exposer les valeurs qui ont guidé sa formulation avant d'en expliquer le fonctionnement pour enfin répondre aux questions et critiques qui lui sont adressées. L'ouvrage principal, le cœur de ce corpus, c'est *Parecon : Life*

*After Capitalism* (Albert, 2003), qui n'a pas été traduit à ce jour. L'auteur y dresse un portrait général du système économique qu'il entrevoit, l'économie participaliste.

Afin d'actualiser les quatre valeurs leur servant de phare (l'équité, l'autogestion, la solidarité et la diversité), Albert et Hahnel ont conçu un système économique de planification participative, qu'ils développent dans un modèle économique formel (1991b, p. 73-106). Ce processus est au cœur de l'économie politique de l'écopar.

Les deux auteurs ont aussi signé nombre d'articles qui reprennent l'un ou l'autre de ces éléments plus en détail afin de les approfondir ou pour répondre à des critiques. Albert tente aussi dans plusieurs ouvrages d'étendre sa proposition aux autres aspects, non économiques, de la vie en société, comme les relations familiales, les relations « inter-sociétaires » (internationales), l'éducation et ainsi de suite. Quelques autres auteurs comme Chris Spannos (2008) et Stephen Shalom (2005), gravitant autour de *Z Magazine*, la revue dans laquelle s'impliquent aussi beaucoup Albert et Hahnel, ont repris le flambeau afin de compléter, dans une optique « holiste complémentaire », le projet de société construit autour de l'écopar, qui à l'origine n'était posé que comme système économique (Albert et Hahnel, 1991b). L'« holisme complémentaire » est la théorie sociale dans laquelle s'insère la proposition de l'écopar et dont les bases ont été jetées par un ouvrage collectif paru auparavant, *Liberating Theory* (Albert et al., 1986). Les textes traitant de l'écopar y font rarement directement allusion, mais sa forme de même que ses postulats en découlent tous.

L'holisme complémentaire se veut une réaction et une alternative aux idéologies et pensées progressistes « monistes ». Par moniste, les auteur.e.s entendent une idéologie qui fait reposer la libération du genre humain sur un seul aspect de l'oppression (Albert *et al.*, 1986, p. 8-10). On peut dire par exemple des mouvements marxistes-léninistes qu'ils étaient monistes, en cela qu'en leur sein, toutes les autres

luttres d'émancipations que celles contre le capitalisme étaient relayées au second plan, voire parfois combattues. Selon cette vision, il existerait aussi des idéologies « complémentaristes », qui superposent plus d'un type d'oppression sans conceptualiser d'interrelations entre elles, comme le féminisme marxiste. Comme on le verra, elles non plus ne constitueraient pas une solution satisfaisante, selon ce collectif.

L'holisme complémentaire identifie quatre aspects à l'oppression, quatre sphères d'activités humaines où doit s'opérer une émancipation, soit l'économie, la communauté, la politique et la parenté-affinité<sup>1</sup> (Albert *et al.*, 1986, p.18-19). Des oppressions spécifiques existent dans chacune de ces sphères (le patriarcat dans la parenté-affinité, le capitalisme dans l'économie, l'autoritarisme en politique et l'impérialisme et le racisme dans la communauté). De même, différentes réponses idéologiques monistes à ces oppressions ont été formulées, comme le féminisme, le marxisme, l'anarchisme, le nationalisme<sup>2</sup> et ainsi de suite.

Cependant, la société étant un tout complexe, les différents systèmes d'oppressions s'entrecroisent, interagissent et se renforcent les uns les autres dans des relations d'accommodement ou de codéfinition (Albert *et al.*, 1986, p. 77-78). Dans l'accommodement, un système d'oppression s'organise en s'accommodant des exigences d'un autre, permettant ainsi une coexistence cohérente entre deux sphères. Un exemple d'accommodement pourrait être celui du capitalisme qui a longtemps laissé les femmes mariées hors du marché du travail alors qu'il aurait pu les y intégrer. Dans ce cas, le capitalisme se serait accommodé des exigences du patriarcat qui limitait le rôle des femmes mariées au foyer. À l'inverse, lorsqu'il y a

---

<sup>1</sup> *Parenté-affinité* est la traduction de « kinship », en référence aux relations de genres ou de générations, proposée par Tremblay-Pépin dans son mémoire de maîtrise (2007, p. 7).

<sup>2</sup> Les auteurs entendent ici le nationalisme comme idéologie de résistance à l'impérialisme et au racisme. Le nationalisme québécois peut par exemple tomber dans cette catégorie, mais pas le nationalisme français.

codéfinition, deux systèmes définissent ensemble leurs structures internes propres. Par exemple, si le capitalisme est une oppression spécifique à la sphère économique et le patriarcat à la sphère parenté-affinité, il n'en demeure pas moins qu'une femme au travail (salarié) obtient en moyenne dans notre société un salaire inférieur à celui d'un homme. Selon l'holisme complémentaire, ni le capitalisme, ni le patriarcat ne pourraient à eux seuls expliquer complètement cet état de fait; il ne s'agirait pas là d'une simple superposition d'oppressions capitaliste et patriarcale, mais bien d'une interrelation entre deux systèmes d'oppression, une codéfinition (Albert *et al.*, 1986, p. 77-78). Pour les tenants de l'holisme complémentaire, la principale conséquence de l'existence de l'accommodement et de la codéfinition est que tous les aspects de la vie quotidienne d'une personne sont influencés par les quatre sphères à la fois. La libération humaine ne pourrait donc advenir que par la prise en compte non seulement de ces quatre sphères, mais aussi de leurs interactions et interrelations, d'où la nécessité d'une pensée *holiste et complémentaire*.

S'il existe de forts liens de codéfinition entre les différents systèmes d'une société, il est possible que les transformations sociales ayant cours dans l'un d'entre eux puissent forcer des transformations similaires dans les autres sphères (Albert *et al.*, 1986, p. 99-100). Cet aspect de la théorie est très important, l'écopar ayant été formulée à l'origine uniquement comme système économique, mais avec la visée évidente de transformer l'ensemble de la société. En effet, la codéfinition peut être une arme à double tranchant pour une forme d'oppression. Si elle lui permet de « corrompre » une libération ayant eu lieu contre un système d'oppression dans une autre sphère en y imposant ses valeurs et ses façons de faire, il se peut aussi très bien que cette libération lui impose un certain relâchement, voire même la fasse disparaître, le nouveau système émancipatoire pouvant par la codéfinition provoquer une émancipation dans les autres sphères que la sienne.

Comment de telles transformations peuvent-elles s'opérer? Comme l'explique Tremblay-Pépin, la société est d'abord formée d'un ensemble d'individus ayant chacun des personnalités, des goûts, des besoins, des intérêts propres, ce que la théorie nomme le « centre » (2007, p. 6). Ce centre est bordé par une « frontière institutionnelle » qui limite ou encourage certaines possibilités d'action. Ainsi, les êtres humains forment des institutions qui définissent à leur tour le champ des actions possibles dans une relation d'interdépendance. Pour les tenant.e.s de l'holisme complémentaire, c'est aux institutions qu'il faut s'attaquer si on veut changer la société; de nouvelles institutions amèneront de nouveaux comportements et non pas l'inverse.

Une conséquence théorique importante pour notre mémoire de l'holisme complémentaire est la séparation très nette de ce qui relève du politique et de l'économique dans l'écopar. Albert définit l'économie comme le système d'une société servant à y produire, distribuer et consommer les biens et les services (2003, p. 19). Bien que ce ne soit pas explicite chez aucun des auteurs ayant contribué au projet de société participaliste, le politique y est essentiellement conçu comme le processus d'édiction des normes sociales et leur mise en application (Albert, 2006a, p. 23-24; Shalom, 2008). Ceci fait en sorte de restreindre énormément le politique par rapport à l'économique dans la vision de l'écopar. Par exemple, les décisions entourant les protections sociales en cas de maladie ou de sinistre ou encore sur la répartition des revenus y sont considérées comme exclusivement économiques.

Ce corpus constitutif est assez bien fourni, mais les réactions et les commentaires sur le sujet restent cependant plutôt rares. La plupart des débats entourant le modèle de l'écopar et son projet de société se font principalement au sein des différents mouvements militants de la gauche anticapitaliste et, dans une moindre mesure, entre intellectuels de gauche associés au courant du socialisme de marché. La totalité des

articles scientifiques consultés sur le sujet font exclusivement état de débats entre partisan.ne.s de l'écopar et du socialisme de marché sur la viabilité, l'efficacité ou l'équité de l'un ou l'autre des systèmes économiques proposés. En plus des articles scientifiques, le corpus des commentateurs et des commentatrices de l'écopar est principalement constitué de textes militants, souvent sous la forme de publications et de discussions sur des forums ou des blogues sur internet. Le débat y prend surtout une forme normative. Au Québec, seuls Normand Baillargeon et Simon Tremblay-Pépin ont commenté le projet et la pensée de l'écopar, le premier dans un article et un livre militants (2005, 2010) et le second dans son mémoire de maîtrise (2007).

C'est Baillargeon qui a initialement traduit la contraction anglaise « parecon » par écopar (2010, p. 271)<sup>3</sup>, pour « économie participative ou participaliste » (2005, p. 132). Bien qu'à ces deux adjectifs proposés l'auteur utilise plus fréquemment « participative », nous choisissons quant à nous le qualificatif de « participaliste ». En effet, le terme « participatif » peut être associé à différentes mesures qui ne sont pas en elles-mêmes révolutionnaires ou en rupture avec le capitalisme existant, par exemple le budget municipal participatif mis en application à Porto Alegre. L'écopar se veut pourtant un projet révolutionnaire se plaçant complètement en dehors de la pensée et des pratiques capitalistes. On y retrouve plusieurs aspects participatifs, comme l'allocation des ressources par une planification participative, mais, pris séparément, ces éléments ne sont pas suffisants pour engendrer un système participaliste; c'est l'ensemble, radicalement participatif, qui peut être qualifié de cette façon. C'est donc pour bien signifier cette différence qu'il faudra comprendre tout au long de ce mémoire l'écopar comme une économie *participaliste*.

En réaction à cette proposition économique révolutionnaire, le silence est presque total du côté capitaliste. Robert Heilbroner, économiste libéral non orthodoxe associé

---

<sup>3</sup> L'ouvrage réédité en 2010 avait initialement paru en 2001.

à la tendance sociale-démocrate, en fait mention lors d'une conférence prononcée au collège Massey et depuis publiée sous la forme d'un livre (1993). Il y faisait état de son point de vue voulant qu'une société fondée sur l'écopar serait sans doute « un mode de fonctionnement véritablement nouveau, techniquement viable et moralement contraignant » (Heilbroner, 1993, p. 162), mais il a tout de même préféré conclure que la pensée de l'écopar devrait plutôt être utilisée pour réformer le capitalisme afin de le faire durer le plus longtemps possible « dans des conditions raisonnablement bonnes » (Heilbroner, 1993, p. 162-163).

Du côté conservateur, il y a David Horowitz qui ait lancé une pique en direction de l'écopar dans un article du magazine *Front Page*, ce qui a provoqué un débat par courriel entre Albert et lui qui a depuis été publié sur *Z Magazine* (Albert et Horowitz, 2008). Horowitz n'y attaque cependant jamais l'écopar en tant que tel. En effet, l'auteur ne fait aucune mention du contenu de la proposition de l'écopar, se contentant de régurgiter une fois de plus l'argumentaire néolibéral en défaveur du socialisme en général.

Faut-il en comprendre que l'idée de l'écopar n'a pas encore fait son chemin dans les cercles des économistes libéraux? C'est possible, mais, bien que non orthodoxe, Heilbroner n'en était pas moins un libéral, et bien en vue qui plus est. Le fait qu'aucun.e économiste libéral.e n'ait réagi après qu'il eut soulevé le sujet lors des prestigieuses conférences de Massey indique peut-être aussi une certaine ignorance volontaire de la part des économistes libéraux et libérales qui, après tout, ont « gagné la guerre » tant et aussi longtemps qu'aucun.e adversaire idéologique ne gagne en crédibilité pour leur faire concurrence... Ceci pourrait expliquer l'attitude d'Horowitz qui s'est activement refusé tout au long de son débat avec Albert à aborder l'écopar directement. C'est peut-être là aussi la raison pour laquelle Heilbroner s'est efforcé à

replacer l'écopar dans un cadre réformiste plutôt que révolutionnaire, malgré la critique favorable qu'il avait formulée de sa pensée.

Ainsi, peu de choses ont été écrites dans le cadre de la science politique sur l'écopar, sa pensée ou son projet de société. Aucune monographie scientifique ne se penche sur l'écopar. Le mémoire de maîtrise de Tremblay-Pépin représente le seul travail recensé en science politique à en avoir traité. Son approche consistait à la comparer, puis à la combiner à l'« hédonisme matérialiste » dans un procédé nommé « alchimie conceptuelle » par l'auteur. L'hédonisme matérialiste est la philosophie éthique développée par Michel Onfray dont le principe fondateur est le plaisir. Le fait de « jouir et faire jouir », dans cette perspective, « lutte contre l'asservissement du genre humain à des principes édictés par d'autres et qui servent leurs intérêts » (Tremblay-Pépin, 2007, p. 18) L'alchimie conceptuelle vise à amalgamer l'écopar et l'hédonisme matérialiste pour engendrer un produit conceptuel nouveau, l'« hédonisme participatif », faisant référence à l'état d'une société nouvelle basée sur l'éthique hédoniste, mais fonctionnant sur des bases participalistes (Tremblay-Pépin, 2007, p. 152). Il existe enfin un autre ouvrage scientifique traitant de l'écopar, mais du point de vue de la sociologie cette fois. Il s'agit du mémoire de maîtrise de Blake Speers (2003) qui étudie l'écopar sous l'angle du mouvement militant qui se forme progressivement autour de son projet.

L'approche proposée ici est donc passablement différente. Il s'agira plutôt d'approfondir la compréhension théorique et conceptuelle de l'écopar afin de découvrir si elle est à même de produire une société sans classe à l'abri de la dérive autoritaire.

## OPÉRATIONNALISATION

Notre mémoire se situant dans le champ de l'économie politique, il importe d'abord de définir ce que nous entendons par là. En effet, selon Gilbert Abraham-Frois (1996, p. VII), l'expression est souvent interchangeable selon les époques ou les modes avec celui de science ou d'analyse économique, et plusieurs définitions en ont été proposées, généralement divergentes et, toujours selon l'auteur, peu satisfaisantes. L'une d'elle rapportée dans l'ouvrage est celle de Lionel Robbins qui veut que l'économie soit la « science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs » (p. viii). De fait, les ressources auxquelles une société a accès étant limitées, leur utilisation impose des choix et le rôle de l'économiste consiste toujours selon Abraham-Frois à identifier leurs coûts respectifs, mais sans effectuer le choix en tant que tel (p. viii-vix). Si le coût est un concept éminemment économique, le choix, quant à lui, en appelle aussi énormément au politique. L'économie politique, point de jonction entre les sciences économique et politique, se doit donc d'être l'étude de la façon dont les choix économiques peuvent être faits, c'est-à-dire des effets de telle ou telle option institutionnelle sur la réalité économique et des idéologies qu'elles impliquent.

Ceci étant dit, notre question de recherche se subdivise en deux aspects. Le principal objectif avoué de l'écopar étant de créer une société sans classe, elle se doit d'éviter l'instauration de rapports de domination entre des groupes distincts. C'est là le premier aspect de notre question de recherche. Historiquement, les classes sociales ont été définies par le rapport qu'entretenaient leurs membres vis-à-vis des moyens de production. C'est l'analyse de ce rapport qui a poussé les socialistes classiques à conceptualiser deux classes antagonistes, le prolétariat et la bourgeoisie, cette dernière étant propriétaire des moyens de production et seule à les contrôler. C'est là la définition que retiennent Albert et Hahnel du concept de classe sociale, mais en la

bonifiant pourtant quelque peu; il existe pour les auteurs une troisième classe sociale nichée entre les deux premières, la classe des coordonnateurs et des coordonnatrices, qui n'est pas propriétaire des moyens de production à proprement parler, mais dont le statut socioprofessionnel lui accorde beaucoup de pouvoir dans leur administration (1991a, p. 4-6). La question du rapport aux moyens de production est de fait d'une importance centrale à toute économie. Pourtant, à l'instar des tenant.e.s de l'holisme complémentaire, nous ne croyons pas qu'elle soit la seule à mériter notre attention, un système économique pouvant par exemple avoir de grandes implications sur les questions de genre. De même, aucune société ne se limite à une économie et les autres aspects de la domination doivent aussi être pris en compte. Il faudra donc ici comprendre le concept de classe sociale au sens large, faisant référence à tout type de catégorisation susceptible de provoquer une domination. On parlera donc ici de classes sociales au sens large; une société sans classe se doit alors aussi d'éliminer les oppressions non économiques comme le racisme ou le sexisme. Encore une fois, la pensée anarchiste servira de principal guide d'évaluation, mais les travaux féministes matérialistes de Christine Delphy viendront enrichir la perspective sur ce deuxième critère.

En effet, ces oppressions sont très peu théorisées dans l'anarchisme classique, alors que l'anarchisme contemporain évacue généralement l'aspect économique de l'oppression ou l'aborde en se référant exclusivement à la pensée classique. L'apport théorique non anarchiste de Delphy devient donc nécessaire à notre démarche. L'auteure présente d'abord une critique de la théorie de la plus-value, expliquant que cette dernière occulte la nécessaire compréhension des formes d'exploitation non capitalistes et qu'elle ne permet pas de conceptualiser la forme capitaliste de façon satisfaisante (Delphy, 2003b). Dans un article subséquent, Delphy soutient que l'exploitation capitaliste, comme toutes les autres exploitations, est d'abord et avant tout un phénomène politique qui a des conséquences sur les aspects économiques de

la vie et non pas l'inverse (2004, p. 100). C'est en effet selon elle le rapport de force politique existant entre l'ouvrière et son patron qui force cette première à demeurer à son poste même après avoir terminé de produire une valeur équivalente à son salaire. Delphy définissant l'exploitation comme l'extorsion d'un travail, la domination est donc le rapport de force politique qui rend possible cette extorsion (2004, p. 103). Ainsi, le capitalisme est un système de domination qui permet l'exploitation du travail des travailleurs et des travailleuses par le patronat, alors que le patriarcat est un système de domination qui permet l'exploitation du travail domestique, c'est-à-dire le travail des membres d'une famille (surtout des femmes) par le chef de famille (toujours un homme) (Delphy, 2003a, p. 52)<sup>4</sup>.

Est-ce à dire, cependant, que tous les rapports de force mènent à l'exploitation? Il convient ici de préciser un peu plus en se recentrant sur la pensée anarchiste. En effet, plusieurs penseur.e.s anarchistes soutenaient à l'instar de Jean-Jacques Rousseau que la raison poussera les individus membres d'un peuple libéré à adhérer unanimement au « bien commun ». Néanmoins, il s'en trouve tout de même pour considérer qu'une société anarchiste amènera son lot de différents et de conflits qu'il faudra résoudre par la négociation. C'était le cas de Pierre-Joseph Proudhon qui proposait une société gouvernée par des « compagnies ouvrières » négociant entre elles, soumises à la loi de la concurrence et donc inégales les unes aux autres en termes de rapport de force (1979, p. 180-186). Cette organisation sociale était pourtant valable du point de vue de la liberté pour Proudhon. Il nous faut donc éviter de conceptualiser toute inégalité comme source d'exploitation. Cependant, Proudhon était par ailleurs vivement misogyne et ne voyait pas d'inégalité au fait qu'une femme travaille sous la tutelle d'un homme et pour un salaire moindre (1979, p. 182), une deuxième erreur qu'il nous faut aussi éviter. Pour éviter ces écueils, il nous faut donc préciser la thèse de

---

<sup>4</sup> Delphy pose aussi une distinction entre le travail domestique et le travail ménager (2003a, p. 52-54), mais cette distinction importe peu ici.

Delphy en y intégrant une notion de pérennité. Un rapport de force est *politique* en tant qu'il découle de facteurs pérennisés, c'est-à-dire institutionnalisés. Une personne itinérante se retrouvant en cours face à des policiers est par exemple systématiquement désavantagée par rapport à ceux-ci par l'existence de biais ancrés dans les institutions et l'idéologie de notre société. De même, l'inégalité de pouvoir entre hommes et femmes dans notre société est au désavantage des femmes, même si celles-ci peuvent à l'occasion bénéficier de certains avantages dans des situations précises. À l'inverse, une personne qui bénéficierait d'un pouvoir décisionnel accru sur une question précise au sein d'un groupe en raison d'une expérience pertinente ne disposerait pas d'un rapport de force politique si cette inégalité de pouvoir s'estompait lorsqu'il serait question d'un autre sujet.

L'exploitation capitaliste n'est donc qu'une forme possible d'exploitation parmi tant d'autres, ce qui, contrairement à ce que la pensée marxiste orthodoxe soutenait, ouvre à la coexistence de différents systèmes d'exploitation, comme le capitalisme mondialisé qui s'accommode très bien du régime social féodal existant au Pakistan et du patriarcat qui les imprègne tous deux (Delphy, 2004, p. 97-98). Ainsi, abolir le capitalisme ne revient pas nécessairement à abolir l'exploitation patriarcale, c'est-à-dire l'extorsion du travail domestique des femmes par le chef de famille. Il faut pour cela abolir la domination des hommes sur les femmes, c'est-à-dire le rapport de force politique, institutionnalisé, entre les deux genres. C'est là une question de la plus haute importance pour la démarche ici proposée, puisqu'elle se propose d'analyser la capacité de l'écopar à établir une société sans classe au sens large, c'est-à-dire sans domination. Ainsi, bien que notre cadre d'analyse ne soit pas féministe à proprement parler, la contribution de la pensée de Delphy nous semble incontournable pour comprendre le phénomène de l'exploitation et, donc, de la domination de classe.

L'écopar se doit ensuite d'éviter toute dérive autoritaire. Ce sont principalement les travaux de Bakounine, grand dénonciateur du socialisme autoritaire, qui serviront ici de guide. L'auteur avait en effet eu maille à partir au sein de l'Association Internationale des Travailleurs (sic) avec Karl Marx au sujet de la façon de s'émanciper pour le prolétariat, un conflit aux proportions historiques s'il en est. Selon Marx, le prolétariat ne pourrait se libérer qu'en prenant le pouvoir et en imposant sa dictature (Marx et Engels, 1998, p. 100), un projet qui répugnait Bakounine. Pour l'anarchiste (1975a, p. 202-205), de par sa forme hiérarchisée, il est dans la nature même de l'État de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer sa propre préservation et son expansion, une propension qui lui fait nécessairement engendrer la violence et la répression, qui remplace la morale et la raison humaines par la morale et la raison d'État et ce, quelle que soit sa forme politique (1975b, p. 220). Cette compréhension de l'État fait croire à Bakounine qu'un État ouvrier sera lui aussi inévitablement dominé par une classe de privilégiés et d'exploiteurs, une nouvelle bourgeoisie (1975c, p. 118). C'est la fameuse « bureaucratie rouge ».

Bakounine voyait donc dans l'État ouvrier, à l'époque toujours à venir, un État comme les autres. L'histoire totalitaire particulièrement sanglante de l'Union soviétique a en quelque sorte dépassé ses attentes, mais ce qui est important de retenir ici, c'est que Bakounine exposait indirectement l'un des fondements les plus centraux de la théorie anarchiste, qui veut que les moyens utilisés pour atteindre une fin doivent être cohérents avec celle-ci; une structure autoritaire, ici l'État, ne peut être à l'origine d'une société libertaire. C'est là le sens que nous donnons au terme de « dérivé autoritaire » de l'Union soviétique et des autres régimes du socialisme « réel », qui réfère à un régime politique autoritaire incapable de se sortir de lui-même, de se dissoudre, comme l'avait pourtant prévu leur principal fondateur (Lénine, 1917, p. 62).

Cette acception du phénomène autoritaire est fondamentalement idéaliste, puisque la cohérence entre les moyens et la fin doit d'abord être idéologique et théorique; d'un point de vue anarchiste, un projet doit pour en arriver à une société libertaire être établi sur des prémices libertaires. C'est la prétention qu'ont Albert et Hahnel à propos de l'écopar (Albert et Hahnel, 1991a, p. 6-10; Albert, 2003, p. 157). La première tentative de réfutation doit donc être de nature idéaliste. Nous sommes conscient qu'il existe plusieurs autres interprétations des causes du phénomène autoritaire et que plusieurs autres facteurs peuvent influencer sur son développement. Dans son ouvrage consacré au totalitarisme (2005, p. 103-105), Enzo Traverso explique par exemple comment les conditions propres à la guerre civile russe ont pu façonner le régime bolchevik, de même que l'héritage de la culture politique tsariste léguée au stalinisme, qui concevaient tous deux la paysannerie comme un immense réservoir humain « corvéable à merci ». Pourtant, toujours d'un point de vue anarchiste, il serait vain de tenter d'identifier ces facteurs pour l'écopar si jamais ses fondements théoriques et idéologiques devaient mettre de l'avant des moyens incohérents avec sa fin libertaire; celle-ci serait alors irrémédiablement hors d'atteinte, quelque aménagement qu'on puisse avancer pour contrer les autres causes de l'autoritarisme. Nous nous proposons donc par ce mémoire de tenter cette première réfutation idéaliste des capacités de l'écopar à produire une société à l'abri de la dérive autoritaire, tout en comprenant que d'autres analyses pourront éventuellement s'avérer nécessaires pour tester les prétentions libertaires de l'écopar, notamment par rapport à sa stratégie d'implantation.

Enfin, notre démarche demande une dernière précision quant à l'autoritarisme relativement à l'usage de la force pour faire respecter les normes sociales. L'anarchisme pose en effet la liberté individuelle en principe absolu; « il est interdit d'interdire », comme le veut la boutade. Maintenant, si ce slogan représente bien l'esprit de l'anarchisme, son paradoxe inhérent le rend peu propice à servir de guide

au quotidien. L'anarchisme exclut-il réellement toute forme de coercition? La réponse est non. Benjamin Tucker reconnaît par exemple le droit à tout individu de se défendre contre l'agression (1973, p. 36-38; p. 58-60). Ce droit à se défendre contre l'agression d'une autre personne peut éventuellement impliquer un usage de la force, bien qu'aussi peu que nécessaire selon l'auteur (1973, p. 74-75). La liberté individuelle impliquant nécessairement un droit à la sécurité de sa personne, la coercition ne peut être exclue d'une société anarchiste.

Cela fait-il d'une telle société un régime autoritaire? Encore une fois, la réponse est non. Il faut ici distinguer le concept de coercition et celui de répression. Dans le cadre de ce mémoire, la coercition sera entendue comme l'usage de la force ou de la contrainte nécessaire, sans plus, à la préservation de sa liberté ou de celle d'autrui, alors que la répression fera référence à l'usage de la force ou de la contrainte pour l'inhiber. Si une société libertaire peut présenter certaines formes de coercition, la présence de répression est le marqueur incontestable d'une société autoritaire. Ceci étant dit, l'autoritarisme et les classes sociales sont intimement liés; c'est la constitution d'une nouvelle bourgeoisie « rouge » qu'il prévoit dans l'État ouvrier qui pousse Bakounine à le décrier comme autoritaire. De fait, la répression est logiquement une constituante importante du rapport de force politique qu'est la domination. Ceci implique que les contraires de l'autoritarisme et de la domination de classe, la liberté et l'égalité, sont toutes aussi liées que leurs opposés, cette dernière étant conçue dès le départ par l'anarchisme comme condition de la première (Dupuis-Déri, 2011, p. 214-215). Ainsi, selon la pensée anarchiste, la liberté, même individuelle, ne peut être qu'un bien collectif; n'est libre une personne que si toutes les autres le sont également (Bakounine, 1865). Cette position contredit directement la pensée libérale qui veut que l'instauration de l'égalité signifie inmanquablement la mort de la liberté (Hayek, 1981, p. 104). Pour les anarchistes, le fait de dominer les autres afin de s'enrichir de leur travail ne constitue pas une liberté, de la même façon

que la « liberté » de posséder des esclaves aux États-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle n'était en fait qu'un privilège des maîtres sur ceux-ci. Dans le cadre de notre définition de l'autoritarisme, l'usage de la force ou de la contrainte pour protéger de tels privilèges constitue nécessairement une forme de répression et non pas de coercition, indiquant un régime autoritaire, et inversement. Pour les anarchistes, l'abolition des privilèges de classe n'est donc pas une violation de la liberté individuelle, mais bien une condition nécessaire à celle-ci.

Pour terminer, avant d'énoncer notre hypothèse, il nous faut encore préciser deux concepts distincts, soit celui de la *faisabilité* et celui de la *désirabilité*. Le premier concept fait directement référence à la viabilité économique d'un système. Pour être viable économiquement, l'ensemble des processus proposés doit être faisable empiriquement, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir être opéré dans la réalité et non pas seulement en théorie. Le second concept est quant à lui d'une nature plus normative. En effet, la désirabilité sera ici entendue en termes anarchistes, couplés à notre compréhension de la théorie de l'exploitation générale de Delphy, tel que défini dans notre cadre théorique. Ainsi, bien que nous prendrons en compte les positions qui ne s'insèrent pas dans ce cadre normatif, il est important de comprendre que notre analyse déterminera ce qui est « désirable » à partir d'une position anarchiste et, dans une moindre mesure, féministe matérialiste. Ainsi, ce mémoire propose une analyse de la désirabilité de l'écopar, mais non pas de sa faisabilité. Une analyse de sa viabilité économique reste donc encore à faire.

Ce choix est d'abord justifié par l'importante recherche que nécessiterait l'étude de la viabilité économique de l'écopar combinée à l'espace limité qu'implique ce mémoire de maîtrise. Cela ne lui retire cependant rien de sa pertinence. En effet, comme nous l'avons mentionné, l'analyse idéaliste des formes proposées par l'écopar afin de déceler toute « graine » menant à la formation de classes sociales ou à une dérive

autoritaire constitue nécessairement, d'un point de vue anarchiste, la première étape de son étude. Le sujet n'ayant encore jamais été abordé par la science politique, nous nous proposons ici d'effectuer cette première étape. D'autres travaux seront nécessaires pour établir la viabilité économique de l'écopar, ou encore pour vérifier si la stratégie d'implantation proposée par ses concepteurs n'en minera pas le caractère libertaire. Toutefois, en fonction de ce que nous venons d'établir, il serait vain d'effectuer ces travaux si jamais nous en arrivons ici à la conclusion que l'analyse idéaliste de l'écopar révèle des tares autoritaires semblables à celles qui ont mené la Révolution russe au régime historique du « socialisme réel ». Il est donc primordial d'exclure de telles tares dans l'écopar avant d'en poursuivre l'étude.

## HYPOTHÈSE

Pour conclure, l'hypothèse que nous avons retenue au début de cet exercice est que l'écopar constitue bel et bien une alternative au capitalisme capable de réaliser une société sans classe sans dérive autoritaire. Nous tenterons donc d'en faire la démonstration dans les chapitres à venir.

## CHAPITRE I

### QU'EST-CE QUE L'ÉCOPAR?

Idée relativement nouvelle et encore très peu médiatisée, même dans les cercles académiques, l'écopar nécessite une description et une explication en profondeur avant d'être l'objet d'une analyse détaillée. Tel est l'objectif de ce premier chapitre. Nous commencerons par expliquer la structure institutionnelle proposée d'une économie régie dans les règles de l'écopar avant de passer aux propositions d'institutions sociales non économiques. Le tout permettra de se faire une idée claire de la nature de ce système économique.

#### 1.1 STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT ÉCONOMIQUES PROPOSÉS

Insatisfaits des deux grandes factions idéologiques de la guerre froide, Albert et Hahnel ont choisi de relever le défi d'en définir une nouvelle lorsqu'ils se sont mis à travailler sur l'écopar. Mais que proposer en contrepartie? Quelles sont les institutions que l'écopar propose pour remplacer celles du capitalisme et du socialisme « réel »?

### 1.1.1 Les institutions de l'écopar

Les deux grandes institutions de l'écopar sont les *conseils de travailleurs et de travailleuses* et les *conseils de consommation*<sup>5</sup>. Ces institutions interagissent par l'entremise de différents processus opérés par de multiples *agences de facilitation*<sup>6</sup> (Albert, 2003, p. 92-94; p. 154). Nous présenterons ici chacune de ces institutions.

#### 1.1.1.1 Les conseils de travailleurs et de travailleuses

Les conseils de travailleurs et de travailleuses s'occupent d'organiser et d'effectuer la production et de la distribution des biens et des services. Ce sont les entreprises de l'écopar. Ils sont organisés entre eux en fonction du principe fédératif (Albert et Hahnel, 1991a, p.18; Albert, 2003, p. 92-93). Des conseils de travailleurs et de travailleuses de différentes tailles s'intègrent donc les uns aux autres depuis les équipes de travail « sur le plancher » jusqu'à un conseil national fédérant tous les conseils de travailleurs et de travailleuses d'une société donnée. Cette fédération de tous les lieux de travail s'organise en branches autonomes selon les secteurs d'activités économiques. Ainsi, le conseil de travailleurs et de travailleuses d'un atelier de réparation de vélos est-il membre du conseil de travailleurs et de travailleuses de tous les commerces de proximité de la localité où il est situé, lui-même membre du conseil de travailleurs et de travailleuses du commerce au détail et ainsi de suite jusqu'au conseil de travailleurs et de travailleuses de toute la société. Chaque conseil délègue un ou une membre au conseil de l'échelon supérieur. N'importe quel groupe d'individus peut formuler une demande pour se faire reconnaître comme conseil de travailleurs et de travailleuses par la société et ainsi

<sup>5</sup> Traduction de « workers' councils » et de « consumption councils ».

<sup>6</sup> C'est la traduction que nous proposons ici à l'expression « facilitation board ». Une traduction plus directe aurait été « conseil de facilitation », mais nous choisissons plutôt « agence » afin d'éviter toute confusion avec les conseils de travailleurs et de travailleuses de même que les conseils de consommations.

joindre une branche ou une autre de la fédération afin d'offrir des biens ou des services (Albert, 2000, p. 103). Les conseils de travailleurs et de travailleuses se voient attribuer par la société la responsabilité des moyens de production qu'ils utilisent; ils n'en sont pas *propriétaires*. Dans l'écopar, la notion de propriété des moyens de production n'existe tout simplement pas (Albert, 2003, p. 90). Précisons qu'en économie, l'expression « moyens de production » ne fait pas référence qu'à la machinerie et aux outillages seulement, mais inclut aussi la terre et, par extension, les édifices et les ressources naturelles. Ainsi, c'est la société qui, par l'entremise de son processus de planification participative, alloue les ressources utilisées par les conseils de travailleurs et de travailleuses dans le cadre de leur production.

La raison d'être de cette structure fédérative est de permettre l'autogestion (Albert et Hahnel, 1991a, p.18; Albert, 2003, p. 92). En effet, la structure en paliers de la fédération assure que les décisions liées au fonctionnement des entreprises ne soient prises que par les personnes concernées. Tant et aussi longtemps que leurs choix n'ont de conséquences que sur eux et elles-mêmes, les membres d'un conseil sont libres de s'organiser à leur convenance. Les paliers supérieurs de la fédération servent à décider des questions plus générales, alors que les paliers inférieurs se préoccupent de la gestion directe de leur travail. Par exemple, une équipe de travail constituée en conseil est entièrement libre de déterminer lequel ou laquelle de ses membres arrivera plus tôt le matin pour ouvrir les portes et qui restera plus tard le soir pour les refermer. Dans un édifice qui logerait plusieurs équipes de travail, la responsabilité d'ouvrir et de fermer ledit édifice matin et soir reviendrait au conseil fédéré de l'édifice en entier, alors que la décision de passer d'une technologie de production de l'acier à une autre relèverait quant à elle du conseil de la branche industrielle en question. Aucun conseil ne peut s'ingérer dans les affaires internes d'un conseil subalterne, assurant ainsi l'autogestion pour tous et toutes.

Les choix entourant les types de biens et de services à produire de même que leurs quantités doivent cependant être approuvés dans le cadre du processus de planification, puisque l'activité d'un conseil de travailleurs et de travailleuses peut avoir des conséquences affectant plus que ses propres membres. En économie, c'est ce qu'on appelle une « externalité ». Une externalité est une conséquence d'une transaction économique sur une tierce partie. L'exemple le plus simple est celui d'une personne qui achète une automobile. Dans une économie de marché, la transaction n'est déterminée que par cette personne et le concessionnaire, mais elle affecte beaucoup plus de gens puisqu'une voiture émet une quantité importante de polluants atmosphériques responsables, entre autres, de maladies respiratoires. La personne faisant l'acquisition d'une voiture ne paie pourtant pas pour les dégâts provoqués par son choix; le concessionnaire non plus. Ainsi, les maladies respiratoires causées par l'automobile achetée sont une externalité de cette transaction, puisque ni la personne acheteuse, ni le concessionnaire n'en prennent la responsabilité, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre ne paie pour ses conséquences. Il s'agit là d'une externalité négative, mais il existe aussi des externalités positives. Dans ce cas, une transaction a un effet positif sur une tierce partie qui ne l'a ni demandé, ni payé pour en bénéficier, comme par exemple lorsqu'une personne plante un arbre sur sa propriété; ses voisins n'ont pas demandé ni payé pour cette amélioration de l'environnement local, mais en bénéficient tout de même.

Pour Albert et Hahnel, l'omniprésence des externalités dans une économie de marché constitue l'une des principales tares d'un tel système (Albert, 2003, p. 72-74; Hahnel, 2009, p. 1018). Dans l'écopar, les conseils de travailleurs et de travailleuses participent à la planification collective en proposant des offres de production et en demandant accès aux ressources nécessaires. Pour assurer que chaque personne dans la société ait un mot à dire dans les décisions qui ont un impact sur elle, ce qui est la définition de l'autogestion dans l'écopar, toute proposition de production nécessite

l'approbation de l'ensemble de la société, ce qui élimine le problème des externalités. Nous expliquerons plus loin comment cela se fait.

L'autogestion requiert cependant plus qu'une structure fédérative. En effet, une des critiques portées par Albert et Hahnel au socialisme tel qu'il a existé au XX<sup>e</sup> siècle autant qu'au capitalisme est qu'ils concentrent l'information et les compétences décisionnelles entre les mains d'une minorité de par leur fonctionnement hiérarchique (1991b, p. 13-17). Cette division sociale des tâches décisionnelles et des tâches d'exécution est qualifiée par les auteurs de « division corporatiste du travail ». Il importe dans l'écopar de ne pas reproduire cette division corporatiste du travail, de ne pas réserver les tâches décisionnelles et conceptuelles à une minorité, ne laissant aux autres que des tâches d'exécution. Pour assurer l'autogestion au sein des lieux de travail, l'écopar propose de remplacer la définition traditionnelle des emplois par la mise sur pied d'*ensembles équilibrés de tâches*<sup>7</sup> (Albert et Hahnel, 1991a, p.18-20; Albert, 2003, p. 103-104). Les ensembles équilibrés de tâches sont les emplois de l'écopar. Une personne désirant joindre un conseil de travailleurs et de travailleuses et œuvrer sur un lieu de travail demande à obtenir un ensemble équilibré de tâches, dans le cadre duquel elle pourrait entrer en fonction.

La division corporatiste du travail que nous subissons actuellement dans notre société fait en sorte de créer des emplois disparates en termes d'« empowerment » (Albert et Hahnel, 1991b, p. 26). Les emplois subalternes sont ainsi constitués en grande partie de tâches serviles ou difficiles, alors que les emplois supérieurs s'accompagnent de meilleures conditions de travail et d'un plus grand pouvoir décisionnel. Ceci a pour effet de créer une catégorie d'emplois concentrant les tâches décisionnelles et conceptuelles au sein d'un groupe restreint, qu'Albert et Hahnel considèrent comme

---

<sup>7</sup> Il s'agit ici de la traduction de « balanced job complexes » proposée par Norman Baillargeon (2010, p. 289).

une classe sociale à part entière. C'est la classe des « coordonnateurs et coordonnatrices » (Albert et Hahnel, 1979, p. 204-205; 1989, 336-338).

Pour éliminer l'existence de cette classe sociale dans l'écopar, les différents conseils de travailleurs et de travailleuses doivent s'assurer que les emplois y ayant cours sont équilibrés entre eux, c'est-à-dire qu'ils doivent comprendre un mélange équitable de tâches décisionnelles et de tâches d'exécution, de même que de tâches difficiles ou dangereuses et de tâches faciles ou confortables. Il ne s'agit pas d'éliminer la spécialisation ou la division du travail, seulement la division *sociale*, corporatiste, de celui-ci et, donc, les classes sociales qui en découlent (Albert, 2003, p. 107). Concrètement, cela veut dire que dans l'écopar, aucun emploi dans un conseil de travailleurs et de travailleuses n'est plus ou moins désirable qu'un autre puisque le pouvoir qu'ils confèrent et les risques et les difficultés qu'ils impliquent sont équitablement partagés entre tous les membres dudit conseil.

Il s'agit déjà d'un pas important en direction de l'abolition de la division corporatiste du travail, mais pour Albert et Hahnel, ce n'est pas encore suffisant (Albert et Hahnel, 1991b, p. 27-28). En effet, les tâches à effectuer dans différents lieux de travail ne s'équivalent pas nécessairement entre elles. Ainsi, des personnes travaillant à l'université et se partageant équitablement les ingratitude qu'ont peut y vivre bénéficieraient encore de meilleures conditions que d'autres œuvrant dans une mine, puisqu'il s'agit d'un milieu de travail beaucoup plus inconfortable et dangereux. Afin d'éviter que certains secteurs de l'économie portent en eux le potentiel de recréer les classes sociales que l'écopar vise à abolir, les ensembles de tâches doivent aussi être équilibrés d'un endroit à l'autre à l'échelle de la société entière (Albert, 2003, p. 108). Dans notre exemple précédent, cela voudrait peut-être dire que les personnes œuvrant à l'université, quelle qu'y soit leur fonction, devraient aussi fournir quelques heures de travail hebdomadaire à une tâche quelconque dans la mine et vice-versa. Ceci

garantit à toute personne, quelle que soit son occupation, que son ensemble de tâches est équivalent à celui de n'importe quelle autre dans la société. Cela implique cependant que la plupart des gens devront travailler à plus d'un endroit à la fois.

L'objectif des ensembles équilibrés de tâches n'est pas seulement de partager équitablement les bénéfiques et inconvénients des tâches à accomplir dans l'économie. Un lieu de travail qui serait organisé démocratiquement, mais sur la base d'une division corporatiste du travail ne pourrait selon Albert et Hahnel véritablement être autogéré en raison des disparités d'influence et d'accès à l'information existant entre l'ensemble des travailleurs et des travailleuses et leur personnel administratif (1991b, p. 22). Pour illustrer le phénomène, on peut citer l'exemple de la corporation Mondragon, une fédération de coopératives du Pays Basque. Malgré le fait que l'assemblée générale des membres (les travailleurs et les travailleuses) soit l'organe décisionnel suprême, les écarts de revenu vont croissant depuis plusieurs décennies et les tensions avec le personnel administratif sont telles qu'elles ont même déclenché une grève pour laquelle 24 employé.e.s ont été congédié.e.s (Crump, 1995, p. 70)! Les ensembles équilibrés de tâches ont aussi comme fonction d'éviter une telle hiérarchisation progressive des lieux de travail, une hiérarchisation qui ne peut mener qu'à la reconstitution de classes sociales. En donnant à chaque personne la possibilité d'exercer son leadership et son esprit d'initiative, ils assurent ainsi que chaque personne ait accès à l'information nécessaire à la prise de décisions éclairées et aux moyens de la comprendre. Ils ne créent pas d'habitude de domination chez un groupe restreint et de soumission chez la majorité (Albert, 2003, p. 103). En effet, comme chaque personne exerce à la fois des tâches décisionnelles et des tâches d'exécution, c'est l'ensemble des travailleurs et des travailleuses qui apprend à administrer le lieu de travail à travers l'expérience qu'ils et elles en ont, plutôt qu'une minorité d'administrateurs et d'administratrices qui peut consolider ce monopole en pouvoir direct, malgré d'éventuelles instances démocratiques.

Il s'agit donc d'offrir à chaque personne l'opportunité de développer ses compétences intellectuelles et sociales tout en partageant équitablement les risques et désagréments associés au travail, mais les ensembles équilibrés de tâches servent aussi une autre fonction, plus logistique cette fois. L'écopar veut que chaque personne soit rémunérée en fonction de l'effort et du sacrifice qu'elle a consenti à la production des biens et des services demandés par la société. Seulement voilà, comment les quantifier? Les ensembles équilibrés de tâches permettent un calcul simple de ce critère. En effet, comme la totalité des travailleurs et des travailleuses occupent un ensemble de tâches équivalent aux autres en termes de difficulté, de risque, mais aussi de pouvoir et de responsabilité, l'effort exercé par une personne dans la production des biens et des services consommés par la société est à peu près égal à celui de toute autre personne. Le sacrifice consenti est alors facilement évalué en fonction du nombre d'heures de travail fournies (Albert, 2003, p. 126). Pour rémunérer l'effort et le sacrifice consentis, l'écopar octroie simplement une rémunération mettant en relation le nombre d'heures passées au travail par rapport à la moyenne nationale (Albert, 2003, p. 115). Une personne ayant travaillé un nombre d'heures supérieur de 25 pour cent à la moyenne recevrait par exemple une rémunération supérieure de 25 pour cent au revenu moyen. On peut ensuite déterminer un ensemble de procédures différentes pour appliquer ce principe, la plus simple étant un taux de rémunération horaire fixe. Albert propose aussi par exemple qu'une évaluation par les pairs vienne confirmer, bonifier ou encore réduire le montant accordé par heure de travail en fonction de l'ardeur à la tâche démontrée par une personne (2003, p. 116). Cet ajustement est cependant limité à un certain pourcentage afin de maintenir le principe de la rémunération par heure sacrifiée au travail.

Voilà donc, en résumé, comment le travail s'organise dans l'écopar.

### 1.1.1.2 Les conseils de consommation

La consommation est un aspect peu approfondi des théories économiques traditionnelles (Kropotkine, 1892, p. 235-237; Albert et Hahnel, 1991b, p. 39). Dans l'écopar, pourtant, elle constitue l'un des aspects les plus importants, peut-être même le plus important de la vie économique. Après tout, dans une économie saine, la production n'a d'utilité que si elle vise à combler un besoin ou un désir, c'est-à-dire, si et seulement si on a l'intention préalable de la consommer.

Dans l'écopar, les conseils de consommation servent à identifier les besoins et les désirs de la société afin que l'on puisse savoir ce qui doit être produit. Comme les conseils de travailleurs et de travailleuses, ces conseils de consommation sont structurés sous la forme d'une fédération (Albert et Hahnel, 1991b, p. 40; Albert, 2003, p. 93). Les individus sont donc, en ce qui a trait à la consommation, membres d'un conseil au foyer, lui-même membre d'un conseil pour l'édifice à logements, qui se fédère ensuite en un conseil de rue, de quartier, d'arrondissement et ainsi de suite jusqu'à l'ensemble de la société. Comme pour les conseils de travailleurs et de travailleuses, les différents échelons des conseils de consommation ne prennent des décisions que sur ce qui les concerne (Albert et Hahnel, 1991b, p. 40-41; Albert, 2003, p. 93-94). Ainsi, la couleur des chaussures d'une personne ne concerne qu'elle-même, alors qu'un conseil d'arrondissement se préoccupera plutôt des investissements à faire dans le réseau de ses bibliothèques de quartier ou dans celui de ses piscines municipales.

Chaque conseil doit cependant faire approuver sa demande de consommation annuelle par le conseil de l'échelon supérieur (Albert et Hahnel, 1991b, p. 41). Il ne s'agit pas là d'une ingérence. Après tout, un conseil d'échelon supérieur incarne une assemblée de conseils de même échelon; cela revient donc pour chaque conseil à faire

approuver sa demande par ses pairs. De plus, tant que la demande respecte des normes préétablies, les demandes sont automatiquement acceptées (Albert, 2003, p. 215). Enfin, les demandes peuvent être formulées de façon anonyme, de sorte à éviter toute intrusion dans la vie privée des individus (Albert et Hahnel, 1991a, p. 72). L'idée est simplement d'établir un contrôle pour empêcher que ne se réalisent des demandes de consommation à caractère dangereux ou antisocial (par exemple, une personne qui désirerait faire l'acquisition d'un arsenal lourd) ou encore qui ne respecte pas les règles de fonctionnement, par exemple pour une personne dont le montant de la demande outrepasserait sa rémunération (Albert et Hahnel, 1991a, p. 48-49). Il ne s'agit pas là non plus d'une hiérarchie à proprement parler, puisque comme dans les conseils de travailleurs et de travailleuses, les membres d'un conseil supérieur sont les délégué.e.s des conseils subalternes (Albert et Hahnel, 1991b, p. 40; Albert, 2003, p. 93). Tout ceci constitue une deuxième fonction pour les conseils de consommation, par qui « transige » la rémunération de tous et toutes.

Les conseils de consommation doivent tenir compte d'autres facteurs que le seul effort consenti au travail pour accorder des droits de consommation. Par exemple, le nombre d'enfants dans un foyer, un handicap particulier ou toute autre raison jugée suffisante et acceptable peut faire en sorte qu'une personne se voit allouer une part de consommation supérieure à la moyenne (Hahnel, 2010, p. 44). Après tout, le nombre d'heures de travail ne sert que de guide et ne représente pas un revenu absolu (Albert et Hahnel, 1991b, p. 61), car il n'y a pas d'argent à proprement parler dans l'écopar (app. A). La mise en relation de l'effort fourni au travail et de la consommation d'une personne ne sert que de guide pour assurer une consommation responsable.

### 1.1.1.3 Les agences de facilitation

Les agences de facilitation sont en quelque sorte les « comptables » de l'écopar. En effet, l'écopar a la prétention de fonctionner dans une parfaite transparence, qui n'est limitée que par le respect de la vie privée. Toute information ayant trait à la production ou à la consommation générale doit donc être facilement accessible à tous et à toutes aux fins de la planification (Albert et Hahnel, 1991b, p. 59; Albert, 2003, p. 123). C'est là le rôle premier des agences de facilitation, traiter, puis transmettre l'information à l'ensemble de la société; elles sont les courroies de transmission de la machine économique de l'écopar (Albert, 2003, p. 128).

Mais avant toute chose, les agences de facilitation sont aussi des lieux de travail et sont donc traitées comme n'importe quel autre lieu de travail d'une écopar malgré leur rôle clé. Ainsi, les agences de facilitation se constituent-elles sous la forme de conseils fédérés de travailleurs et de travailleuses et les personnes qui y travaillent doivent le faire dans le cadre d'un ensemble équilibré de tâches. En plus de garantir un traitement similaire à tous et à toutes, cette façon de faire sert aussi à s'assurer que les personnes œuvrant au sein des agences ne se constituent pas avec le temps en classe de coordonnateurs et de coordonnatrices (Albert et Hahnel, 1991a, p. 127; Albert, 2003, p. 225-226).

Les fonctions précises des différentes agences de facilitation sont aussi diverses que les fonctions économiques ayant à être accomplies (Albert et Hahnel, 1991a, p. 74). La fonction la plus importante dans l'écopar étant la planification, la plupart des agences de facilitation y sont donc consacrées; ce sont des agences de facilitation de l'itération (Albert et Hahnel, 1991b, p. 62). Ce sont elles, par exemple, qui produisent les statistiques liées à la production ou à la consommation de certains biens ou services, qui font le suivi de l'évolution des demandes ou encore des prix indicatifs.

D'autres agences encore aident à la formation des ensembles équilibrés de tâches entre différents lieux de travail ou encore à la recherche d'emploi par des individus; ce sont des agences de facilitation de l'emploi (Albert, 2003, p. 206). En effet, comme plusieurs personnes auront à travailler à plus d'un endroit à la fois afin de se conformer à la moyenne de désirabilité des ensembles équilibrés de tâches, la complexité de la recherche d'un emploi dans l'écopar s'en trouve en un sens plus importante que dans une économie de marché. Les agences de facilitation de l'emploi viennent atténuer cette complexité en plus d'orienter les personnes en recherche d'emploi vers les secteurs où leurs compétences sont les plus demandées.

### 1.1.2 Fonctionnement

Nous avons maintenant présenté tous les constituants de l'écopar, mais comment fonctionne-t-elle, exactement? L'écopar est une économie planifiée participative (Albert et Hahnel, 1991b, p. 62; Albert, 2003, p. 128). Cette planification fait appel à un processus collectif *itératif*, c'est-à-dire répétitif, d'où le nom des agences œuvrant à son déroulement, les agences de facilitation de l'itération présentées plus haut. C'est l'ensemble de la population qui est appelée à y participer. Différents outils informatifs s'offrent à ces acteurs afin de les guider dans leurs choix.

#### 1.1.2.1 L'information

Afin d'accomplir leur fonction d'aide à la planification, les agences de facilitation disposent principalement de trois outils informatifs. Ce sont les prix, la mesure du travail et les descriptions qualitatives des biens et services (Albert et Hahnel, 1991b, p. 59-62; Albert, 2003, p. 123-127).

Les prix dans l'écopar servent une fonction bien simple, semblable à celle qu'ils ont dans d'autres systèmes : ils servent à donner une idée de la valeur relative d'un bien ou d'un service. C'est la façon dont on détermine cette valeur qui distingue ici l'écopar d'une économie de marché. Une économie dispose toujours d'une capacité de production limitée dans l'espace et dans le temps. Un choix doit donc être fait dans l'allocation de cette capacité finie de production; produire plus d'un bien ou d'un service revient donc généralement à produire moins d'un autre. C'est le coût d'opportunité. Dans l'écopar, ce coût d'opportunité est combiné aux coûts et aux impacts sociaux positifs et négatifs de la production et de la consommation, comme la pollution, des intrants et extrants de l'économie. C'est le *coût d'opportunité social* (Albert, 2003, p. 123-124). Les prix dans l'écopar servent à évaluer ce coût d'opportunité social pour guider la planification.

Comme nous l'avons déjà expliqué (1.1.1.1), le nombre d'heures travaillées dans l'écopar offre un étalon de comparaison simple et fiable pour évaluer l'effort fourni au travail par une personne. La mesure du travail est donc un outil important pour les agences de facilitation qui doivent produire des statistiques ou des prévisions sur la demande de consommation. Enfin, dans l'écopar, chaque bien ou service se voit attribuer une courte description qualitative, disponible en ligne, de ce qu'implique sa production et sa consommation (Albert, 2003, p. 127). L'une des critiques importantes de Albert et Hahnel visant l'économie de marché est que celle-ci ne fournit pratiquement aucune information permettant de faire un choix de consommation éclairé concernant les conséquences matérielles, sociales et humaines d'une option ou d'une autre (1991b, p. 12-13). Pour palier à cette tare, l'écopar se doit donc d'intégrer à son processus de planification la possibilité pour toute personne de formuler, toujours en ligne, un court commentaire sur les conditions de production d'un bien ou d'un service ou encore sur sa satisfaction post consommation. Cette description qualitative devient accessible à toute personne pour l'aider à effectuer ses

choix économiques. Elle peut aussi servir d'indicateur pour expliquer les mouvements de consommation (Albert, 2003, p. 127).

### 1.1.2.2 L'itération

Le processus itératif débute par l'émission des statistiques de l'an dernier et des prévisions pour l'année à venir par les agences de facilitation de l'itération (Albert et Hahnel, 1991a, p. 75-76; Albert, 2003, p. 129-130). Des prix indicatifs sont déterminés pour chaque produit de consommation en fonction du plan qui s'était matérialisé l'année précédente. À partir de ces données, chaque personne doit, au sein de son conseil de travailleurs et de travailleuses ainsi que de son conseil de consommation, fournir une offre d'effort au travail (c'est-à-dire qu'elle doit offrir un nombre d'heures de travail hebdomadaire) et une demande de consommation. Afin de simplifier la planification des demandes de consommation individuelles, chaque personne n'aurait qu'à formuler des entrées génériques (Albert, 2003, p. 217). Par exemple, il ne serait pas nécessaire de spécifier quelle partie du porc on désirera consommer ou quelle taille et quelle couleur de chandail l'on désire. Les auteurs soutiennent que des études statistiques permettront aux agences de facilitation de prévoir avec assez de précision comment ces demandes se subdiviseront.

Les offres de travail et les demandes de consommation doivent être acceptées par les conseils d'un échelon supérieur, qui peuvent alors formuler les leurs en y intégrant les demandes subalternes (Albert, 2003, p. 128). Par exemple, une famille soumet sa demande de consommation de biens et de services courants au conseil de l'édifice où elle loge qui y fédère tous les foyers. Ce conseil, formé des délégué.e.s de chaque foyer membre, accepte ou refuse cette demande en fonction des critères énoncés plus haut (la demande a-t-elle un caractère antisocial ou ne respecte-t-elle pas les règles de rémunération?) avant de formuler la sienne, qui concerne l'entretien de son édifice.

Ce conseil d'édifice soumet alors sa demande au conseil de rue et le processus se poursuit ainsi jusqu'à l'ensemble de la fédération des conseils de consommation, qui fédère la société entière. Une proposition ou une demande refusée doit être modifiée. Toutes ces données sont émises sous forme électronique (Albert et Hahnel, 1991a, p. 75-76) et colligées par les différentes agences de facilitation (Albert, 2003, p. 131).

Celles-ci identifient alors les pénuries et les surplus qui se dessinent dans la première proposition consolidée et ajustent les prix indicatifs en fonction de ces écarts (Albert, 2003, p. 131). Une deuxième ronde de proposition, une deuxième ronde d'*itération*, s'enclenche alors. Les conseils de consommation sont incités par les prix à diminuer leurs demandes pour des produits plus rares ou plus difficiles à produire. De même, les conseils de travailleurs et de travailleuses sont incités à augmenter leur production des biens et des services les plus demandés, sous peine de voir leur proposition être rejetée (Albert, 2002, p. 89-90). Cet aspect comptable est possiblement le plus complexe de l'écopar, si bien qu'il nous a fallu contacter Hahnel lui-même pour obtenir des précisions (app. A). Rapidement, les coûts d'opportunités sociaux de chaque intrant et de chaque extrant demandé par un conseil de travailleurs et de travailleuses pour les besoins de sa production, comme du travail spécialisé, des émissions de polluants, des ressources naturelles épuisables et ainsi de suite, sont comparés aux bénéfices sociaux de la production proposée. Un conseil de travailleurs et de travailleuses désirant voir sa proposition adoptée a donc intérêt à maximiser le bénéfice social par rapport au coût d'opportunité social global de celle-ci. C'est la un incitatif à produire des biens et des services dont l'utilité sera la plus grande possible avec les ressources et les capacités de production limitées de la société.

Le processus se répète de la même façon d'*itération* en *itération* jusqu'à l'obtention d'un plan en équilibre général, efficace autant que faire se peut au sens de Pareto (Albert et Hahnel, 1991b, p. 7). L'efficacité, selon l'économiste Vilfredo Pareto, se

concrétise par le fait que l'ensemble des ressources disponibles à la société sont allouées, c'est-à-dire lorsqu'un individu ne peut plus augmenter sa richesse qu'aux dépens d'une autre personne. Le processus itératif de l'écopar vise donc à allouer le plus de ressources possible, en d'autres mots, à éviter le gaspillage de potentiel productif. L'équilibre général, quant à elle, représente une situation dans laquelle l'ajustement des prix des biens et des services n'engendre ni surplus ni pénurie. Albert et Hahnel sont cependant conscients qu'aucun processus ne peut parfaitement évaluer le coût d'opportunité social de quoi que ce soit (2002b, p. 26-27). Dans l'écopar, les prix sont indicatifs en cela qu'ils en représentent une évaluation *approximative*. Enfin, afin de simplifier et de raccourcir le processus, Albert suggère qu'après cinq à sept rondes d'itération, les agences de facilitation émettent quelques propositions de plans complets sur lesquelles la population aurait à voter. Il ne s'agit là que d'une option; plusieurs façons de mener à bien le processus itératif pourront exister dans différentes sociétés d'écopar (Albert, 2003, p. 135). Dans tous les cas, le processus participatif fait en sorte que chaque proposition doit avoir obtenu l'assentiment général pour avoir été intégrée au plan.

### 1.1.2.3 L'application du plan

Les prix des biens et des services sont donc fixés par le processus itératif en début d'année. En langage économique, les conseils de travailleurs et de travailleuses sont donc des *price takers* (Coutrot, 2002, p. 6), c'est-à-dire qu'ils ne fixent pas eux-mêmes les prix des biens et des services qu'ils produisent. Cela ne les affecte en aucune façon, par contre. En effet, l'écopar ne fait pas usage d'une devise ou de l'argent en général. Les intrants nécessaires à la production d'un conseil de travailleurs et de travailleuses lui sont alloués par la société avec pour seule obligation de respecter les prévisions de bénéfice social net sur lesquelles il a fait accepter sa proposition. De plus, la consommation générale d'une personne au cours

d'une année a dû être approuvée par un conseil de consommation sur la base qu'elle était proportionnelle à l'effort fourni au travail. Donc, même si un suivi électronique est effectué sur les achats d'une personne à des fins de statistiques, il n'y a pas de transaction à proprement parler (app. A). Encore, les prix indicatifs ne servent qu'à évaluer la valeur relative des biens et des services disponibles à la consommation. Cela fait aussi en sorte qu'aucun conseil de travailleurs et de travailleuses n'a la possibilité d'accumuler ou de redistribuer de revenu. Si jamais un conseil de travailleurs et de travailleuses devait produire moins que ce que les infrastructures et les intrants qui lui sont accordés ne le permettent, sans justification, le niveau d'effort de ses membres serait revu à la baisse par leurs conseils de consommation respectifs en proportion du manque à gagner, réduisant par extension leur accès à la consommation. De même, si la productivité est plus élevée que prévu, le niveau d'effort est revu à la hausse dans la même proportion (Albert, 2006b). Ces mesures visent à inciter le respect du plan de même que l'efficacité et l'ardeur au travail dans les conseils de travailleurs et de travailleuses (Albert, 2000, p. 104), mais elles font en sorte que ce ne sont pas les conseils de travailleurs et de travailleuses qui rémunèrent leurs membres.

Un conseil de travailleurs et de travailleuses n'arrivant pas, pour une raison ou une autre, à remplir ses engagements ne fait pas faillite comme une entreprise capitaliste. Cependant, la société entière en demeure appauvrie. Après tout, une partie de ses facultés limitées de production n'a pas été utilisée à pleine capacité, ce qui n'est pas efficace au sens de Pareto. De plus, on ne peut réduire le revenu d'une personne en deçà du minimum vital nécessaire, même si le manque à gagner pourrait le demander. C'est alors l'ensemble de la population qui essuie la perte par un coût plus élevé de la consommation, c'est-à-dire que moins de biens et de services sont disponibles à la consommation malgré un nombre d'heures de travail total inchangé. Ceci permet de mettre de la pression sur les conseils de travailleurs et de travailleuses qui sont dans

l'incapacité de justifier une productivité moindre (Albert, 2003, p. 132). Différents appuis peuvent être offerts par différents échelons de la fédération des conseils de travailleurs et de travailleuses pour régler les problèmes chroniques de l'un d'eux. Si ces difficultés perdurent malgré tout, le prochain plan pourrait bel et bien faire en sorte que le conseil en question soit démantelé et que le capital dont il s'occupait soit utilisé à meilleur escient, puisque c'est la société qui attribue la responsabilité sur les moyens de production. Par exemple, un autre conseil de travailleurs et de travailleuses, plus productif, pourrait demander à avoir accès aux moyens de production présentement alloués à un conseil en difficulté, une demande qui serait à l'avantage de toute la société et, donc, fort susceptible d'être intégrée au plan.

Les prix indicatifs ne demeurent pas nécessairement fixés pour une année complète. En effet, le plan n'a pas à être suivi à la lettre par tous et par toutes. Une personne peut par exemple travailler ou consommer plus ou moins qu'elle ne l'avait initialement prévu, engendrant ainsi un excédant ou un crédit dont elle peut disposer ou s'acquitter l'année suivante. Albert et Hahnel tiennent pour acquis qu'une bonne partie de ces changements vont s'annuler entre eux, mais certains biens et services devront voir leur prix réajusté en cours d'année (1991b, p. 66-67). C'est là un autre rôle des agences de facilitation que d'aider les conseils à revoir leurs plans en cours d'année de la façon la moins perturbante possible pour le plan d'ensemble (1991b, p. 62).

En somme, l'écopar permet selon ses créateurs à une population de planifier ensemble sa production et sa consommation, de l'échelon individuel à l'échelon national, par l'entremise d'un processus démocratique et itératif de négociation qui fixe en bout de compte les quantités de biens et de services devant être produites et les prix auxquels elles seront « vendues » pour un an. Ceci se fait par l'entremise des conseils de travailleurs et de travailleuses et des conseils de consommation dont les

propositions de production et de consommation pour l'année doivent gagner l'approbation du reste de la société.

## 1.2 ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE PROPOSÉE

À l'origine, Albert et Hahnel ne proposaient aucune structure sociale hors du champ de l'économie, même s'ils appelaient à la réalisation d'une société meilleure en termes progressistes. Rappelons que l'écopar s'inscrit dans le courant théorique de l'holisme complémentaire, qui identifie trois sphères d'activités humaines en plus de l'économie. Ces trois autres sphères sont la politique, la communauté et la parenté-affinité. En termes holistes complémentaires, l'écopar n'est donc pas un projet de société à elle seule.

D'autres auteur.e.s sont éventuellement venu.e.s graviter autour des deux concepteurs de l'écopar afin de contribuer au tableau participaliste. Cependant, si les bases de la pensée qui est devenue l'écopar ont été jetées il y a maintenant plus de 30 ans, le courant de la « société participaliste » est lui encore tout récent, datant seulement de la deuxième moitié des années 2000. L'élaboration d'institutions sociales et politiques pour l'écopar n'en est donc encore qu'aux premiers brouillons. De plus, il arrive souvent que différent.e.s tenant.e.s de la société participaliste présentent des opinions divergentes sur différents sujets, notamment sur celui du maintien de l'État (Dominick, 2008). Leurs prémisses étant toutefois déjà identifiables, il nous sera utile de les exposer ici afin de nourrir notre analyse. Nous traiterons d'abord de la question des institutions politiques avant de passer aux autres sphères holistes complémentaires de la vie en société.

### 1.2.1 Les institutions politiques

Les institutions politiques devant entourer l'écopar n'avaient donc pas réellement été étayées par ses deux concepteurs. Hahnel ne touche pratiquement jamais au sujet alors qu'Albert ne fait que l'effleurer, mentionnant que les fonctions politiques d'une écopar devront être accomplies comme toute autre activité de la société, c'est-à-dire dans le cadre d'ensembles équilibrés de tâches (2000, p. 127). Il en précise tout de même un aspect sensible en regard de l'anarchisme et, surtout, du public anarchiste auquel il s'adresse, soit la fonction de sécurité et de coercition, c'est-à-dire, la police. En effet, pour l'auteur, une société libre nécessite l'établissement de règles claires, utilisant l'exemple des feux de circulation pour illustrer son propos (Albert, 2006, p. 21-22). Le respect d'un feu de circulation impose de fait une limitation à la conduite automobile d'une personne, mais il permet aussi à cette personne de rester en vie et à la société de bénéficier d'une circulation fonctionnelle. Ainsi, dans cet exemple, l'imposition d'une contrainte au comportement individuel ouvre selon Albert à de plus vastes opportunités personnelles et collectives. Cependant, le fait d'établir des règles pose automatiquement la question de leur transgression. Pour Albert, même une société ayant réussi à éliminer l'injustice et l'oppression sous toutes leurs formes se verra inmanquablement en proie à une minorité d'individus antisociaux dont elle devra se prémunir, ce qui ouvre la voie à une fonction policière dans l'écopar (2000, p. 109-110; 2003, p. 270-271; 2006, p. 28). L'auteur se garde toutefois d'approfondir sa pensée sur le sujet et d'aller au-delà de ces quelques principes devant guider la conceptualisation d'un système politique pour la société participaliste. C'est un autre auteur, Stephen Shalom, qui a le plus élaboré ce système qu'il nomme *parpolity*, pour « Participatory Politics ». Nous y ferons ici référence sous le terme français de « politique participaliste ».

La proposition institutionnelle de Shalom peut se subdiviser en quatre grandes « branches » du pouvoir politique, soit le pouvoir législatif, le pouvoir juridique, le pouvoir coercitif et le pouvoir médiatique. C'est de cette façon que nous l'aborderons ici.

#### 1.2.1.1 Le pouvoir législatif

Toute société fonctionne sur un ensemble de normes. Une société d'écopar n'y fait pas exception. On a vu dans la section précédente que le pouvoir se concentre principalement au sein de conseils autogérés; c'est même là l'un de ses traits fondamentaux. Chaque conseil doit donc s'autoréguler, mais cela fait en sorte qu'il est possible que l'actualisation de l'autogestion dans l'écopar puisse entrer en conflit avec d'autres valeurs du modèle. Par exemple, un conseil de travailleurs et de travailleuses peut-il de façon autogérée exercer une discrimination à l'embauche sur la base de critères ethniques, de genre ou autres? La structure que nous avons décrite jusqu'ici concerne essentiellement l'administration de l'économie d'une société. Les décisions de natures politiques, c'est-à-dire l'édition des normes sociales, doivent reposer au sein d'une autre structure que nous présentons ici.

Afin de permettre au plus de gens possible de participer de façon constructive à la délibération politique, Shalom propose un ensemble de « conseils intégrés »<sup>8</sup> (2005, par. 5.1-5.6; 2008, p. 28-29). Comme leur nom l'indique, ces conseils s'intègrent les uns aux autres, encore une fois sous forme de fédération. Le premier échelon de ces conseils rassemble entre 25 et 50 personnes. Les gens s'y joignent sur la base de la proximité physique. Tous les individus adultes d'une société sont membres de l'un ou l'autre d'entre eux. Il en existe donc un nombre impressionnant. Ces conseils délèguent un.e membre au conseil de l'échelon supérieur, fédérant lui aussi entre 25

---

<sup>8</sup> Notre traduction de « nested councils ».

et 50 conseils de premier échelon. La délégation se continue ainsi d'échelon en échelon par groupes de 25 à 50 délégué.e.s jusqu'à ce que l'ensemble de la population de la société soit couvert par un seul conseil. Par exemple, à 50 personnes par conseils, cinq échelons sont nécessaires pour fédérer une population de plus de 300 000 000 d'individus, comme aux États-Unis, d'où provient le modèle. Une société moins nombreuse, mais désirant conserver cinq échelons pourrait former des conseils rassemblant aussi peu que 25 personnes chacun.

L'idée est de rassembler la population en conseils assez petits pour permettre la délibération directe de tous et toutes, mais assez grands pour rassembler des points de vue divergents et limiter le nombre d'échelons nécessaires à la fédération (Shalom, 2005, par. 5.3). C'est le principe de *délibération* qui guide la prise de décision (Shalom, 2008, p. 31). Ainsi, une personne ayant été déléguée par un conseil subalterne a la responsabilité, une fois à l'échelon supérieur, de présenter au mieux possible le résultat des discussions qui y ont eu lieu, mais elle n'est pas sous le coup d'un mandat impératif, puisque cela entraverait la libre délibération (Shalom, 2005, par. 5.4). Cependant, afin que ce principe délibératif ne se mue pas simplement en forme représentative de démocratie, chaque délégué.e peut en tout temps être rappelé.e par l'échelon qui l'avait nommé.e (Shalom, 2005, par. 5.5). Chacun de ces conseils, à partir du deuxième échelon, peut aussi engager du personnel afin d'assurer son fonctionnement entre les séances délibératives (Shalom, 2005, par. 5.13). Ce personnel joue en quelque sorte le rôle des fonctionnaires de notre système politique. Afin d'illustrer le fonctionnement des conseils intégrés, l'auteur décrit en détail plusieurs cas de figure procéduraux qu'il n'est pas utile de rapporter ici, comme le droit de pétition pour les conseils subalternes lorsque ceux-ci désirent reprendre la délibération sur un sujet ou les procédures de vote qui y ont cours.

Comme elle se bâtit à partir des milieux de vie avec l'objectif d'intégrer chaque personne de la société, cette structure peut sembler dédoubler celle des conseils de consommation; l'auteur le souligne d'ailleurs lui-même (Shalom, 2005, par. 10.2.1). Il suggère donc que les conseils intégrés puissent se superposer aux conseils de consommation. Ces deux institutions consisteraient alors en une seule et même fédération, rassemblant les mêmes personnes dans les mêmes conseils. Ces conseils joueraient simplement les deux rôles à la fois, celui de la planification de la consommation et celui de la délibération politique. Cette option comporte potentiellement le risque de confondre les deux mandats, puisque les mêmes personnes se rassembleraient au sein de la même instance pour discuter à la fois de leurs demandes de consommation et de leurs positions sur la législation. Cependant, elle confère un avantage significatif en termes de simplicité, puisqu'elle évite le dédoublement de structures très vastes.

#### 1.2.1.2 Le pouvoir juridique

Selon Shalom, les décisions prises par votes à majorité simple ouvrent potentiellement la voie à la « tyrannie de la majorité » (2005, par. 6.0). De plus, l'auteur ne considère pas la prise de décision par consensus comme une solution valable, puisque celle-ci peut conduire à la « tyrannie de la minorité », capable d'imposer un veto contre toute mesure. Shalom se pose donc la question de savoir comment protéger les droits des minorités, quelles qu'elles soient, sans entraver le bon fonctionnement des institutions politiques. Au-delà des procédures de prise de décisions politiques, c'est la question du respect du droit, une question selon lui juridique, qui l'intéresse ici.

L'auteur propose la formation d'une « haute cour de conseil »<sup>9</sup> (Shalom, 2005, par. 6.1) rassemblant un certain nombre de personnes sous le principe du jury et ayant à décider du caractère juste, et donc admissible, d'une loi adoptée par un conseil ou un autre (Shalom, 2008, p. 31). Ces hautes cours seraient donc instituées par palier afin de calquer la structure fédérative des conseils intégrés (Shalom, 2005, par. 6.1). Ultimement, si ces mesures se révèlent être insuffisantes, une minorité a toujours droit dans la politique participaliste de faire sécession et d'autoproclamer son indépendance afin de former sa propre société d'écopar et ainsi protéger ses droits (Shalom, 2005, par. 6.7-6.8). L'auteur ne voit pas là une possibilité heureuse en elle-même, mais bien un pis-aller qui peut malheureusement s'avérer nécessaire.

Mais le domaine juridique ne se limite pas à la question du droit. En matière criminelle, Shalom propose que tout procès soit tenu devant jury. C'est ce jury et ce jury seul qui devra établir la culpabilité ou l'innocence des accusé.e.s. Les procès sont toutefois présidés par des spécialistes de la loi, des « juges » professionnel.le.s qui auront la responsabilité de superviser les procédures (Shalom, 2005, par. 13.5-13.6).

#### 1.2.1.3 Pouvoir coercitif

Shalom ne traite pas à proprement parler du pouvoir exécutif. Après tout, ce qui relève aujourd'hui de cette branche du pouvoir public est exclu de la sphère politique dans l'écopar (Shalom, 2005, par. 12.1-12.2). En effet, l'acquisition et l'entretien de biens et de services publics dans l'écopar sont la responsabilité des différentes fédérations de conseils de consommation. Services postaux, hôpitaux, espaces verts, réseaux de transports et de communication y sont donc dénués de toute connotation politique, puisqu'ils ne constituent que des articles à ajouter ou non à la demande d'un conseil de consommation. Parmi ces services publics, la coercition touche

---

<sup>9</sup> Notre traduction de « high council court ».

néanmoins un aspect sensible de la vie en société qui peut difficilement se voir dépolitiser. C'est pourquoi le sujet doit tout de même être considéré dans le cadre de la sphère politique.

Shalom croit comme Albert qu'une société moderne nécessite l'instauration de corps policiers professionnels, et cela pour deux raisons fondamentales (2005, par. 13.1.2). D'abord, le travail policier implique des compétences spécialisées, comme l'échantillonnage d'ADN lors d'une enquête ou l'intervention armée, des compétences que ne possèdent pas des gens qui n'ont pas suivi une formation bien précise. Le modèle des milices populaires ad hoc comporte selon lui un risque important en termes de qualité des enquêtes ou des interventions. De plus, le travail policier comporte de nombreux empiètements possibles sur les droits et la liberté des individus en société. Mettre sur pied un corps professionnalisé, bien défini et pouvant au besoin être discipliné permet selon l'auteur de limiter au plus possible ces empiètements. Celui-ci propose d'ailleurs des règles de contrôle plus strictes pour ce métier que pour les autres, comme une commission indépendante chargée de traiter les plaintes du public et dont les membres seraient élu.e.s par le conseil de consommation ayant choisi d'établir un corps policier (Shalom, 2005, par. 13.2.1). De plus, rappelons que chaque personne désirant occuper un emploi dans la police devra le faire dans le cadre d'un ensemble équilibré de tâches afin qu'elle ne puisse pas cumuler un pouvoir excessif dans la société.

Après avoir défini le besoin qu'il perçoit d'une institution servant à la coercition et des règles de base pour tenir des procès criminels, Shalom demande ce que la société devrait faire des individus qu'elle considère comme dangereux, mais n'y répond pas (2005, par. 13.9). Celui-ci n'ose donc pas encore s'aventurer sur le sujet des prisons, très sensible auprès de la gauche radicale et surtout auprès des anarchistes, préférant laisser sa proposition incomplète sur le sujet. Cela crée un vide dans le système

juridique proposé par l'auteur, qui ne serait donc pas applicable tel quel, mais nous y reviendrons au chapitre 3.

Le respect des normes d'une société n'est pas seulement affaire criminelle. Comment une éco-par peut-elle s'assurer que ses conseils de travailleurs et de travailleuses, tous autogérés, n'enfreignent pas ses règles? Shalom propose simplement que certains conseils de travailleurs et de travailleuses jouent le rôle de firmes d'inspection après s'en être fait conférer le pouvoir légal par la fédération des conseils intégrés, si jamais la bonne conscience ouvrière ne s'avère pas suffisante à assurer la qualité des produits (2005, par. 12.3-12.3.1). L'exemple qu'il utilise pour illustrer son propos est celui d'un conseil d'inspection sanitaire qui serait mis sur pied pour éviter un problème de contamination alimentaire.

#### 1.2.1.4 Les médias

Les médias forment, dit-on, le quatrième pouvoir. Tout comme les services de sécurité, les médias ne relèvent que de la consommation dans l'éco-par, mais leur rôle politique ne peut leur être facilement arraché, l'accès à l'information étant le nerf de la guerre démocratique. Albert traite très peu de la question des médias, se contentant d'affirmer que dans l'éco-par, ceux-ci seraient plus sensibles aux points de vue dissidents, puisqu'ils seraient libres des biais imposés par les intérêts d'un.e propriétaire privé.e (2006a, p. 112-113). Il ajoute aussi que l'éco-par serait moins sujette à la censure des opinions minoritaires, de par son fonctionnement même. En effet, en plus de l'absence de classes sociales, l'autogestion ouvrière et le fait que l'éco-par promeut la diversité constituent des garanties suffisantes contre ce phénomène selon l'auteur. Enfin, il conclue que même si une tendance idéologique est minoritaire au point de ne pas attirer de demande pour des médias y adhérant lors de la planification participative, ce qui pourrait se produire, l'éco-par permet

facilement aux individus d'ajuster leur revenu et leur temps libre afin de pouvoir publier un média sur une base bénévole (Albert, 2000, p. 51-52).

Shalom précise que toute personne est libre de s'associer à d'autres pour fonder un média (2005, par. 11.1.4). Au contraire d'Albert qui voyait les médias comme un article à être commandé par les conseils de consommation, il propose que chaque média fournisse une description de ses produits, de ses orientations politiques et philosophiques ainsi que de ses champs d'intérêt afin de permettre à l'ensemble de la collectivité de voter pour ceux qui les intéressent. Les votes obtenus se transmutent alors directement en financement provenant du plan de consommation national. Selon l'auteur, ceci assure que chaque point de vue tenu par une partie significative de la population soit représenté (Shalom, 2005, par. 11.2.2). Chaque personne pourrait avoir accès à ces médias pour le coût marginal que représente leur consommation propre (Shalom, 2005, par. 11.2.1). Par exemple, avec cet arrangement, un journal se vendrait au coût de production d'une unité supplémentaire, alors que ce coût serait nul pour une diffusion télévisée dont le coût de production est indépendant de la taille de son auditoire.

Voilà une description générale du modèle de politique participaliste esquissé par Shalom. On peut conclure qu'il représente une forme de démocratie délibérative, ce que l'auteur admet lui-même (Shalom, 2008, p. 31). En effet, la légitimité des décisions s'y fonde principalement non pas sur le fait qu'elles ont été prises au consensus ou que les personnes les ayant prises ont été élues pour le faire, mais bien simplement que tous et toutes y ont participé. C'est là le trait fondamental de cette approche de la vie démocratique (Blondiaux et Sintomer, 2002, p. 18). De fait, même les tribunaux, qui ont dans la proposition de Shalom le pouvoir de renverser l'édiction d'une loi ou d'un règlement, fonctionnent sur la base de larges conseils délibératifs. Il ne s'agit encore toutefois que d'une proposition incomplète. De plus, plusieurs de ses

aspects seront vraisemblablement polémiques dans les milieux de la gauche radicale, mais nous y reviendrons lors de notre analyse.

### 1.2.2 Les autres aspects de la vie sociale

Tout cela laisse les sphères holistes complémentaires de la communauté et de la parenté-affinité sans proposition d'arrangement institutionnel participaliste. Comme nous le mentionnions plus haut, la réflexion sur le sujet est très récente, ce qui explique peut-être que la proposition de politique participaliste ne soit encore qu'un brouillon grossier comparée à l'écopar. Toutefois, les systèmes institutionnels concernant les deux dernières sphères sont tout simplement inexistant, aucune appellation n'ayant même encore été proposée pour y faire référence. Certaines pistes ont cependant déjà été explorées et un sommaire de la réflexion en cours s'impose.

La position holiste complémentaire pousse Albert à croire que l'instauration d'une écopar aura un effet bénéfique sur les autres sphères de la vie sociale par le biais du processus de codéfinition que nous expliquions en introduction. Celui-ci soutient par exemple que la domination patriarcale est impossible au travail dans une écopar à cause des ensembles équilibrés de tâches et de la rémunération à l'effort qui empêchent de réserver aux femmes les emplois les plus serviles et les moins rémunérés (Albert, 2000, p. 123; 2006a, p. 40). En ce sens, l'écopar milite activement contre cette forme de domination, même à l'extérieur des lieux de travail, puisque les femmes ne peuvent plus être tenues en situation de subordination économique.

Mais Albert perçoit quand même les espaces où l'écopar a moins facilement prise, comme dans le cas du travail domestique, reposant dans la société actuelle toujours très largement sur le dos des femmes (Kynaston, 1996, p. 222; Delphy, 2003a, p. 49), ou encore sur des questions comme la pornographie (Albert, 2006a, p. 40-41).

L'auteur se contente alors d'affirmer que ces sujets ne relèvent pas de l'économie, appelant indirectement d'éventuelles féministes participalistes à se pencher sur la question (Albert, 2006a, p. 42-43). La même réflexion s'applique aussi à la discrimination raciale (Albert, 2000, p. 125). Ainsi, pour Albert, le fonctionnement de l'écopar protège de fait les minorités culturelles en leur garantissant un revenu et un partage des tâches équitables (2006a, p. 50), mais le projet de la société participaliste aurait tout de même besoin de l'apport théorique et pratique de militant.e.s de minorités ethniques.

Il s'agit là de positions assez superficielles. Albert expose des opinions semblables, souvent même moins développées, sur plusieurs sujets, comme les arts, la science, la religion et ainsi de suite tout au long de *Realizing Hope*. On est encore loin d'un ensemble institutionnel cohérent et fonctionnel, mais l'appel de l'auteur à un approfondissement de la pensée participaliste sur ces sujets n'est pas resté sans réponse.

Un ouvrage collectif, paru en 2008 et dirigé par Chris Spannos, rassemble une panoplie d'auteur.e.s pertinent.e.s qui ont choisi de suivre la voie proposée par Albert dans ses ouvrages précédents. C'est par exemple une auteure féministe qui y écrit sur les relations de genres (Peters, 2008) et des personnes racisées qui écrivent au sujet des relations interculturelles (Podur, 2008) ou de l'impérialisme (Majavu, 2008). L'ouvrage touche aussi à d'autres domaines sociétaux, de l'éducation au génie civil en passant par l'urbanisme, tous abordés par des personnes y œuvrant dans la société actuelle.

Pourtant, aucune nouvelle proposition institutionnelle n'y est amenée, la seule exception étant la proposition de politique participaliste de Shalom qui y a été quelque peu précisée, mais nous en avons déjà traité plus haut. Les autres auteur.e.s

prennent peu de positions en dehors de principes généraux vagues et se contentent souvent d'exposer des déclarations d'intention plutôt qu'un projet de société, ou même un argumentaire en faveur de l'écopar par rapport à la question qu'ils ou elles touchent. Si Albert et Hahnel discourent constamment à l'affirmatif dans l'ensemble de leurs écrits (l'écopar *promeut* activement et efficacement telle ou telle valeur), les auteur.e.s dirigé.e.s par Spannos écrivent généralement au conditionnel, sous forme normative plutôt qu'affirmative (une bonne société *devrait* permettre des rapports sains et égalitaires entre hommes et femmes). De même, l'argumentaire d'Albert et de Hahnel autour de l'écopar repose sur un vaste corpus de connaissances théoriques et empiriques de l'économie, ce qu'on ne sent pas du tout pour les auteur.e.s du courant de la société participaliste. Par exemple, alors qu'elle discute de la sphère de la parenté-affinité, Cynthia Peters pose la question de savoir si un enfant élevé dans le christianisme ne court pas le risque d'être traumatisé par la vision du Christ crucifié, sans y répondre (2008, p. 35). Elle ne cite aucune étude sur la question, ne s'appuie sur aucun fait rapporté. Il semble tout simplement que ce soit un cas de figure qu'elle a imaginé, une supposition qui n'a pas de racine ni de prise dans la réalité. Cet exemple illustre bien à quel point la réflexion sur les institutions participalistes dans les sphères de la communauté et de la parenté-affinité est encore embryonnaire.

### 1.3 ASPECTS IMPLICITES OU EN SUSPEND

On serait donc encore bien en peine d'identifier un quelconque projet de société participaliste en dehors de ses sphères économique et, dans une moindre mesure, politique. Malgré tout, l'explication de l'écopar par ses concepteurs comporte aussi son lot de zones d'ombres. Environnement, taux d'investissement, salaire social ou aide aux autres pays sont autant d'aspects du fonctionnement économique de l'écopar qui ne sont pas explicités par les auteurs. Ce n'est pas dire pourtant qu'ils ne sont

jamais abordés. Par exemple, après que leur silence ait été critiqué à plusieurs reprises sur le sujet, Hahnel a abordé les processus de protection de l'environnement de l'écopar à différentes reprises (Hahnel, 2004; Hahnel et Spannos, 2008).

Dans l'écopar, le degré de pollution et d'usage des ressources non renouvelables est fixé par le processus de planification participative (Hahnel et Spannos, 2008, p. 60). Chaque année, les différentes agences de facilitation de l'itération émettent une série de prix indicatifs représentant le coût de l'émission d'une unité de tel ou tel polluant dans l'environnement d'une région. Chaque conseil de travailleurs et de travailleuses désirant émettre un polluant se voit donc « facturer » un montant proportionnel à ses émissions, c'est-à-dire que la pollution provoquée par ses activités est prise en compte dans le calcul de son coût d'opportunité social. De même, ce prix indicatif est ajouté à celui des biens et des services dont la production est responsable des émissions polluantes, augmentant le prix des articles de consommation plus polluants par rapport à ceux qui le sont moins. Enfin, un conseil de consommation acceptant qu'un polluant soit émis sur son territoire reçoit un montant semblable pour acquérir plus de biens ou de services en guise de dédommagement pour les dégâts subis. Un conseil est libre de fixer une limite d'émissions, ce qui revient à plafonner la capacité de production des biens et de services provoquant lesdites émissions. En ce sens, chaque communauté est libre de définir la qualité de l'environnement dont elle bénéficie (Hahnel et Spannos, 2008, p. 61-62).

Selon Hahnel, ce processus permet de limiter la pollution à un niveau efficient (c'est-à-dire au point d'équilibre entre ses coûts et ses bénéfices sociaux), d'instaurer le principe du pollueur payeur, d'indemniser les personnes souffrant des effets de cette pollution et d'inciter tout le monde, au travail comme dans le cadre de la consommation, à révéler l'effet exact de la pollution émise (2004). À cet effet, l'auteur soutient que les propositions formulées lors du processus de planification

risquent fort bien de ne pas être acceptées si le prix indicatif des polluants est mal évalué par les agences d'itération. De fait, les travailleurs et les travailleuses n'ont pas avantage à voir le coût social de leur production surévalué et les consommateurs et consommatrices n'ont pas intérêt à subir une pollution pour laquelle ils et elles ne sont pas justement compensés.e.s. De même, les conseils de travailleurs et de travailleuses ont tout intérêt à diminuer leur pollution, comme n'importe quel autre coût social, alors que les conseils de consommation désirant acquérir des biens et des services polluants devront en payer le prix et ainsi réduire leur consommation globale, ce qui incite à choisir des options de consommation moins polluantes (Hahnel et Spannos, 2008, p. 63). Hahnel poursuit encore en affirmant que la répartition égalitaire des ressources dans l'écopar, son emphase sur les incitatifs moraux plutôt que matériels et un système d'allocation qui élimine le nivellement vers le bas de la concurrence militent tous pour l'instauration de rapports sains entre une société d'écopar et son environnement (2004).

Cette réponse de Hahnel aux critiques environnementalistes dirigées contre l'écopar est assez bien articulée, quoiqu'encore incomplète. Comment, par exemple, évaluer le coût réel de l'émission d'un polluant alors qu'il est encore extrêmement difficile de définir même ses effets sur l'environnement? Question sans réponse claire. Pourtant, une procédure a été proposée concernant cet aspect initialement laissé en suspend par l'écopar; ce n'est pas le cas pour les autres. Si Albert et Hahnel s'en réfèrent constamment à une décision démocratique et aux valeurs fondamentales de l'écopar lorsqu'il est question du taux d'investissement, des orientations de la recherche et du développement ou de l'aide aux pays pauvres, aucun processus concret n'est proposé pour en arriver à une prise de décision et encore moins pour la mettre en œuvre.

Est-ce à dire que ces aspects de la vie socio-économique tombent hors de la structure institutionnelle de l'écopar? Pas nécessairement. Il n'existe aucune procédure

explicite, mais on peut en déduire certaines de par la forme de l'écopar telle qu'elle a été définie jusqu'ici. En effet, les questions comme les taux d'investissement ou d'épargne sociale, la proportion du salaire social, de l'aide aux pays pauvres ou encore des orientations par rapport au développement ou à la recherche reviennent logiquement aux conseils intégrés ou de consommation, qui sont conçus pour délibérer et décider sur ce genre de sujets. Le processus de mise en application de ces décisions n'est pas clair, mais il relève vraisemblablement des agences de facilitation, qui forment les rouages de la machine économique d'une écopar. Enfin, même si ce n'est encore une fois pas précisé par les auteurs, les effets de telles décisions sont relativement faciles à prévoir et à comprendre. De fait, une hausse du taux d'investissement ou d'épargne sociale, de l'aide aux pays pauvres ou du salaire social revient à prévoir du travail dans le plan qui ne produira pas de biens ou de services de consommation individuelle. Supposons par exemple qu'une société d'écopar fasse le choix de la gratuité totale des soins de santé. Dans une telle société, l'ensemble du personnel médical servant à palier aux urgences fournit un service qui ne peut être planifié par les individus lors des demandes de consommation, puisqu'on ne sait jamais quand ou si on sera malade ou subira un accident; ce seront sans doute les paliers les plus élevés de la fédération des conseils de consommation qui s'en chargeront afin de rendre le service accessible à quiconque en aura besoin. Évidemment, il serait aussi absurde que contraire aux valeurs de l'écopar de ne pas rémunérer le personnel fournissant ledit service en fonction de ses efforts et de son sacrifice. L'effet concret est d'augmenter le nombre d'heures de travail global de la société sans augmenter les possibilités de consommation individuelle; plus le salaire social est élevé, plus il faut travailler d'heures pour obtenir la même consommation individuelle. Il en va de même pour le taux d'investissement, le taux d'épargne social, l'aide aux pays pauvres et ainsi de suite.

Le projet de la société participaliste n'étant encore que partiellement achevé, notre analyse se concentrera sur ses deux aspects les plus développés, soit l'écopar et la politique participaliste. Ceci implique qu'elle devra sans doute être mise à jour si jamais les institutions participalistes se précisent dans les sphères de la parenté-affinité et de la communauté.

Ceci conclut notre présentation de l'écopar et de son projet de société. Avant de répondre à notre question de recherche, il nous faut encore expliquer ses origines théoriques et idéologiques, ce qui est l'objet du prochain chapitre.

## CHAPITRE II

### FONDEMENTS ÉTHIQUES ET IDÉOLOGIQUES DE L'ÉCOPAR

Les formes de l'écopar ayant été expliquées, nous nous attarderons dans ce second chapitre à sa « nature ». Nous présenterons d'abord les valeurs que ses créateurs entendent actualiser par son entremise avant d'évaluer si ses formes le permettent bien. Nous passerons ensuite à l'exposition des théories et des idéologies qui ont inspiré Albert et Hahnel dans leur travail de conception. Enfin, afin de confirmer nos propos sur ces questions, nous présenterons différentes expériences militantes qui ont expérimenté l'écopar ou qui en ont fait la promotion. Ce chapitre vise donc à préparer le terrain pour notre analyse à venir sur le caractère libertaire et égalitaire de l'écopar, c'est-à-dire de savoir si elle peut réellement tenir sa promesse d'une société sans classe à l'abri de la dérive autoritaire.

#### 2.1 VALEURS PROMUES

Il va sans dire qu'Albert et Hahnel sont toujours animés par l'espoir de voir l'écopar un jour remplacer le capitalisme, qu'ils abhorrent, comme système de coordination des activités économiques de notre société. La théorie de l'écopar comporte donc un fort aspect normatif. C'est cet aspect que nous traiterons ici. La première étape, en imaginant un ensemble d'institutions économiques complètement nouveau, est de se demander quels résultats, quels « produits », on désire en obtenir. Dans le cas de

l'écopar, la chose était claire : il n'y a pas que l'efficacité économique qui compte (Hahnel et Spannos, 2010, par. 11). L'écopar entend donc actualiser quatre valeurs, soit l'équité, l'autogestion, la diversité et la solidarité (Albert et Hahnel, 1991b, p. 7).

### 2.1.1 Équité

Personne ne s'oppose à la vertu, aussi est-il pratiquement impossible de trouver quelque auteur.e qui ne désire pas, au moins dans son discours, qu'une économie soit équitable dans sa répartition des richesses. Encore faut-il cependant s'entendre sur la définition de l'équité. C'est de la rémunération dont il est question ici, puisqu'elle se résume dans les faits à un droit de consommation de biens et de services et est donc l'agente de cette répartition. Albert et Hahnel dénombrent quatre normes de rémunération différentes (Albert et Hahnel, 1991b, p. 8; Albert, 2003, p. 28), toutes « équitables » pour leurs tenant.e.s.

La première est celle en vigueur dans les sociétés capitalistes, soit la rémunération en fonction de la valeur de son produit personnel et du produit de sa propriété. Ainsi, dans notre société, une personne peut recevoir un revenu pour son travail ou de par ses droits de propriété sur des moyens de production. La seconde norme a souvent été une revendication du socialisme traditionnel et veut qu'une personne soit rémunérée à la valeur de son produit seulement. La troisième est la norme communiste qui veut que chaque personne fournisse selon ses capacités et reçoive selon ses besoins. C'est la « prise sur le tas » de Kropotkine (1892, p. 79). Enfin, la quatrième norme veut que chaque personne soit rémunérée en fonction de ses efforts et de ses sacrifices. C'est cette dernière norme qui est jugée équitable dans l'écopar (Albert, 2003, p. 112; Hahnel, 2005, p. 139).

En effet, pour les auteurs, l'effort est le seul aspect de la productivité du travail d'une personne sur lequel elle a le contrôle, contrairement au talent ou à la chance (Albert et Hahnel, 1991b, p. 50). Ceci exclut donc d'emblée les première et deuxième normes, jugées profondément iniques parce qu'elles octroient ou non à une personne des revenus sur la base de facteurs qui ne sont pas contrôlés par elle, notamment la valeur d'échange du produit du travail. Pour les auteurs, rémunérer l'effort et le sacrifice est donc non seulement équitable, mais c'est aussi le meilleur incitatif matériel qui puisse être, puisqu'une personne peut réellement augmenter son revenu en ajustant son ardeur au travail, ce qui n'est pas le cas si elle dépend plutôt du talent, de la chance ou de la valeur marchande de son produit pour ce faire (1991b, p. 50).

Les auteurs considèrent tout de même que cette norme ne peut être applicable dans tous les cas (Albert, 2003, p. 37-38; Hahnel, 2002, p. 31). Ainsi, l'écopar inclut la norme communiste de rémunération en fonction des besoins pour différents biens et services, comme les soins de santé, ou encore dans le cas de personnes rendues invalides par les hasards de la génétique, par un accident ou encore par la maladie. Le contraire aurait été surprenant, étant donné que même certaines sociétés capitalistes ont plus ou moins accordé les mêmes protections à leurs populations, du moins pendant un certain temps. Dans les mots d'Albert, c'est une chose pour une économie d'être juste et équitable, mais c'en est une autre d'être humaine (2003, p. 27). Cette norme de rémunération au besoin ne pourrait par contre pour l'auteur être appliquée dans tous les cas, d'abord pour des raisons pratiques (Albert, 2006a, p. 7; Albert, 2010), mais aussi parce que ce serait inéquitable (Albert, 2000, p. 29-32; Albert, 2010).

De fait, la démarcation entre besoins et désirs est souvent floue. Dans ce contexte, une personne consomme des biens et des services sans que la société ait clairement pu classer chacun d'entre eux comme *besoin* ou comme *désir*. En effet, la plupart

des biens et des services offerts dans une économie ne pourront être classifiés facilement, puisque chaque personne en aura une perception différente. L'accès à un concert est-il un besoin découlant du droit à la culture ou bien n'est-ce qu'un désir pour une forme de divertissement parmi d'autres? Comme l'écrit Albert (2003, p. 284), il n'existe aucune façon de déterminer clairement les besoins de chacun.e. Qui plus est, la société dispose de capacités productives limitées dans l'espace et dans le temps. Cela fait en sorte que dans une économie efficace au sens de Pareto, où toutes les ressources productives ont été allouées, une personne ne peut augmenter sa part de consommation qu'au détriment d'une autre. Sans guide clair pour déterminer si ses désirs sont bien des besoins essentiels ou si sa consommation se fait au détriment d'une autre, une personne ne peut planifier sa consommation tout en étant assurée qu'elle est responsable et équitable (Albert, 2006a, p. 7; Albert, 2010). La seule façon d'assurer l'équité devient donc pour Albert et Hahnel la mise en rapport de la consommation individuelle à l'effort fourni à la production effective des biens et des services, c'est-à-dire qu'une personne désirant consommer plus doit en échange contribuer davantage à la production des biens et des services offerts par la société. Telle est la contribution à l'effort de l'écopar. Cela garantit que personne ne puisse consommer de par le travail des autres, ce qui n'est pas équitable aux vues de l'écopar (Albert, 2000, p. 31-32). En ce sens, la norme de rémunération communiste ne pouvant empêcher cette extorsion de travail, elle se rapprocherait dans les faits d'une forme d'exploitation. Celle-ci se doit donc de demeurer un cas d'exception réservé aux services qui sont à la fois essentiels à la survie et trop coûteux pour qu'on puisse se les procurer sur une base individuelle, comme les soins de santé, ou encore aux personnes inaptes au travail. Rappelons encore que cette mise en rapport de la consommation à l'effort fourni au travail dans l'écopar ne prend pas une forme quantitative fixe. Comme nous le disions (chap. 1), une personne seule ayant plusieurs enfants à sa charge devrait voir acceptée par son conseil de consommation une demande de consommation plus importante qu'une personne seule sans enfant

mais ayant travaillé un même nombre d'heures; le nombre d'heures de travail ne sert que de guide et ne représente pas un revenu absolu (Albert et Hahnel, 1991b, p. 61).

Ainsi, pour les deux concepteurs de l'écopar, appliquer la norme de rémunération communiste à tous les biens et services de la société serait inéquitable. Il existe cependant aussi des raisons pratiques pour agir de la sorte. En effet, la norme de rémunération communiste exclut toute forme de mise en rapport de la consommation au travail. Selon Albert, dans ces conditions, non seulement une personne bien intentionnée et désireuse de consommer de façon responsable et raisonnable serait dans l'incapacité de déterminer si telle ou telle option de consommation est bien acceptable ou non, mais qui plus est, la société serait incapable de déterminer si elle produit en proportion de la consommation de ses membres (Albert, 2006a, p. 7-8). La société produirait alors à l'aveuglette, ce qui provoquerait constamment des surplus et des pénuries pour différents biens et services; il ne s'agirait plus d'une économie en équilibre général, ce qui est inefficace puisque certains désirs ne seraient pas comblés alors qu'une partie de la capacité productive de la société serait utilisée en vain. De fait, laisser l'ensemble d'une population puiser dans les ressources disponibles sans se soucier de savoir si la société produit suffisamment pour soutenir ce train de vie est évidemment une route rapide vers la faillite. Le gaspillage de ressources et d'énergies humaines provoqué par la surproduction l'est tout autant. Il ne s'agit donc pas que d'une question d'éthique et d'équité, mais aussi d'efficacité économique.

Pour contourner ce problème, les différentes thèses communistes s'appuient sur l'idée d'une abondance générale. Ainsi, pour Marx, c'est le développement des forces productives qui est le moteur de l'histoire (1859, p. 18-19), une histoire qui mène inéluctablement au communisme par ce même développement et l'abondance qu'il permettra (Marx et Engels, 1845, p. 23). Pour Kropotkine, il y a déjà l'abondance en termes de production, mais les personnes salariées et les pauvres ne s'en aperçoivent

pas, car trop de biens et de services sont gaspillés dans le capitalisme, entre autres par des productions inutiles ou nuisibles, comme les biens de luxe ou l'armement (1892, p. 15-20). Cet état d'abondance est entendu comme une quantité en biens supérieure à tout ce que la société peut consommer. Il n'est alors plus nécessaire de déterminer si un individu consomme pour combler un besoin ou un désir, ou s'il a « gagné » un quelconque droit à consommer puisqu'il peut consommer à satiété sans crainte de dilapider la richesse collective et, donc, sans limiter le bien-être d'une autre personne. Comme Kropotkine l'écrit : « Prise prise au tas de ce qu'on possède en abondance! » (1892, p. 79). En termes économiques, les communistes croient donc par une productivité accrue pouvoir faire de chaque bien un bien *public*, c'est-à-dire un bien dont la consommation par une personne n'empêche pas sa consommation par une autre et auquel tous et toutes ont librement accès. L'exemple le plus souvent donné pour expliquer ce concept est celui d'un phare. Un phare est un bien public parce qu'il est impossible d'empêcher un navire n'ayant pas payé sa part du phare de percevoir sa lumière et que le fait que son équipage s'en serve pour se guider n'empêche en rien d'autres navires d'en faire autant.

Cette croyance est toutefois issue de la pensée du XIX<sup>e</sup> siècle; Marx et Kropotkine sont décédés avant de vivre les événements du XX<sup>e</sup> qui, selon Bertrand Russell, viennent la contredire (1966, p. 5-7). En effet, l'auteur confie dans sa préface à la troisième édition à son œuvre *Roads to Freedom* que la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide ont quelque peu mis à mal l'argumentaire que Kropotkine expose dans les premières pages de *La conquête du pain*. Et pour cause. Kropotkine décrit un monde dans lequel il n'existe aucune limite à l'augmentation de la productivité et où la surpopulation est impossible... L'explosion démographique et la dégradation environnementale survenues dans le siècle ayant suivi sa mort ébranlent nécessairement un tel programme. On pourrait soutenir que l'auteur avait prévu l'éventualité de la pénurie, appelant au rationnement de ce qui n'est pas en

abondance, mais celui-ci se garde bien de dire comment procéder équitablement à un tel partage, se contentant de soutenir que le peuple en est capable (Kropotkine, 1892, p. 79-80). Cela laisse donc ouverte la question de savoir comment réaliser ledit rationnement de façon équitable et efficace.

À première vue, la vision de l'équité de l'écopar est donc en contradiction directe avec le principe communiste si central à l'anarchisme. Après tout, pour Kropotkine « l'égalité c'est l'équité » (1889, p. 18). Albert ne voit pas la chose de cette façon toutefois. En effet, dans la mesure où la norme communiste « de chacun.e selon ses capacités, à chacun.e selon ses besoins » révèle très peu de choses concrètes sur la marche à suivre dans une économie, l'auteur choisit de l'interpréter comme un appel à produire et à consommer en proportion « appropriée » (Albert, 2006a, p. 7). Comme seule la mise en relation du travail à la consommation permet la quantification nécessaire à l'établissement de cette proportion appropriée, Albert en conclut que la norme rémunératoire de l'écopar respecte et même permet l'actualisation de la norme communiste. L'auteur appelle aussi à comprendre la norme de rémunération à l'effort de l'écopar comme une actualisation de l'égalité pure (Albert et Staudenmaier, 2008). En effet, dans cette interprétation, tous les individus d'une société d'écopar sont également lotis d'un ensemble de temps libre et de droits de consommation et chacun d'entre eux est libre d'ajuster la proportion entre ces deux éléments à sa guise.

Nous ajoutons aussi à cet argumentaire la constatation que dans un univers où les ressources et les capacités productives sont nécessairement limitées dans l'espace et dans le temps, il est fort peu probable qu'une société puisse arriver un jour à faire de tout bien un bien public. De plus, une ressource non renouvelable peut exister à un certain moment en abondance, mais son rationnement peut tout de même s'avérer nécessaire afin de ne pas l'épuiser. Dans une telle situation, la norme rémunératoire de l'écopar nous semble appropriée pour effectuer le rationnement prévu par

Kropotkine lui-même de ce qui n'existe pas en abondance. Enfin, l'égalité demandée par le penseur anarchiste n'implique certainement pas une répartition aveugle et uniforme du produit social comme l'illustre l'exemple d'Albert sur la question où chaque personne reçoit exactement une auto, une raquette de tennis, sept prunes, trois livres, deux chemises vertes et ainsi de suite (2003, p. 113). Si l'égalité doit pouvoir s'accommoder des goûts personnels, elle doit aussi tenir compte du fait que certaines personnes désireront consommer plus ou moins de viande ou accepteront de travailler plus ou moins que les autres, ce qui rejoint la position d'Albert que nous avons exposée au dernier paragraphe.

L'écopar constitue-t-elle alors une forme de communisme? Bien que nous acceptions les argumentaires pratique et éthique d'Albert, nous préférons ne pas répondre à cette question avant d'avoir procédé à notre mise en débat au prochain chapitre, car il s'agit là de l'un des aspects les plus polémiques au sujet de l'écopar, du moins à gauche. Il suffit ici de comprendre que l'écopar considère comme équitable de rémunérer l'effort et le sacrifice consentis à la production des biens et des services.

Cela n'est pas sans conséquence, cependant. D'abord, la rémunération servant sous l'écopar à produire un plan en équilibre général, une activité doit, pour être rémunérée, avoir été acceptée lors du processus de planification. Une activité productive ne figurant pas au plan n'est pas considérée comme un travail dans l'écopar, mais bien comme un *passe-temps*. En effet, Albert trace la ligne entre une activité méritant rémunération et une autre n'en méritant pas par le fait que cette activité est *socialement* utile ou non (2006, p. 40-41). Un tel choix implique cependant certaines conséquences, notamment que pour être rémunérée, une activité doit avoir été incluse dans le plan annuel. Une activité économique proposée lors de la première itération par un conseil de travailleurs et de travailleuses, mais n'ayant finalement pas été incluse au plan, faute de preneur, ne pourrait justifier une

rémunération aux membres de ce conseil qui décideraient tout de même de s'y adonner, puisqu'ils et elles ne le feraient qu'à leur propre bénéfice et non à celui de la société. Les intrants nécessaires à cette activité ne seraient alors pas alloués par le plan, mais devraient plutôt être « achetés » par les personnes s'y adonnant dans le cadre de leur demande de consommation. C'est ainsi qu'Albert définit quelles activités méritent une rémunération et lesquelles n'en méritent pas (2000, p. 29; 2006, p. 105). Une activité doit être motivée par une demande lors de la planification économique pour justifier une rémunération; elle doit comporter une utilité *sociale*. Ainsi, prendre la charge de ses enfants ou composer des poèmes qu'on ne diffuse pas ne mérite pas rémunération, alors que prendre en charge les enfants du voisinage pendant que leurs parents sont au travail ou composer des poèmes qui sont diffusés au grand public le mérite.

Ainsi, une activité socialement utile doit être incluse dans le plan annuel et elle octroie automatiquement une rémunération aux personnes qui s'y adonnent. Un corps de pompiers est donc par exemple toujours professionnel et rémunéré dans l'écopar car celui-ci doit nécessairement figurer dans le plan s'il veut obtenir les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions. Si le métier de pompier figure au plan, il doit alors être intégré à un ensemble équilibré de tâches et, dans ce contexte, demander du volontariat à certaines personnes sous prétexte que leur activité professionnelle s'y prête reviendrait à un bris d'équité, puisque leur effort ne serait pas rémunéré. L'écopar n'interdit donc pas le bénévolat, mais ne l'intègre pas à son fonctionnement économique comme tel, en partie à cause de la forme de sa valeur d'équité qui veut que tout travail socialement utile soit rémunéré en fonction de l'effort consenti.

### 2.1.2 L'autogestion

Si l'équité se préoccupe de la répartition de la richesse dans la société, l'autogestion concerne quant à elle la répartition du pouvoir décisionnel. Pour Hahnel, les relations de pouvoir sont aussi un produit des institutions économiques et donc un phénomène économique en elles-mêmes (2009, p. 1018). Actuellement, il existe dans notre société une division sociale du travail plus ou moins fixe qui sépare de fait les tâches décisionnelles et conceptuelles des tâches d'exécution. C'est ce qu'Albert appelle la division corporatiste du travail (2003, p. 45). La majorité des gens se retrouvent donc à passer la majorité de leur vie au travail en position de subordination et cet état de fait est jugé inacceptable par les deux auteurs (Albert et Hahnel, 1991b, p. 20).

Les auteurs soutiennent qu'autant que faire se peut, chaque personne devrait avoir sur une décision une influence proportionnelle à l'impact qu'elle en subira (Albert, 2003, p. 40; Hahnel, 2009, p. 1010). C'est là la définition du terme autogestion dans le contexte de l'écopar. Notons que ce choix de société concernant la répartition du pouvoir n'élimine pas pour autant l'expertise technique. Cela signifie simplement que les expert.e.s doivent rester dans leur rôle d'agent.e.s d'information et de conseil, en laissant la décision aux gens qui en sont directement touchés (Albert, 2003, p. 150-151). De même, cette vision de l'autogestion n'élimine pas nécessairement la hiérarchie, tant qu'elle est transitoire. Ainsi, des postes redevables de coordination limités dans le mandat et dans le temps, la discipline et les responsabilités individuelles persistent dans les lieux de travail de l'écopar. Il est même possible pour des expert.e.s de prendre des mesures rapides sans passer par les processus démocratiques en cas d'urgence (Albert, 2000, p. 48). Ainsi, seule la hiérarchie fixe des classes sociales est systématiquement abolie dans l'écopar (Albert, 2003, p. 178).

### 2.1.3 Diversité et solidarité

Les auteurs sont moins loquaces sur ces deux dernières valeurs que sur l'équité et l'autogestion. Hahnel décrit le respect et l'empathie comme un impératif catégorique, une règle d'or (2002, p. 41). Pour lui, la solidarité représente simplement un intérêt pour le bien-être des autres et le fait de leur accorder autant de considération qu'on en désire soi-même. C'est un trait essentiel et vital de la vie en société. Quant à Albert, il se contente de déclarer que toute autre chose étant égale par ailleurs, plus de coopération est préférable à moins de coopération (2003, p. 41). Pour lui comme pour Hahnel, la collaboration se doit donc de remplacer la concurrence dans les rapports économiques.

Enfin, la diversité est décrite par les deux auteurs comme une valeur découlant du simple bon sens (Albert, 2003, p. 41; Hahnel, 2002, p. 42-43). Il s'agit d'abord d'un enjeu de sécurité; il est très risqué de mettre tous ses œufs dans le même panier. La diversité des activités économiques permet en effet de réduire l'impact des erreurs et des catastrophes. De plus, les êtres humains étant infiniment diversifiés, la diversité des produits de l'économie devient un choix esthétique autant que de liberté individuelle; les auteurs ne veulent pas d'une société où les individus sont formatés par les produits de l'économie. Au contraire, chaque personne devrait pouvoir exprimer son individualité à travers une variété de choix disponibles. Albert pose ainsi la diversité en opposition à la commercialisation capitaliste et l'uniformisation de la culture qu'elle provoque (2006a, p. 4). Enfin, bien que ce ne soit pas explicite, on sent chez Albert et Hahnel le souci d'éviter par l'actualisation d'une valeur de diversité dans l'écopar le peu de succès des économies du socialisme « réel » quant à la production d'articles de consommation individuelle. En effet, les produits uniformes et gris des tablettes des commerces soviétiques sont devenus un cliché pendant les années 1980 et il est probable que les deux auteurs aient voulu se parer

d'attaques qui associeraient l'écopar à de si piètres résultats en y intégrant cette dernière valeur.

#### 2.1.4 Valeurs « satellites »

Ce sont là les quatre valeurs de base de l'écopar, ses incontournables. Pour Albert et Hahnel, tout système économique ne permettant au moins l'actualisation de celles-ci est à condamner et à rejeter (Albert, 2003, p. 42). L'écopar se voulant une initiative progressiste, d'autres valeurs peuvent et doivent toutefois s'y intégrer afin de permettre une société meilleure. Les auteurs font par exemple grand cas d'intégrer aux exemples dont ils se servent pour illustrer leur propos les sensibilités des catégories opprimées de notre société, comme les femmes ou les personnes racisées ou homosexuelles. L'égalité homme-femme, la tolérance et l'inclusivité sont donc des exemples de ces valeurs « satellites », mais néanmoins essentielles à une « bonne société » (Albert et Hahnel, 1991a, p. 144; Albert, 2000, p. 122). Ces valeurs « satellites » ne constituent cependant pas des fondements d'une écopar, même si leur actualisation peut quand même en découler. En effet, rappelons que l'holisme complémentaire, sur lequel s'appuie l'écopar, stipule que des changements favorables dans une sphère de la société peuvent se répercuter sur les autres. Ainsi, dans cette perspective, une économie équitable, autogérée et solidaire pourrait par exemple permettre des relations de genre sans domination.

Précisons aussi que Shalom a essentiellement repris les mêmes valeurs pour formuler sa proposition de politique participaliste. En effet, l'auteur est parti de l'intention explicite de proposer un système politique qui soit compatible avec les valeurs et le fonctionnement de l'écopar (2005, par. 2.2). Il a donc commencé par définir quelles formes doivent prendre les valeurs de celle-ci dans la sphère politique (2005, par. 4.1-4.4). L'équité, l'autogestion et la diversité deviennent respectivement la justice, la

liberté et la tolérance. Pour Shalom, la justice repose sur le fait de traiter chaque individu équitablement et, tous étant égaux entre eux, comme n'importe quel autre (2005, par. 4.3); c'est l'égalité sociale et politique. La liberté correspond quant à elle au fait de pouvoir obtenir de la société des règles de fonctionnement qui sont le plus en accord possible avec nos désires sans empiéter sur la possibilité des autres de faire de même (Shalom, 2005, par. 4.2). Quant à la tolérance, elle signifie pour Shalom la capacité pour chaque personne de mener sa vie en accord avec ses valeurs sans subir de pression ou de coercition de la part de la société tant et aussi longtemps que cette même capacité est accordée aux autres (2005, par. 4.4). Enfin, la solidarité demeure telle qu'elle a déjà été explicitée pour l'écopar (Shalom, 2005, par. 4.3). Cette transposition a par la suite été reprise par Albert qui l'accepte donc comme base d'un système politique participaliste (2006a, p. 24-25).

Shalom y va aussi d'un ajout, la participation, qui devient une cinquième valeur pour la politique participaliste (2005, par. 4.4-4.4.2). L'auteur ne désire pas seulement créer un système politique dont les conséquences seront bénéfiques; il désire aussi que la population y participe le plus possible. Selon lui, la politique n'est pas seulement un moyen d'atteindre des objectifs, mais aussi un moyen de se définir collectivement et, donc, de définir quels objectifs doivent être atteints (Shalom, 2005, par. 4.4). Un système politique maximisant la participation populaire est pour Shalom le meilleur moyen de créer une cohérence entre les structures politiques et les fins qu'elles doivent servir. Cette cinquième valeur est en quelque sorte une fusion entre le principe anarchiste qui veut que la fin ne peut être séparée des moyens utilisés pour l'atteindre et le principe de la démocratie délibérative qui veut qu'une prise de décision n'est légitime que si tous et toutes y ont participé et ce, quel que soit son résultat.

Ce sont là les valeurs qui ont guidé la formulation de la société participaliste, mais ses formes permettent-elles vraiment leur actualisation?

## 2.2 COMPATIBILITÉ DE L'ÉCOPAR AVEC SES VALEURS

Il va sans dire que les deux auteurs soutiennent que c'est bel et bien le cas. C'est Albert qui l'expose de la façon la plus concise (2003) dans un chapitre que nous résumerons ici en y faisant quelques ajouts.

Sur le plan de l'autogestion, Albert soutient que la structure fédérée des conseils facilite au plus possible l'implication de tous et de toutes dans les décisions qui les concernent (2003, p. 163; p. 165). Rappelons en effet que les conseils de niveaux supérieurs ne peuvent prendre que des décisions qui se rapportent à leur échelle et ne peuvent en aucun cas s'ingérer dans les affaires de leurs conseils constituants. Ceci a pour effet de « rapprocher » les prises de décision de la base. De plus, en éliminant la propriété privée des moyens de production, en instaurant des ensembles équilibrés de tâches et en rémunérant chaque personne en fonction de ses efforts seulement, l'écopar crée selon Albert une société sans classe sociale et donc sans disparité de pouvoir entre les individus (2003, p. 170).

Cette société sans classe a aussi d'autres effets bénéfiques. Pour Albert, les classes sociales sont une limitation à la diversité en ce qu'elles déterminent fortement le devenir des individus en société (2003, p. 160-161). Une société d'écopar permettrait donc selon lui d'offrir à chaque individu un ensemble plus varié d'opportunités que dans une société comportant des classes sociales. Qui plus est, l'absence de biais vers un type de biens ou de services ou un autre dans l'évaluation du coût d'opportunité social élimine encore un facteur d'influence présent dans le capitalisme, laissant alors

les individus établir leurs propres préférences libres de toute influence institutionnelle (Albert, 2003, p. 161-162).

Sur le plan de l'équité, non seulement l'écopar attribue-t-elle les droits de consommation en fonction de l'effort et du sacrifice consentis dans la production des biens et des services, ce qui comme on l'a vu plus haut est jugé équitable en soi, mais qui plus est, elle partage également les avantages et les désavantages du travail par l'entremise des ensembles équilibrés de tâches (Albert, 2003, p. 158). Ainsi, chaque personne a accès à sa part de tâches gratifiantes, mais doit aussi prendre sa part de risque et de tâches difficiles.

Ce partage a aussi des effets importants quant à la solidarité. En effet, les ensembles de tâches étant toujours équilibrés à l'échelle de toute l'économie, la meilleure façon d'améliorer ses conditions de travail dans l'écopar est d'améliorer celles de toute la population en éliminant ou en améliorant les tâches les plus difficiles ou les plus risquées dans l'ensemble de la société (Albert, 2003, p. 158-159). Les ensembles de tâches sont équilibrés dans l'écopar en cela qu'ils représentent la moyenne de désirabilité de toutes les tâches à effectuer dans l'économie. Éliminer ou améliorer les tâches les moins désirables de l'économie rehaussera cette moyenne de façon beaucoup plus importante que d'éliminer ou d'améliorer des tâches déjà plus confortables. Ainsi, une personne qui désire voir son travail quotidien devenir moins difficile a intérêt à soutenir des améliorations dans les tâches les moins gratifiantes de la société, même si elle n'y participe pas elle-même. La solidarité en est renforcée parce que poursuivre son intérêt immédiat n'entre pas en conflit avec l'intérêt des autres. Au contraire, l'intérêt de chacun.e est compatible avec l'intérêt de tous et de toutes.

Dans la même lignée, les seules façons de s'y enrichir sont de travailler plus ou encore d'augmenter la productivité générale de l'économie. Une productivité plus élevée permet en effet d'obtenir plus de biens et de services pour un même temps de travail ou encore de travailler moins pour le même niveau de vie. Ces deux éléments incitent de plus fortement à l'efficacité, puisqu'encore une fois, l'ensemble des individus aura intérêt à investir dans les secteurs où cet investissement se fera le plus sentir et non pas seulement dans leurs lieux de travail respectifs (Albert, 2003, p. 159).

L'écopar permet donc selon Albert et Hahnel d'actualiser leurs quatre valeurs fondamentales. Nous évaluerons sa capacité à actualiser les valeurs « satellites » que nous avons identifiées plus haut lors de notre analyse au prochain chapitre. Les auteurs ne prétendent pas que leur système est parfait, puisqu'il s'agit d'un ensemble de processus humains. Ils soutiennent par contre que contrairement aux économies industrielles ayant existé jusqu'à maintenant, les imperfections du fonctionnement de l'écopar seront dues à des erreurs ou à l'ignorance et non pas à des biais ou des incapacités systémiques (Albert, 2003, p. 146).

### 2.3 INSPIRATIONS THÉORIQUES ET IDÉOLOGIQUES

À première vue, l'écopar peut sembler une proposition fort originale, voire *étrangère* si on la compare aux idées traditionnelles qui circulent en économie politique. En fouillant un peu plus, on réalise toutefois sans difficulté que ses concepteurs ont surtout puisé dans différents courants afin de les combiner et les mettre à jour et ainsi créer un modèle qui semble complètement nouveau en apparence seulement. Dans cette section, nous présenterons les principales sources qui ont inspiré Albert et Hahnel dans le développement de leur proposition d'écopar, qui appartiennent

respectivement à différents courants socialistes et anarchistes. L'écopar revendique en effet ouvertement un héritage anarchiste et conseilliste (Albert et Hahnel, 1979, p. 314; Albert et Spannos, 2008, p. 14).

### 2.3.1 Le conseillisme

La prétention de l'écopar à rationaliser la production et la distribution des biens et des services la place sans contredit dans le bassin des idéologies socialistes (Coutrot, 2002; s.d.). Le socialisme est toutefois un courant très vaste et l'écopar ne peut être identifiée pareillement à toutes ses tendances. Parmi celles-ci, celle qui s'apparente le plus à l'écopar est sans contredit le conseillisme. Ce courant autogestionnaire, qui a été le plus brillamment expliqué par Anton Pannekoek (1982) pendant la Seconde Guerre mondiale, partage en effet avec l'écopar plusieurs caractéristiques fondamentales.

C'est d'abord la structure en conseils fédérés de l'écopar qui rappelle le plus le conseillisme, qui se fonde sur cette institution, d'où son nom. Dans *Les conseils ouvriers*, Pannekoek explique que l'idée même du monde nouveau qu'il entrevoit est de mettre les outils de travail et leurs fruits à la disposition de ceux et celles qui les utilisent, qui fournissent le travail (1982, p. 48). Contrairement au léninisme, il s'agit ici d'une mise à disposition *directe*, et non par l'entremise de l'État ou d'un parti. Chaque lieu de travail se voit donc contrôlé par un conseil formé par les individus qui y œuvrent. Ces conseils s'organisent entre eux comme dans l'écopar, c'est-à-dire sous forme de fédération où chaque conseil délègue un ou une de ses membres à l'échelon supérieur (Pannekoek, 1982, p. 54-55; Pankhurst, s.d. a). Pannekoek décrit un fonctionnement démocratique fondé sur des interprétations de l'autogestion et de la solidarité semblables à celles de l'écopar (1982, p. 52-53). Il mettait même déjà en garde contre la position « ambigüe » des « cadres techniques », souvent placés en

situation d'autorité vis-à-vis des travailleurs et des travailleuses sans qualification (Pannekoek, 1982, p. 35-36), dépeignant ainsi les contours de la classe des coordonnateurs et des coordonnatrices identifiée par Albert et Hahnel (chap. 1). De même, il propose lui aussi un partage des tâches décisionnelles entre tous les membres d'un conseil et l'évaluation de l'effort par les pairs (Pannekoek, 1982, p. 53-54).

Bien que non-orthodoxe, le conseillisme conserve néanmoins certains aspects traditionnels du socialisme, en cela qu'il est très ouvriériste. Pour Pannekoek, la question sociale se résume à l'organisation de la production (1982, p. 53, p. 61). La démocratie se limite selon lui au droit des travailleurs et des travailleuses à administrer leur travail; l'opinion de ceux et celles qui ne travaillent pas n'a pour lui que peu d'importance (Pannekoek, 1982, p. 92). Sylvia Pankhurst mitige un peu cet aspect, cependant, en appelant à la mise sur pied de conseils domestiques<sup>10</sup> (s.d. a). Elle propose en effet que ces conseils réunissent toutes les femmes adultes des foyers membres pour décider des questions se rapportant à la vie domestique, c'est-à-dire à ce qui se rapporte à la sphère de la parenté-affinité de l'holisme complémentaire. Les questions des soins aux enfants et aux malades, de la décoration, de l'approvisionnement en premières nécessités et de la qualité de vie dans le voisinage sont donc sous leur responsabilité. Cette proposition n'est pas sans rappeler les conseils de consommation, même si plusieurs différences demeurent.

La plus frappante est sans aucun doute la forte tendance au féminisme domestique présente chez Pankhurst et qui a pratiquement été abandonnée à gauche suite à la deuxième vague féministe. Mouvement contemporain, l'écopar intègre quant à elle les revendications issues de cette deuxième vague en appelant au partage équitable

---

<sup>10</sup> Notre traduction de « household soviets ».

des tâches domestiques (Albert, 2000, p. 123). Une autre différence, plus importante même si plus subtile, est le fait que Pankhurst conçoit, à l'instar de Delphy, ces activités comme une activité de production à part entière, et ce, malgré leur nature domestique. L'auteure conçoit les milieux de vie organisés en conseils domestiques comme un lieu économique de production de biens et de services, mais pas comme un lieu d'organisation de la consommation. Les femmes de ces conseils qui demeurent au foyer y sont des ouvrières en fonction au même titre que les hommes qui œuvrent à l'usine. La proposition de Pankhurst conserve donc un fondement ouvriériste que ne partage pas l'écopar. En effet, l'écopar intègre la consommation de tous et de toutes comme un aspect essentiel de ses institutions servant à la planification participative. Cette différence de conception découle peut-être d'une autre, plus fondamentale encore. Pankhurst entend le conseilisme comme un mouvement communiste, où chaque personne peut satisfaire ses désirs « sans réserve ni mesure à même l'entrepôt collectif » (s.d. b). Ce sont les mots qu'elle utilise pour désigner la norme de la prise sur le tas. Comme nous l'expliquions plus haut, Albert et Hahnel considèrent cette voie comme inéquitable et non fonctionnelle, d'où la nécessité d'un cadre institutionnel pour rationaliser la consommation.

Malgré ces quelques différences, les systèmes proposés se ressemblent beaucoup dans leur fonctionnement. De fait, Pannekoek prévoit qu'une société conseiliste établira sa comptabilité en termes d'heures de travail dont on tirera des moyennes pour l'ensemble de la société (1982, p. 61-62). Les statistiques nécessaires à la compréhension du plan de production seraient accessibles à tous et toutes (Pannekoek, 1982, p. 63-64) après avoir été colligées et rendues intelligibles par des services de statistiques autonomes, mais sans plus de pouvoir décisionnel sur les affaires de la société que n'importe quel autre conseil (Pannekoek, 1982, p. 65; Pankurst, s.d. a). Comme dans l'écopar, tout ceci sert à s'assurer que tous et toutes aient les outils nécessaires pour participer au processus de planification collective de

l'économie (Pankhurst, s.d. a). Les instruments qu'utilise l'écopar pour planifier son économie étaient donc presque tous présents déjà chez le conseillisme; n'y manquaient plus que la méthode et les ensembles équilibrés de tâches, apportés par Albert et Hahnel. Les deux auteurs considèrent d'ailleurs qu'il s'agit là de leur principale contribution à l'élaboration d'une économie libertaire (Baillargeon, 2005, p. 140).

Les deux systèmes proposés sont donc forts semblables l'un à l'autre, si bien qu'on est en droit de se demander si l'écopar n'est pas en quelque sorte qu'une nouvelle mouture du conseillisme. Pour l'accepter comme telle, il faudrait cependant avoir déjà conclu que la norme de rémunération à l'effort de l'écopar n'entre pas en contradiction avec le principe communiste, ce qui n'est pas le cas. Nous serons donc en mesure de conclure sur ce sujet après notre mise en débat.

### 2.2.2 L'anarchisme

Le socialisme occupe une place importante dans les fondations intellectuelles et idéologiques de l'écopar. Cela n'empêche pas ses concepteurs, surtout Albert, de se référer régulièrement à l'anarchisme. Les deux auteurs citent par exemple directement Bakounine dans le cadre de leur critique du « coordinatisme » (Albert et Hahnel, 1991a, p. 7), rappelant ainsi que la débandade soviétique avait été prophétisée par les anarchistes bien avant Friedrich Hayek et Ludwig Von Mises. Plusieurs aspects de la pensée anarchiste rejoignent de plus directement l'écopar. Par exemple, Kropotkine plaidait comme Albert et Hahnel qu'il était plus efficace sur le plan de la production de traiter tout le monde avec équité (1892, p. 193) ou encore en faveur d'une économie qui prenne la consommation comme point de départ (1892, p. 235-237). En effet, selon le « prince » anarchiste, « la seule science économique qui puisse réclamer le titre de science [est celle] qu'on pourrait qualifier [d'] *étude des besoins*

*de l'humanité et des moyens économiques de les satisfaire* » (Kropotkine, 1892, p. 63), une approche totalement intégrée par l'écopar. Kropotkine appelle aussi à partager le savoir, l'art et la science par l'entremise d'une réduction du temps de travail elle aussi permise par l'écopar (1892, p. 132-133; 1903). En fait, selon Albert, l'écopar ne fait pas qu'intégrer des éléments de l'analyse anarchiste; elle entend actualiser plusieurs de ses revendications et aspirations (2003, p. 255), une prétention d'ailleurs reconnue et acceptée par Baillargeon, (2010, p. 274) et Tremblay-Pépin (2007, p. 37-39; p. 43-44).

La proposition anarchiste reprise par l'écopar de la façon la plus évidente est sans doute la structure fédérative, d'abord explicitée par Proudhon (1863, p. 70-71). De fait, le principe est repris et appliqué tel quel par l'écopar, sans besoin d'adaptation. D'autres aspirations sont toutefois reprises sous des formes nouvelles. Ainsi, les ensembles équilibrés de tâches répondent parfaitement à la critique que Kropotkine énonçait à l'encontre de la division du travail (1892, p. 245-246), sans cependant que ceux-ci n'aient été imaginés ou promus par l'auteur au XIX<sup>e</sup> siècle.

Baillargeon ne s'égare donc pas en accordant à Albert la véracité de ses prétentions libertaires quant à l'écopar. Au-delà des propositions anarchistes reprises dans ses formes institutionnelles, c'est vraiment dans les valeurs de l'anarchisme que l'écopar trouve son lien de parenté. En effet, les conseils fédérés et les ensembles équilibrés de tâches visent à actualiser la valeur autogestionnaire de l'écopar, si chère aux anarchistes. De même, pour Kropotkine (1903), la diversité des activités humaines est non seulement une force de progrès, elle est un trait essentiel à la liberté, tout comme dans l'écopar. L'anarchisme offre aussi des interprétations de l'équité très proches de celle de l'écopar, en cela qu'elles sont toutes aussi égalitaires (Bakounine, 1865; Kropotkine, 1892, p. 14). Enfin, *L'entraide*, qui est peut-être l'œuvre la plus célèbre

de Kropotkine (2001), n'a pour seul objet que de démontrer la nécessité naturelle de l'entraide et du sentiment de solidarité, un autre fondement de l'écopar.

Ainsi, la proximité des valeurs de l'écopar et de l'anarchisme révèle clairement le lien de parenté entre les deux. Par contre, il y a aussi peut-être plus de points de divergence entre l'écopar et l'anarchisme qu'avec le conseilisme. En effet, il faut garder à l'esprit que l'anarchisme reste empreint de forts courants individualistes, dont la plupart sont favorables à une forme ou une autre d'économie de marché, comme le mutualisme. De plus, plusieurs penseur.e.s anarchistes s'opposent en bloc à tout salariat, sous quelque forme que ce soit, ce qui peut entrer en contradiction avec la norme rémunératoire de l'écopar. La relation qu'elle entretient avec l'anarchisme n'est donc pas aussi simple. Notre démarche s'appuyant grandement sur la pensée anarchiste, approfondir ici cet aspect ne ferait qu'anticiper sur la suite de ce mémoire. Nous reviendrons donc sur ces potentielles divergences et sur la nature libertaire de l'écopar lors de notre analyse au prochain chapitre. Pour l'instant, il suffit de reconnaître l'apport de l'anarchisme à l'écopar.

## 2.4 EXPÉRIENCES CONCRÈTES ET MISES EN APPLICATION

Depuis une dizaine d'années, différents groupes se sont mis sur pied en s'inspirant des valeurs et du projet de l'écopar. Nous en avons recensé environ une dizaine qui se subdivisent en deux catégories, soit les collectifs militants visant à promouvoir l'idée de l'écopar et les entreprises fonctionnant selon ses principes et ayant pour but d'en expérimenter différents aspects. Nous avons déjà expliqué les formes institutionnelles et le fonctionnement de l'écopar et exposé ses inspirations théoriques et idéologiques de même que les valeurs qu'elle entend actualiser. Avant de passer à notre mise en débat et à notre analyse, il nous manque cependant encore quelques données

empiriques. Dans cette section, nous entendons décrire les groupes qui s'organisent sur la base des principes de l'écopar afin qu'ils nous servent d'indicateurs pour confirmer les conclusions auxquelles nous sommes arrivés dans ce chapitre. Nous identifierons d'abord à quelle tendance idéologique plus vaste peuvent être identifiés les collectifs militants avant d'exposer un résumé des différentes expériences pratiques d'entreprises d'écopar.

#### 2.4.1 Les collectifs militants

Différents collectifs militants faisant la promotion de l'écopar ont vu le jour en Amérique du nord et au Royaume-Uni durant la dernière décennie. On peut par exemple citer le Vancouver Parecon Collective (VPC), la Chicago Area Participatory Economics Society (CAPES) et le Project for a Participatory Society – United Kingdom (PPS-UK). Ces différents collectifs organisent des ateliers, des panels ou des conférences sur l'écopar, entretiennent des sites web ou encore organisent ou participent à des campagnes politiques conformes à la stratégie d'instauration de l'écopar telle qu'exposée par Albert dans *Moving Forward* (2000). Ils partagent par ailleurs plusieurs autres points en commun, comme celui de bénéficier d'une espérance de vie plutôt courte. De fait, des trois collectifs que nous avons cités en exemple, seul PPS-UK est toujours actif au moment d'écrire ces lignes, du moins si on se fie à la mise à jour de leurs sites internet.

Les raisons qui expliquent cette courte existence concernent toutefois un bassin plus vaste de collectifs politiques. En effet, en y regardant de près, on réalise rapidement que les collectifs militants se créant autour du projet de l'écopar ne sont pas fondamentalement différents dans leur nature et leur fonctionnement que les groupes libertaires occidentaux contemporains en général (Speers, 2003, p. 4-5). Anna Kruzynski, Geneviève Lambert-Pilote et Marie-Hélène Drapeau dressent un portrait

général des collectifs appartenant à cette mouvance dans un article paru dans la revue *Possibles* (2007). On y apprend entre autres que les collectifs libertaires se constituent à partir d'un bassin assez restreint de militant.e.s, impliqué.e.s dans plusieurs groupes à la fois (Kruzynski, Lambert-Pilotte et Drapeau, 2007, p. 146). Il s'agit d'un milieu dynamique en constante recomposition dans lequel l'existence d'un groupe en particulier n'est jamais garantie dans le temps, ce qui peut expliquer au moins en partie pourquoi les collectifs centrés sur l'écopar n'ont pas présenté de longévité à toute épreuve.

Les auteures indiquent aussi que ces groupes prennent généralement la forme de « collectifs d'affinité », des petits groupes composés d'individus se connaissant très bien, attachés les uns aux autres et s'organisant de façon fluide et informelle (Kruzynski, Lambert-Pilotte et Drapeau, 2007, p. 151). Des collectifs que nous avons cités, c'est le VPC qui s'identifie le mieux comme un de ces groupes d'affinité libertaires. Marla Renn raconte en effet que le groupe s'est formé à la suite de la rencontre d'individus intéressés à la question de l'écopar, une base affinitaire, et que le nombre de ses membres participant.e.s a fluctué de façon importante au cours des années (2008, p. 313-314). De même, l'auteure affirme qu'un des problèmes du collectif se retrouve dans la grande disparité existante entre l'intérêt général pour le sujet de l'écopar et l'implication politique qui en découle auprès du public (Renn, 2008, p. 318). Malgré l'enthousiasme que soulève son sujet, le VPC ne peut donc compter que sur un nombre limité de militant.e.s. Il s'agit visiblement là d'un exemple type de collectif d'affinité de la mouvance libertaire occidentale contemporaine et les indices tendent à indiquer qu'il en est de même pour les autres groupes dont nous avons fait mention. La formation du CAPES a par exemple été très similaire (McBride, Philbrook et Szczepanczyk, 2008, p. 323).

On peut donc considérer les collectifs militants centrés sur l'écopar comme partie intégrante de la mouvance libertaire occidentale contemporaine. Ce n'est pas surprenant étant donné que l'écopar intègre la quasi-totalité des principes qui sont à son cœur, soit la liberté, l'égalité, la solidarité, le refus de l'autorité et de toute forme de discrimination ou d'oppression (Kruzynski, Lambert-Pilote et Drapeau, 2007, p. 148). La proximité de valeurs entre l'anarchisme et l'écopar fait donc en sorte que les militant.e.s désirant promouvoir cette dernière se retrouvent à évoluer dans la mouvance libertaire plus générale, avec les mêmes pratiques et les mêmes habitudes.

#### 2.4.2 Les entreprises d'écopar

Les entreprises expérimentant le modèle organisationnel de l'écopar partagent plusieurs points en commun avec les collectifs que nous venons de décrire. Par exemple, South End Press a été fondée par un petit groupe de militant.e.s issu.e.s du mouvement d'opposition à la guerre du Vietnam (Sargent, 2008, p. 264). Le café Mondragon à Winnipeg est aussi un collectif militant, servant tout à la fois de restaurant végétalien, de lieu de rencontre pour le milieu activiste, de librairie alternative et d'espace public pour tenir des débats, des ateliers ou des conférences (Burrows, 2008, p. 278). De fait, toutes les tentatives économiques d'application des principes et des structures de l'écopar recensées comportaient un fort élément politique, surtout sous la forme de diffusion d'idées, comme des presses ou des journaux, ce qui est aussi un trait caractéristique de la mouvance libertaire occidentale contemporaine (Kruzynski, Lambert-Pilote et Drapeau, 2007, p. 150).

Elles existent néanmoins dans un cadre différent que celui des groupes militants, en cela qu'elles évoluent aussi dans un environnement économique qui demeure capitaliste. Si les collectifs d'affinité naissent et meurent rapidement au sein du va-et-vient constant du milieu libertaire, les entreprises d'écopar survivent quant à elles

plus longtemps, et ce, malgré d'importantes difficultés financières. Toutes les entreprises que nous avons recensées ont rapporté de telles difficultés à un moment ou un autre (Spannos, sous la direction de, 2008), même South End Press, la plus rentable et la plus durable (Sargent, 2008, p. 267). C'est d'ailleurs la raison invoquée pour la fermeture du *Newstandard*, un journal d'information alternatif constitué sur le modèle de l'écopar (Azulay, 2008, p. 312).

Selon Paul Burrows, membre du café Mondragon, le fait que les entreprises d'écopar évoluent dans un marché capitaliste compte pour beaucoup dans leurs difficultés financières (2008, p. 287). En effet, selon le militant, un fonctionnement interne conforme aux principes de l'écopar impose certains coûts supplémentaires à une entreprise qui ne sont pas contrebalancés dans un marché inégal et concurrentiel qui leur fixe une valeur différente que sous l'écopar. Burrows conclut que l'environnement économique capitaliste complique énormément l'analyse des expériences des entreprises d'écopar (2008, p. 301).

Complique et non explique, car les échecs de ces entreprises ne pourraient en aucun cas être entièrement attribués au capitalisme. En effet, le militant expose suite à son expérience au café Mondragon plusieurs problèmes internes communs aux entreprises d'écopar. Ces obstacles sont principalement de deux ordres, soit celui de la facilité de mise en œuvre de certains aspects de l'écopar et celui de la responsabilité individuelle nécessaire à cette mise en œuvre. Burrows explique de fait que l'instauration d'ensembles équilibrés de tâches est beaucoup plus difficile en pratique qu'en théorie (2008, p. 283-284). Cela demande des efforts supplémentaires à tout le personnel qui doit se familiariser avec l'ensemble des opérations de l'entreprise. Combiné à un roulement important, ce personnel se retrouve donc constamment en formation, ce qui représente une dépense d'énergie et de ressources non négligeable. De plus, l'auteur raconte que même lorsqu'il n'y a pas de barrière institutionnelle au partage des

tâches, la plupart des personnes choisissent naturellement de s'en tenir à celles qu'elles préfèrent ou simplement à celles qu'elles connaissent, indépendamment du pouvoir qu'elles confèrent (Burrows, 2008, p. 285). En plus de représenter une difficulté technique, les ensembles équilibrés de tâches exigent donc un effort supplémentaire de la part de personnes qui ne sont pas toujours prêtes à les fournir. On touche donc ici à un deuxième obstacle, celui de la responsabilité individuelle.

En effet, Burrows souligne que plusieurs des difficultés des entreprises d'écopar découlent du fait que la plupart des gens ne sont pas habitués à s'auto-policer (2008, p. 284). Un autre élément structurel de l'écopar souffre grandement de cette difficulté, celui de l'évaluation de l'effort par les pairs. Il semblerait qu'un tel système d'évaluation soit perçu par la plupart des gens comme socialement ou politiquement offensant et peu propice à entretenir un bon climat de travail au sein de l'équipe (Burrows, 2008, p. 290). Burrows rapporte qu'au café, personne ne désireait prendre de tâches qui soient associées à ce processus. Cela crée en un sens le besoin d'une nouvelle catégorie pour les ensembles équilibrés de tâches, une catégorie composée de tâches qui confèrent plus d'influence que la moyenne, mais qui ne sont pas jugées désirables pour autant. Une telle catégorie avait d'ailleurs été créée au Newstandard (Azulay, 2008, p. 307), mais n'a pas encore été intégrée à la littérature « canonique » de l'écopar par Albert ou Hahnel.

Le fonctionnement quotidien d'une entreprise d'écopar tel qu'il peut en exister actuellement est visiblement quelque chose d'assez ardu. Ironiquement, les entreprises que nous avons recensées ont pourtant bénéficié d'une plus grande longévité que les collectifs militants faisant la promotion de l'écopar, ce qui est sans doute dû à la matérialité des entreprises, incarnées dans des moyens de production concrets. Il est en effet plus difficile d'abandonner une infrastructure matérielle

concrète qu'un ensemble d'engagements politiques qui n'a de palpable que les relations qu'on entretient avec ses camarades...

Quoi qu'il en soit, on peut considérer sans équivoque que l'ensemble des activités politiques et économiques s'organisant autour de l'idée de l'écopar prennent place au sein de la mouvance libertaire occidentale contemporaine. Cela nous apparaît comme une confirmation importante dans notre processus de recherche. En effet, cela vient confirmer les conclusions auxquelles nous sommes déjà arrivés sur les liens entre l'écopar et l'anarchisme. Si l'écopar avait plutôt été portée par des groupes issus de la pensée socialiste autoritaire, par exemple, il nous aurait peut-être fallu revoir nos résultats, mais ce n'est pas le cas. La proximité de l'écopar et de l'anarchisme n'est pas que théorique; elle est aussi pratique.

Cette dernière section termine notre description des fondements éthiques et idéologiques de l'écopar telle qu'elle est conceptualisée à l'heure actuelle. Nous avons donc couvert l'essentiel de notre sujet. Afin de confronter les conclusions auxquelles nous sommes arrivés jusqu'ici et d'affiner notre analyse, le prochain chapitre débutera par notre mise en débat, après quoi nous serons en mesure de répondre définitivement à notre question de recherche.

## CHAPITRE III

### UNE SOCIÉTÉ LIBERTAIRE?

L'écopar et son projet de société ayant été exposés dans leur ensemble, le présent chapitre avancera une réponse à notre question de recherche : l'écopar, comme théorie économique, peut-elle remplir sa promesse d'une société sans classe qui puisse éviter la dérive autoritaire? Une mise en débat entre les tenant.e.s de l'écopar et leurs adversaires, toutes tendances confondues, s'impose toutefois avant de ce faire. Cette première étape s'avère nécessaire afin d'exposer ce qui a déjà été dit sur le sujet et ainsi nous projeter plus en avant dans la réflexion.

#### 3.1 MISE EN DÉBAT

L'écopar soulève de nombreux débats au sein de la gauche anticapitaliste, mais aussi à l'extérieur de ce milieu assez restreint. Nous procéderons ici à la mise en débat entre ses différent.e.s critiques et ses tenant.e.s. La plupart des arguments qui seront amenés auront été énoncés directement par l'un ou l'autre des camps concernés, mais il nous arrivera aussi d'extrapoler les positions d'auteur.e.s qui n'ont pas directement commenté l'écopar mais dont la pensée est incontournable dans le cadre de notre travail. Rappelons enfin que notre question porte principalement sur les aspects normatifs de l'écopar, puisqu'il s'agit ici de déterminer la désirabilité de son système en termes anarchistes d'une perspective idéaliste. Aussi nous ne tiendrons pas compte des commentaires et des débats entourant sa faisabilité économique.

Il nous faut encore préciser une chose avant de commencer. Une partie significative des critiques formulées à l'encontre de l'écopar se fonde sur des incompréhensions du modèle. Les rouages et le fonctionnement de l'écopar ne sont pas toujours simples à comprendre. Nous avons nous-mêmes dû communiquer directement avec l'un de ses concepteurs pour en comprendre enfin un de ses aspects fondamentaux (app. A). Il n'est donc pas surprenant que des personnes n'ayant pas consacré un temps important à l'étude de son corpus la commentent en méconnaissance de cause. L'étude des différentes positions sur l'écopar n'est cependant ici qu'un indicateur dans notre analyse de sa capacité éventuelle à produire une société sans classe et en mesure d'éviter la dérive autoritaire. Les opinions reposant sur une incompréhension du modèle ne sont donc que peu pertinentes à notre démarche et, afin de faciliter notre exercice, nous n'en tiendrons pas compte non plus.

Nous commencerons la présente étape par les critiques anarchistes avant de passer aux critiques socialistes.

### 3.1.1 Les critiques anarchistes

Nous le mentionnions au chapitre deux, l'anarchisme n'est pas un tout uniforme. Une classification exacte de l'ensemble de ses composantes serait toutefois en dehors de l'objet de ce mémoire, aussi sera-t-il suffisant ici de considérer ses deux grandes catégories, soit l'anarchisme social et l'anarchisme individualiste. La totalité des critiques anarchistes de l'écopar que nous avons consultées provient de ce premier courant, que nous présenterons en premier, mais il nous sera possible ensuite d'extrapoler sur les positions individualistes afin d'en déduire une attitude par rapport à l'écopar.

### 3.1.1.1 L'anarchisme social

Les critiques les plus acerbes concernant la désirabilité de l'écopar proviennent de la frange anarcho-communiste de la mouvance libertaire occidentale contemporaine. Pourtant, si l'on fait abstraction de ceux et celles qui argumentent sur la base d'une incompréhension de l'écopar, la plupart des commentateurs et des commentatrices issu.e.s de cette tendance commencent par souligner la proximité idéologique de l'écopar avec le communisme libertaire (Kay et Evans, s.d., p. 20; Price, 2008b). Plusieurs points de discordance demeurent pourtant. Dans un débat avec Albert publié sur *Z Net*, le site de *Z Magazine*, Wayne Price en identifie deux principaux, qui sont la *norme de rémunération* de l'écopar et sa *centralisation* (2008b).

La norme de rémunération de l'écopar constitue clairement un de ses aspects unanimement condamnés par les auteur.e.s communistes libertaires (Kay et Evans, s.d., p. 23-24; Price, 2008b; Steps, s.d.; Anarcho, 2009). En effet, les auteur.e.s de cette tendance refusent catégoriquement que la consommation d'une personne puisse de quelque façon que ce soit être mise en relation à sa production. Plusieurs soutiennent même que toute forme de *quantification* relève ultimement du capitalisme et donc qu'une société désirant l'outrepasser doit se résoudre à refuser toute forme de mesure du travail ou de la consommation (Kay et Evans, s.d. p. 37). Dans un débat avec un membre de PPS-UK, Joseph Kay exprime ainsi la croyance qu'une telle société est possible en cela qu'une planification rationnelle de la production pourrait mettre fin à la rareté des biens et des services (Kay et Evans, s.d. p. 23-24). Il s'agit de la position de Kropotkine sur l'abondance que nous exposions au précédent chapitre (2.1.1). Advenant la fin de la rareté, la gratuité totale pourrait alors être possible, une vision que ne partage pas Albert (2006a, p. 7; 2010).

Pour Kay, cette position fait en sorte que l'écopar échoue quant à son objectif d'abolir le travail, au sens de la relation sociale telle qu'on la connaît dans notre société (Kay et Evans, s.d., p. 22). En effet, l'auteur perçoit dans l'évaluation par les pairs et la rémunération à l'effort des empreintes de l'éthique protestante que Max Weber identifiait à « l'esprit du capitalisme » (Kay et Evans, s.d., p. 37-38). L'écopar viserait donc selon lui à *généraliser* la condition ouvrière plutôt que de l'abolir, ce qui est impropre à la construction d'une société meilleure.

Plusieurs anarchistes considèrent aussi l'écopar comme un système centralisé (Crump, 1995, p. 72; Albert et Price, 2008). Selon Price, l'anarchisme repose sur l'idée de petites localités autosuffisantes, ce qui facilite l'autogestion et réduit l'impact environnemental de la production industrielle. L'auteur craint que l'intégration d'une société d'écopar jusqu'à un échelon national ne nuise à la démocratie directe. Cette critique est partagée par les tenant.e.s de l'écologie sociale, qui posent par ailleurs des critiques sur l'écopar fort semblables de celles des communistes libertaires (Staudenmaier, 2008a). John Crump va de son côté jusqu'à qualifier l'écopar de « bureaucratie participaliste » qui ne peut mener qu'à la reformation de l'État (1995, p. 72). À cela, Albert répond que la question de savoir si une société doit s'intégrer sur de grandes distances ou non doit être décidée au cas par cas, afin de la laisser bénéficier des économies d'échelles et d'une réduction de la pollution là où c'est possible (Albert, 2008; Albert et Price, 2008; Albert et Staudenmaier, 2008a). L'auteur ne voit de même tout simplement pas pourquoi une telle intégration nuirait à l'autogestion. De plus, dans sa réponse à Odessa Steps, Tom Wetzell, grand partisan de l'écopar, avance à la suite d'Albert (2008) et de Hahnel (2007) que cette vision de l'autosuffisance est en fait nuisible à une économie juste, en cela que des échanges devront nécessairement se produire entre différentes régions, puisque certaines d'entre elles ne peuvent pas s'autosuffire tout en permettant une qualité de vie comparable à celle de n'importe quelle autre société

industrialisée (Wetzel, s.d. b). Albert cite à cet effet l'exemple de l'Alaska (2008). Ne pas admettre et intégrer cette réalité fera en sorte, selon Wetzel, que des relations de marché s'instaureront entre les communautés, une opinion également partagée par Hahnel (2007, p. 70-72). Tout cela n'empêche pourtant pas Anarcho, le pseudonyme d'un blogueur sur *Anarchist Writers*, de considérer que l'écopar ne repose pas sur le principe de libre association, un élément selon lui essentiel à toute société libre (2009). Cette assertion est en un sens confirmée par Wetzel, qui soutient que c'est le cas pour toute société et que cela ne fait pas de l'écopar une tyrannie pour autant (s.d. a).

### 3.1.1.2 L'anarchisme individualiste

Au dernier chapitre, nous mentionnions l'existence d'une tendance plus individualiste de l'idéologie anarchiste, une frange qui accepte la propriété privée des moyens de production et les échanges par une forme ou une autre d'économie de marché. Proudhon lui-même était de cette catégorie. Malgré sa phrase restée célèbre « *La propriété, c'est le vol!* », Proudhon ne s'oppose à la propriété qu'au sens juridique du terme (1997a, p. 87-88). Si la propriété se définit pour lui comme le droit d'user et d'abuser d'une chose, l'auteur reconnaît tout de même un droit de possession sur les moyens de production dont découle un droit d'usage garantissant l'accès usufruitaire à leur produit, ce qui en élimine la possibilité d'abus (Proudhon, 1997b, p. 15-16). Le droit d'abus, c'est l'*aubaine*, ce que Tucker nomme l'usure, la capacité de tirer un revenu du travail d'autrui (1973, p. 1-4). Pour Proudhon, tout individu conserve en effet un droit absolu sur le produit de son travail, ce qui implique qu'il peut le vendre au prix qu'il désire, ce qui implique à son tour une économie de marché (1997a, p. 109-110; 1997b, p. 29-30). C'est dans ce sens que Tucker se dira plus tard favorable à la propriété privée (1973, p. 103). Cette tendance, qu'on nomme le mutualisme, semble donc à première vue en contradiction avec les principes de

l'écopar, mais si leurs formes peuvent bien différer, l'objectif reste le même : l'égalité socio-économique (Proudhon, 1997a, p. 122-123). Celle-ci n'implique simplement pas nécessairement pour ces auteurs une égalité absolue de revenu ou de salaire (Tucker, 1973, p. 207-208; Proudhon, 1979, p. 182).

Il est pourtant possible de soutenir que l'évolution de la pensée en économie politique fait en sorte que la pensée mutualiste mène aussi à l'écopar. En effet, le mutualisme repose sur la théorie économique classique de la valeur-travail, quelque peu déclassée aujourd'hui par les thèses économiques contemporaines. La théorie de la valeur-travail veut que la valeur d'un bien découle du travail qui a été nécessaire à sa fabrication. C'est cette croyance qui pousse Tucker à soutenir qu'un marché en parfaite concurrence (sans coercition extérieure, donc sans État) en arrivera automatiquement à maintenir les prix des biens et des services à leur prix coûtant, ce qui est suffisant pour rémunérer le travail nécessaire à leur production mais sans permettre de profit (1973, p. 88-89). Cette théorie a cependant largement été rejetée au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la théorie marginaliste de la valeur, qui veut que le prix d'un bien ou d'un service soit fixé sur le marché par son utilité marginale, étant maintenant acceptée par la plupart des courants en pensée économique. L'utilité marginale, c'est le bénéfice d'acquérir une unité supplémentaire d'un bien ou d'un service. Une personne affamée peut par exemple être prête à déboursier un montant important pour une pomme, mais trouvera un bénéfice moins important à l'achat d'une pomme supplémentaire après en avoir déjà mangé une dizaine, ce qui fait diminuer le prix auquel elle est prête à l'acheter. La pensée économique contemporaine ne parle plus de « valeur », conçue par les classiques comme une propriété propre à chaque bien; elle ne parle que de *prix*.

Le fait que la théorie de la valeur-travail ait été largement rejetée amène potentiellement à croire que le projet mutualiste soit incapable d'engendrer l'égalité

socio-économique, puisqu'il n'y a plus lieu de soutenir comme Tucker qu'une concurrence parfaite maintiendrait naturellement les prix des biens et des services à la valeur du travail nécessaire à leur production. C'est d'ailleurs leur compréhension contemporaine des marchés qui poussent Albert et Hahnel à rejeter sans appel cette forme d'allocation, par exemple lorsqu'ils traitent des externalités (Albert, 2003, p. 71-72; Hahnel, 2002, p. 80-99). La question demeure donc de savoir si cette tendance défendue par Proudhon et Tucker tient toujours en tant que une voie menant possiblement à la liberté et à l'égalité ou si, en tant qu'étape dans l'évolution de la pensée anarchiste, elle ne doit plus être perçue que comme un lointain précurseur de l'écopar, une question à laquelle il est difficile de répondre. En effet, une analyse approfondie du mutualisme est au-delà de l'objet de ce mémoire et indépendamment des formes sociales proposées, Proudhon et Tucker demeurent farouchement individualistes (Proudhon, 1997b, p. 80-81), ce dernier allant même jusqu'à nier l'existence propre de la collectivité (Tucker, 1973, p. 203). Dans l'incapacité d'y répondre de façon satisfaisante, nous préférons laisser cette question en suspend.

### 3.1.1.3 Conclusion sur l'anarchisme

Pour terminer, il ne serait pas facile d'établir la capacité de l'écopar à produire une société sans classe qui puisse éviter la dérive autoritaire en se fiant seulement à ses critiques anarchistes. En effet, on en trouve, comme on l'a vu, pour voir l'anarchisme comme une inspiration centrale de l'écopar (Bouchard, 2003; Tremblay-Pépin 2007, p. 37-39; Baillargeon, 2010, p. 274). En même temps, plusieurs la dénoncent comme un projet autoritaire à rejeter par l'anarchisme (Argyriadis, 2009; Steps, s.d.). Ce serait aussi potentiellement le cas de Tucker et Proudhon pour qui l'aspect collectiviste de l'écopar serait possiblement perçu comme un empiètement sur la liberté individuelle. Il existe enfin une position intermédiaire qui rapproche ces deux positions. Peter Staudenmaier dit par exemple que l'écopar et l'écologie sociale

aspirent à la même chose, mais différent par les moyens pour y parvenir (2008a). Price affirme quant à lui qu'il pourrait appuyer l'écopar si elle était conceptualisée comme une étape vers le communisme libertaire plutôt qu'une fin en soi (2008b). Difficile donc de catégoriser clairement la perception qu'ont les anarchistes des prétentions libertaires qu'entretiennent Albert et Hahnel vis-à-vis de l'écopar.

### 3.1.2 Les critiques socialistes

La chute du bloc soviétique n'a pas refroidi *toutes* les ardeurs socialistes, même parmi les plus orthodoxes, ce qui fait que l'on trouve encore plusieurs auteurs socialistes pour critiquer le projet de l'écopar. Bien qu'ils ne soient pas socialistes à proprement parler, nous incluons dans cette section les commentaires de Takis Fotopoulos, auteur et concepteur de la démocratie inclusive, étant donné qu'ils sont très proches dans leur nature des autres points de vue que nous rapporterons ici.

#### 3.1.2.1 Les socialistes traditionnels

Joseph Green (2003b), auteur à *Communist Voice*, un journal marxiste-léniniste, décrit l'écopar comme un projet très complexe à la fois anarchiste et autoritaire. Selon lui, l'écopar est le fruit d'un compromis entre l'autonomisme anarchiste et la propriété pleinement socialisée, un compromis à l'origine de cette complexité, qu'il présente en fait comme une contradiction importante. Le titre de son principal article dans lequel il expose sa position en dit d'ailleurs long sur celle-ci : « An Anarchist Society that Wallows in Regulation ». Pour Green, l'écopar, qui a pourtant la prétention de promouvoir et d'actualiser l'autogestion ne propose en fait qu'une société extrêmement centralisée, critiquant évidemment par là le fait qu'un seul plan serve à définir la marche de toute la société (2003b). Le processus de planification est décrit par l'auteur comme étant extrêmement long et pénible, même lorsqu'aucun

enjeu majeur ne fait surface, et qui ne peut arriver à son terme que par l'imposition de plus en plus de contraintes au fil des rondes d'itération par les agences de facilitation (Green, 2003b). Tout cela a pour conséquence, toujours selon Green, de nuire à la participation populaire dans les décisions à prendre au sujet de la société, mais sans pour autant empêcher que l'autonomie des conseils puisse venir brimer les droits d'individus particuliers (2003b). Green croit en effet que l'écopar ne propose aucune garantie en ce qui a trait aux droits fondamentaux et universels, qui sont à la merci des conseils autonomes dans leur administration interne. L'auteur s'inquiète par exemple des intrusions dans la vie privée que représenterait la planification de la consommation, puisque les conseils doivent approuver toute proposition, une intrusion contre laquelle l'écopar n'offrirait aucune protection (2003a).

Ainsi, l'écopar serait un système centralisateur ne permettant pas à la collectivité de faire des choix éclairés sur son avenir et incapable de protéger les droits individuels. Mais ce n'est pas tout. En tant que communiste, Green considère lui aussi que toute forme de quantification et de mise en rapport de la production et de la consommation est un aspect de l'écopar intrinsèquement capitaliste et donc impropre à engendrer une société meilleure (2003b). Le fait de mettre en rapport la production d'un individu à sa consommation revient selon lui au geste d'acheter et de vendre, une dynamique et un processus propres à l'économie de marché. Il perçoit aussi comme relevant du capitalisme le fait que les conseils de travailleurs et de travailleuses aient avantage à maximiser le ratio existant entre l'utilité sociale et les coûts de leur production, un aspect de l'écopar qui ne serait qu'un taux de profit déguisé pour lequel les entreprises de l'écopar sont en concurrence les unes avec les autres. Ceci ouvre selon lui à des rapports de force inégalitaires entre les différents conseils, découlant des différences dans leurs tailles et dans l'importance de leurs productions (Green, 2003b). Enfin, Green attaque Albert sur l'absence de procédure précise proposée par l'écopar pour gérer le commerce international (2003a; 2003b). Cette

absence de règle dans l'échange entre sociétés ferait en sorte que les processus du marché prévaudraient entre elles. Ce point de vue est ironiquement central à l'écopar lorsqu'il est question des échanges entre localités (Hahnel, 2007, p. 70-72; Wetzel, s.d.b), mais la logique n'y a pourtant pas été appliquée aux relations internationales, ce que déplore l'auteur marxiste-léniniste.

L'écopar ne serait donc ni plus ni moins qu'une économie de marché, guidée par la *loi de la valeur* telle que définie par Marx (Green, 2003b). Green va jusqu'à soutenir qu'une écopar aurait nécessairement besoin d'une banque centrale pour fonctionner. Selon lui, une telle économie serait de plus incapable de faire face aux défis environnementaux soulevés par l'industrialisation ou même d'en arriver à une société égalitaire (Green, 2003a). L'auteur souligne entre autres l'exemple des entreprises soviétiques en rappelant qu'il existe plusieurs façons antisociales pour un conseil de travailleurs et de travailleuses de maximiser son ratio coût-bénéfice social. Green fait ici référence à l'habitude des entreprises soviétiques de respecter la lettre des commandes qu'elles recevaient de l'État, mais pas leur sens. Une caricature qui illustre bien ce phénomène montrait un camion sortant un seul clou géant d'une usine. Un ouvrier qui commentait le spectacle disait que l'entreprise avait reçu une commande pour 20 tonnes de clous! Ce que Green veut dire, c'est que la maximisation du ratio coût-bénéfice social n'est pas gage en elle-même d'une maximisation du bénéfice social en tant que tel. Enfin, si l'auteur reconnaît que le communisme marxiste et l'écopar ont tous deux pour objectif d'anéantir les effets de la division sociale du travail, les façons de s'y prendre diffèrent selon lui fondamentalement (2003b). Il critique sévèrement le principe des ensembles équilibrés de tâches, appelant à une annulation du fossé qui sépare les tâches conceptuelles des tâches manuelles plutôt que leur répartition comme dans l'écopar. Il souligne de plus qu'à la lumière des témoignages d'expériences de fonctionnement en écopar, il semblerait que les membres de la classe ouvrière n'aient tout simplement

pas envie de s'organiser de cette façon (Green, 2003a). Green fait ici référence aux difficultés que nous exposons au chapitre précédent dans l'organisation interne des entreprises d'écopar (2.4.2).

La critique est donc sévère, mais elle n'est pas partagée par tous les éléments traditionnels du socialisme. Alex Callinicos, un militant trotskiste, croit pour sa part que l'écopar représente bien ce que devrait être une société socialiste (2003). Il émet cependant quelques réserves à son encontre, notamment quant à ses règles de rémunération et à la capacité d'y faire des choix collectifs. L'auteur note une faiblesse dans le principe de rémunération à l'effort de l'écopar, en cela qu'il ne concerne au fond que les personnes au travail. Il critique l'arrimage de cette norme avec la norme communiste qui, dans l'écopar, rémunère au besoin les personnes dans l'incapacité de travailler (2003). Il manquerait à l'écopar un principe philosophique général en ce qui a trait à la rémunération, un principe qui serait généralisable à l'ensemble des individus. Aussi, l'auteur considère que le processus itératif de la planification participative est *atomiste*, en cela qu'il lui manquerait les processus qui permettraient à la collectivité de décider de questions d'ensemble, comme le taux d'investissement général (Callinicos, 2003). Ce genre de décision ne s'obtient pas, selon Callinicos, par le simple cumul des positions individuelles.

Aucun.e tenant.e de l'écopar ne répond à Green, dont les critiques ont pourtant été publiées sur *Z Net*. Albert a cependant débattu longuement avec Callinicos, soutenant que l'écopar répondait en fait aux attentes que ce dernier avait exprimé, mais sans y aller de nouveaux arguments.

### 3.1.2.2 Le socialisme de marché

Le socialisme de marché est un projet formulé dans les années 1980 par des auteurs qui en sont venus à croire impossible toute forme de planification économique (Miller, 1990, p. 127; Roemer, 1993, p. 94; Weisskopf, 1993, p. 121). Pour ceux-ci, dont les principaux auteurs sont John Roemer, Thomas Weisskopf, Wayne Leeman, David Miller et Alex Nove, il était impératif de formuler un projet de société socialiste qui reposerait sur le marché comme processus d'allocation des ressources. Ces auteurs considéraient en effet qu'une économie de marché était gage à la fois de l'efficacité économique et des libertés individuelles. Ce projet, c'est celui d'une économie socialiste dans laquelle les moyens de production sont socialisés par l'entremise de coopératives ouvrières ou de l'incorporation des membres de la société et dans laquelle l'allocation des ressources se fait par un marché (Weisskopf, 1993, p. 121-123). L'écopar, conceptualisée à la même époque, se veut en quelque sorte un projet concurrent au socialisme de marché et les débats qui ont opposé les tenants des deux idéologies sont nombreux.

L'auteur de cette tendance qui critique l'écopar de la façon la plus cinglante et la plus détaillée est David Schweickart. Le principal aspect sur lequel il s'acharne est le processus de planification participative, qui lui semble carrément démentiel (1993, p. 329-330). L'auteur l'attaque beaucoup sous l'angle de la faisabilité, mais ses critiques ouvrent tout de même sur d'autres attaques portant sur sa désirabilité. Il souligne que les agences de facilitation ayant à colliger l'ensemble des données pour proposer quelques plans sur lesquels voter pendant la dernière ronde d'itération auraient à choisir parmi des millions de possibilités, ce qui leur octroierait un pouvoir discrétionnaire trop important (1993, p. 333-334). Il souligne qu'une fois le plan établi, il faudrait en imposer le respect, un aspect qui l'inquiète beaucoup, mais qui n'est pas sérieusement discuté par Albert ou Hahnel. Enfin, bien que ces derniers n'en

touchent pas mot non plus, Schweickart considère que la participation à la planification devra être obligatoire dans l'écopar, puisque l'efficacité du plan repose sur le fait que l'ensemble des activités économiques de la société s'y retrouve. Ne pas forcer cette participation reviendrait à sacrifier l'efficacité du plan (Schweickart, 1993, p. 333-334). Cette crainte d'une diminution de la liberté individuelle sous l'écopar se retrouve aussi chez David Kotz, pour qui planifier l'économie impose plus de contraintes aux comportements individuels que ne veulent bien le laisser entendre les concepteurs de l'écopar (2002, p. 23). Schweickart soutient encore que la constitution d'ensembles équilibrés de tâches nécessiterait une sorte de commission ayant le pouvoir d'évaluer s'ils sont bel et bien équitables et ayant le pouvoir d'imposer des réajustements (2006b). Cette solution, qu'il considère comme autoritaire et non désirable, ne serait possible que si des critères d'évaluation objectifs des tâches pouvaient être déterminés, ce dont doute l'auteur. Ce qui plane chez ces auteurs, bien qu'ils ne le nomment pas directement, c'est le spectre d'un régime totalitaire.

Dans une réponse qu'il adresse directement à Schweickart, Albert affirme que les ensembles équilibrés de tâches valent la peine d'être instaurés puisque la seule autre option serait la division corporatiste du travail et la hiérarchie qui l'accompagne. Albert précise que l'objectif des ensembles équilibrés de tâches n'est pas d'abolir la coordination du travail en tant que telle, mais bien son monopole par la classe des coordonnateurs et des coordonnatrices (2006c). Rappelons que l'auteur croit toute procédure démocratique vaine tant et aussi longtemps qu'une minorité pourra monopoliser l'exercice du pouvoir administratif et l'accès à l'information, en cela que l'inégalité de pouvoir dont elle jouit à l'extérieur de ces procédures s'y répercutera (Albert, 2003, p. 103). Ce point de vue trouve d'ailleurs écho dans plusieurs réflexions sur le thème de la démocratie aux États-Unis (Sanders, 1997, p. 347-348; Smith et Wales, 2000, p.51-52). Quoi qu'il en soit, Albert concentre toute son

attention sur cette critique des socialistes de marché, mais n'offre aucune réponse quant à leurs allégations autoritaires sur l'écopar.

### 3.1.2.3 La démocratie inclusive

Il existe depuis plus d'une dizaine d'années une nouvelle alternative au capitalisme qu'Albert et Hahnel n'ont même jamais mentionnée dans leurs critiques des courants de gauche en économie politique. Il s'agit de la *démocratie inclusive*. Cette proposition a principalement été exposée par Fotopoulos dans *Towards an Inclusive Democracy* (1997) et, par la suite, dans le périodique *Democracy and Nature*. Dans ce système, il y a en quelque sorte fusion entre les institutions politiques et économiques, car l'ensemble du pouvoir social y est concentré dans les mains de la collectivité organisée en une assemblée « démotique », à l'image de l'éclésiastie athénienne (Fotopoulos, 2003). Une telle assemblée est démotique par le fait qu'elle rassemble la communauté, le *demos*. Ce *demos* y est propriétaire des moyens de production. La production est subdivisée en deux catégories, soit celle associée à des besoins jugés essentiels par le *demos* et celle concernant des besoins jugés non essentiels. Dans la démocratie inclusive, l'économie des besoins essentiels est planifiée par la communauté et régie par le principe de la rémunération au besoin, alors que l'économie des désirs non essentiels s'organise par un marché « artificiel » basé sur un système de vouchers et régie par le principe de la rémunération au travail. Un voucher est un bond ne pouvant être échangé que contre certains types de biens et de services précis. Dans le cas qui nous préoccupe ici, les vouchers permettent d'acheter des biens et des services non essentiels.

Fotopoulos critique l'écopar dans un article de *Democracy and Nature* (2003) où il la compare avec sa propre vision. Pour lui, la principale faiblesse de la proposition d'écopar est le fait qu'il ne s'agisse que d'un modèle *économique*. L'auteur n'accepte

pas les excuses d'Albert qui soutient que les institutions sociales et politiques participalistes « attendent encore d'être développées », plus de 20 ans après la conception de l'écopar (Fotopoulos, 2003). Cet accent sur l'économie engendre d'ailleurs pour Fotopoulos plusieurs problèmes, notamment l'omission complète du statut de citoyen (2003). En effet, l'écopar divise la communauté en deux catégories qui ne s'équivalent pas nécessairement, soit celle de travailleur et de travailleuse et celle de consommateur et de consommatrice, qui ont chacune leur sphère de responsabilités. L'auteur se demande quel point de vue l'emporte en cas de désaccord entre conseils de travailleurs et de travailleuses et conseils de consommation. Le fait que les concepteurs de l'écopar aient refusé de définir des droits de propriété clairs laisse selon lui sans réponse la question du contrôle des moyens de production dans un tel cas de figure. Il manque donc selon l'auteur une notion de citoyenneté à l'écopar, un manque découlant d'une vision *utilitariste* des relations économiques qui place pour Fotopoulos l'écopar dans la catégorie des « paradis ouvriers » du socialisme d'antan (2003). À l'inverse, sa vision porte une attention importante à la centralisation de tous les pouvoirs au sein de la communauté des citoyen.ne.s, le demos. Il s'agit là selon l'auteur d'une incompréhension grave de ce qu'est l'idéal démocratique qui engendre d'autres problèmes, surtout quant à la capacité de prendre des décisions (Fotopoulos, 2003). Fotopoulos critique à ce propos le flou laissé par Albert sur la question du maintien ou non de l'État dans l'écopar.

L'utilitarisme économique de l'écopar se reflèterait dans l'acceptation des critères de la pensée libérale contemporaine dans l'écopar, comme l'efficacité au sens de Pareto (Fotopoulos, 2003). Pour Fotopoulos, ce trait de l'écopar fait en sorte qu'elle ne pourra pas se défaire de l'obsession de la *croissance* que l'on connaît aujourd'hui, croissance qu'à l'instar de Cornelius Castoriadis, l'auteur considère comme à l'origine de la hiérarchisation de la société moderne. Cela le pousse à attaquer les ensembles équilibrés de tâches comme une tentative mal orientée et incapable

d'éliminer la hiérarchie et l'inégalité au travail (Fotopoulos, 2003). La solution serait plutôt de répartir également le pouvoir institutionnel chez l'ensemble des citoyen.ne.s, ce qui est précisément le but des assemblées démotiques et d'abandonner la croissance économique. Pire encore, Fotopoulos croit que l'adoption des ensembles équilibrés de tâches serait tout simplement impossible dans une société impliquant autant de tâches spécialisées que la nôtre. L'auteur admet qu'une telle mesure pourrait être une étape utile dans la déconstruction des hiérarchies partout où elle est applicable, mais doute néanmoins de sa faisabilité à grande échelle (Fotopoulos, 2003).

Il n'y a cependant pas qu'à propos du travail que Fotopoulos remet en cause la capacité de l'écopar à répartir équitablement l'influence. La structure complexe de l'écopar reposant en entier sur la production d'un seul plan pour l'ensemble de la société vise toujours selon lui l'objectif utilitariste d'organisation rationnelle et de croissance capitalistes (Fotopoulos, 2003). L'auteur reprend même la périphrase de Crump, la « bureaucratie participaliste », pour y faire référence. Cette lourdeur nuit selon lui à l'autogestion, puisque tout conseil se retrouve pris dans le carcan du plan d'ensemble. Pire encore, même la liberté individuelle en serait entravée quant aux choix de consommation et pour le choix de l'emploi, qui ne pourraient plus être spontanés. Sur ce dernier point, Fotopoulos considère que la planification aura à déterminer l'emploi de chacun.e, puisque l'égalité des salaires fait en sorte qu'il n'y a aucun processus prévu dans l'écopar pour ajuster l'offre de main-d'œuvre aux besoins exprimés (2003). Enfin, l'auteur soutient qu'il sera impossible de satisfaire aux désirs de consommation de la population, puisque la planification ne tient pas compte des détails de design des produits de consommation afin de ne pas devenir trop lourde. Les consommateurs et consommatrices d'une écopar n'auraient alors qu'à se contenter des produits se trouvant sur les étagères, sans pouvoir en influencer la conception, à l'instar des citoyen.ne.s soviétiques (Fotopoulos, 2003).

Pour terminer, Fotopoulos est d'avis que l'acceptation des principes productivistes capitalistes et la centralisation de l'écopar font en sorte que ce système est incapable de sauver la société de la crise environnementale actuelle (2003). Il souligne d'ailleurs le peu d'intérêt soulevé par la question dans les écrits d'Albert et Hahnel, où elle n'est posée que comme un problème d'externalités parmi tant d'autres.

#### 3.1.2.4 Conclusion sur le socialisme

Ceci fait le tour des commentaires socialistes que nous avons recensés sur l'écopar. Malheureusement, ses concepteurs n'y répondent pas vraiment. En effet, personne n'a répondu aux critiques de Fotopoulos ni de Green, nous laissant souvent dans le vague quant aux réponses qui pourraient leur être apportées par les tenant.e.s de l'écopar.

Ceci conclut aussi notre mise en débat des principaux points de vue concernant l'écopar. Les points de vue exprimés ne couvrent pas nécessairement l'ensemble des aspects de la proposition et sont souvent en contradiction les uns avec les autres. Il nous faudra pourtant naviguer dans ce bassin d'idées pour formuler notre analyse, car il est enfin venu le temps d'y procéder afin d'avancer une réponse à notre question de recherche : l'écopar, comme théorie économique, peut-elle remplir sa promesse d'une société sans classe qui puisse éviter la dérive autoritaire? Comme nous l'avons écrit au second chapitre, l'écopar partage avec l'anarchisme une proximité de valeurs impressionnante. Cela suffit-il pourtant à assurer sa désirabilité? En effet, une intention sincère peut toujours être détournée de ses objectifs par l'utilisation de moyens d'implémentation mal choisis, d'autant plus que plusieurs anarchistes la dénoncent comme autoritaire. Les formes de l'écopar constituent-elles un moyen approprié pour atteindre les objectifs que ses concepteurs se sont fixés?

## 3.2 LES CLASSES SOCIALES

Comme nous l'avons déjà dit (p. 14-15), Albert et Hahnel acceptent la définition classique des classes sociales qui se fonde sur les relations que leurs membres entretiennent avec les moyens de production. Bien que central, cet aspect de la vie en société n'est pas le seul dont peut découler une domination. Aussi, les autres catégorisations conduisant à des hiérarchisations permanentes seront ici considérées comme des classes sociales à part entière et devront aussi être discutées.

### 3.2.1 Les classes sociales économiques

Commençons tout de même par la question de la domination économique classique associée à la propriété et au contrôle des moyens de production, une domination que n'a pas réussi à éliminer le socialisme « réel », et ce, malgré l'élimination sous ces régimes de la classe bourgeoise de leurs propriétaires. Albert et Hahnel considèrent que cet échec découle d'un manque théorique, soit la conceptualisation de la classe des coordonnateurs et des coordonnatrices (1991a, p. 3-8). L'écopar vise donc non seulement à éliminer la classe des propriétaires des moyens de production, mais aussi celle des coordonnateurs et des coordonnatrices socioprofessionnel.le.s. Y réussit-elle? Afin de le déterminer, il nous faut nous référer à Delphy pour qui l'exploitation est le résultat d'une domination (2004, p. 103), c'est-à-dire d'un rapport de force *politique*, c'est-à-dire institutionnalisé. Pour arriver à ses fins, l'écopar propose principalement que la propriété des moyens de production soit abolie et que le partage des tâches se fasse par l'entremise d'ensembles équilibrés de tâches. Voyons quel genre de rapports de force politiques peut bien émerger de ces deux mesures institutionnelles.

Bien que comme le suggérait Fotopoulos, l'abolition pure et simple de la propriété des moyens de production sans plus de précision sur leur contrôle risque d'amener des contradictions et des conflits (2003), il n'en demeure pas moins que cela fait effectivement en sorte d'éliminer la classe de leurs propriétaires. L'autogestion d'un lieu de travail ne peut donc plus être contrecarrée par l'autorité induite d'un.e quelconque propriétaire, puisqu'il n'y en a pas. De même, personne ne peut plus détourner de larges portions de la richesse produite par l'ensemble des travailleurs et des travailleuses par l'entremise de droits de propriété. La solution est donc assez directe pour que l'on puisse clairement établir que l'écopar élimine le rapport de force existant entre la bourgeoisie et le reste de la société, puisque cette première cesse tout simplement d'exister.

Comme on l'a vu, le contrôle des moyens de production peut cependant résider ailleurs que dans un droit de propriété. L'écopar vise à éviter que ne se forme une minorité technocrate, car le monopole des tâches décisionnelles et conceptuelles, de même que de l'accès à l'information que cela implique créerait un rapport de force au désavantage du reste de la société. Afin d'éliminer ce rapport de force politique susceptible de faire passer les lieux de travail sous le contrôle de la classe des coordonnateurs et des coordonnatrices et de réinstaurer une forme ou une autre d'exploitation, l'écopar propose la mise sur pied d'ensembles équilibrés de tâches.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, Fotopoulos considère que cette proposition n'est ni nécessaire, ni utile à l'abolition des hiérarchies sociales (2003). Deux solutions s'imposent selon lui, soit la répartition égalitaire du pouvoir politique dans l'ensemble de la société et l'abandon des objectifs de croissance qu'il attribue à la pensée libérale. Bien que la critique de l'auteur sur la division de la société en deux catégories, celle des travailleurs et des travailleuses d'un côté et celle des consommateurs et des consommatrices de l'autre, soit pertinente, il nous semble

injustifié de croire que le pouvoir institutionnel dans l'écopar n'est pas réparti également, du moins, en ce qui concerne les décisions économiques. Il est vrai cependant que la division de la population en deux groupes qui ne se correspondent pas tout à fait, mais qui se recoupent grandement, risque d'amener des distorsions et des achoppements lors des prises de décision, mais il s'agit plutôt là d'une imperfection en termes de faisabilité et non pas d'une limitation quant à l'objectif de l'écopar à éliminer les rapports de force politiques sur les lieux de travail. Car les ensembles équilibrés de tâches ne servant initialement à éliminer la hiérarchie que sur les lieux de travail, c'est d'abord là qu'il faut définir s'ils permettent ou non l'abolition des rapports de force politiques. De fait, ils y permettent une répartition égalitaire non seulement du pouvoir institutionnel, mais aussi des conditions difficiles, dangereuses ou subalternes. Ces conditions nous semblent propres à y éliminer les rapports de force politiques qui existent actuellement entre différentes catégories socioprofessionnelles, puisque, encore une fois, elles se retrouvent tout simplement abolies.

Pour ce qui est de l'utilitarisme économique attribué par Fotopoulos à l'écopar et supposé la pousser vers une croissance sans fin comme le capitalisme, cette attaque nous semble aussi injustifiée. L'auteur voit bel et bien clair quand il souligne l'origine libérale des concepts d'équilibre général ou d'efficacité au sens de Pareto, intégrés à l'écopar, mais cela n'implique pas nécessairement une fixation sur la croissance comme celle que nous connaissons sous le capitalisme. En effet, l'écopar permet par son processus de planification participatif à chaque personne de fixer son niveau de consommation de même que son temps de travail annuel. Il n'existe aucune pression concurrentielle dans l'écopar qui pousserait les individus à vouloir travailler toujours plus ou les conseils de travailleurs et de travailleuses à produire de façon exponentielle. En supposant que Green ait raison de voir dans le ratio coût-bénéfice social une forme de comparaison menant à la concurrence, la seule pression existante

dans l'écopar serait celle de produire de façon toujours plus efficiente. Cela peut toutefois très bien s'y manifester sous la forme d'une réduction du nombre d'heures de travail moyen ou de la quantité de matière première demandée par l'économie plutôt que d'une croissance effrénée. Le fait de vouloir gérer les ressources existant en nombre limité de la façon la plus efficiente possible n'implique en rien une course folle vers la croissance menant à la dévastation environnementale et à une hiérarchisation toujours plus importante des relations de travail.

Nous croyons donc que les ensembles équilibrés de tâches sont une mesure permettant l'abolition des rapports de force politiques existant aujourd'hui entre les milieux socioprofessionnels associés aux professions libérales et le reste de la masse des travailleurs et des travailleuses. Cela dit, nous ne partageons pas l'avis d'Albert et de Hahnel pour qui ils constituent le seul moyen d'y parvenir. En effet, Steps suggère déjà la rotation des tâches en place et lieu des ensembles équilibrés (s.d.). Cette option s'avère sans doute moins efficiente économiquement, mais elle atteint le même résultat en ce qui a trait aux classes sociales et, quoi qu'il en soit, cet exemple démontre qu'il existe d'autres options.

Cela étant dit, peut-être pourrait-il exister dans une société d'écopar d'autres moyens d'exploiter autrui, c'est-à-dire de s'enrichir indument de son travail, que par la propriété ou le contrôle des moyens de production? La rémunération à l'effort vient appuyer l'élimination des classes des propriétaires et des coordonnateurs et des coordonnatrices en cela qu'elle empêche les rapports de force politiques engendrés par la rareté dans une économie de marché. En effet, dans une écopar, une personne capable d'offrir un bien ou un service rare ne peut se servir de sa situation afin d'extirper un surplus pour sa vente, comme c'est le cas dans une économie de marché. Cette impossibilité élimine alors le rapport de force qui peut s'établir entre

différentes catégories socioprofessionnelles dont les services sont en forte demande, par exemple le corps médical, et le reste de la société.

On le constate, les trois moyens mis sur pied par l'écopar afin d'éliminer les classes sociales au sens économique portent fruits. L'écopar comprend cependant beaucoup plus de trois propositions institutionnelles. Y existe-t-il des institutions qui pourraient venir contrecarrer ces gains? Plusieurs auteur.e.s cités ici ont par exemple exprimé des craintes concernant le processus de planification économique participatif de l'écopar (Schweickart, 2006a; Steps, s.d.). S'il existe un lieu où pourrait se reformer une classe dominante dans l'écopar, il se trouve au sein des agences de facilitation qui transigent et organisent l'information concernant toute l'économie. C'est Albert qui répond le mieux à ces craintes. Selon l'auteur, le fait que les employé.e.s des agences de facilitation aient à travailler dans le cadre d'ensembles équilibrés de tâches et que le processus, entièrement public et transparent, laisserait apparaître toute déviation est en lui-même une garantie suffisante contre la constitution d'une telle classe (Albert, 2003, p. 271-274). Qui plus est, il considère que les tâches de facilitation ne comportent aucune prise de décision, au point où elles pourraient toutes être automatisées. Il suggère tout de même qu'une société qui désire mieux se prémunir contre le risque d'escalade autoritaire puisse encore instaurer une rotation quinquennale obligatoire du personnel des agences de facilitation (Albert, 2003, p. 225-226).

Nous pensons comme Schweickart qu'il n'est pas réaliste de croire qu'aucune décision ne viendra directement des agences, ne serait-ce que parce qu'elles doivent ultimement formuler quelques propositions de plan parmi une foule de possibilités. Néanmoins, le fait que le plan soit soumis à l'approbation de la collectivité et que les agences de facilitation aient elles aussi à faire accepter leurs propositions par le reste de la société lors du processus de planification nous pousse à croire que ces mêmes

agences représentent un risque bénin pour la collectivité. En effet, rappelons que l'écopar repose sur des aspirations participatives impliquant la transparence et la reddition de compte à la communauté, ce qui n'était pas le cas, loin s'en faut, du marxisme-léninisme à l'origine des régimes du socialisme « réel ». Qui plus est, l'égalité socio-économique apportée par l'écopar facilite grandement l'accès à l'éducation, qui elle-même accentue de beaucoup l'accès à l'information et la capacité de la décoder. Nous n'irions pas comme Albert jusqu'à prétendre qu'il n'y a aucun moyen pour une personne travaillant à la facilitation d'abuser du pouvoir, mais il nous semble que l'auteur dit vrai lorsqu'il soutient qu'un tel abus serait visible et détectable par l'ensemble de la collectivité. Dans le contexte d'une société plus éduquée à la participation politique et économique où la population dispose de réels pouvoirs institutionnels, cette garantie nous semble suffisante à assurer que tout écart de conduite au sein d'une agence de facilitation sera contrecarré et corrigé. Il nous apparaît donc peu probable qu'un rapport de force en vienne à s'institutionnaliser entre celles-ci et le reste de la société, d'autant plus qu'elles n'ont pas la capacité d'obtenir les services de forces de coercition, mais nous y reviendrons plus loin.

### 3.2.2 Les autres dominations

L'ensemble de la pensée participaliste n'offre que peu d'idées quant aux aspects non économiques de la domination en dehors de déclarations d'intention et d'aspirations vagues. Il est cependant tout de même possible d'analyser les effets de l'écopar sur ces dominations. En effet, la rémunération à l'effort et les ensembles équilibrés de tâches font en sorte qu'il est impossible de réserver certains types d'emplois en termes de désirabilité à certaines catégories de personnes. Nommément, il est impossible sous l'écopar de confiner les femmes, par exemple, à des emplois serviles et peu rémunérés, puisqu'il n'en existe plus, tous les ensembles de tâches ayant été équilibrés. Cependant, rien n'empêche des conceptions et des préjugés issus de ces

dominations non économiques d'avoir des effets économiques. Par exemple, un conseil de travailleurs et de travailleuses à majorité masculin et misogyne pourrait très bien produire des évaluations d'effort injustes pour les femmes, ce qui ferait diminuer leur rémunération. De même, les tâches majoritairement féminines pourraient être considérées par une société patriarcale comme moins difficiles, dangereuses ou dégradantes qu'elles ne le sont en réalité, faisant en sorte que la majorité des femmes se verraient imposer des ensembles « équilibrés » de tâches plus ingrats que les hommes. L'écopar n'offre aucune barrière institutionnelle contre ces éventualités autre que la possibilité pour les personnes victimes de domination de s'associer sur les lieux de travail pour les combattre (Albert, 2003, p. 178).

De plus, Delphy considère que le patriarcat s'appuie considérablement sur un mode de production économique actuellement hors marché et par extension délaissé par l'analyse à l'origine de l'écopar : le mode de production domestique (2009, p. 16-17). Comme nous le disions en introduction, pour l'auteure, c'est le rapport de force politique créé par le patriarcat qui permet l'exploitation des femmes, c'est-à-dire l'extorsion de leur travail par le chef de famille, un homme, au sein de ce mode de production. Que propose l'écopar pour contrer cette exploitation jugée non économique par les orthodoxes? Peu de choses, en fait. Albert trace la ligne entre les sphères économique et de la parenté-affinité là où le travail cesse d'être utile à l'ensemble de la communauté pour ne profiter qu'au foyer (2000, p. 134). Selon cette vision holiste complémentaire, l'écopar ne concerne donc que le travail hors foyer, la sphère publique traditionnelle, bien qu'Albert ne ferme pas la porte à un choix de société différent (2000, p. 133). Ce n'est cependant pas dire pour autant que ses concepteurs se lavent les mains de la question. Simplement, ils se rapportent à leur argument holiste complémentaire qui veut qu'une économie équitable favorisera l'équité en dehors des relations économiques, de même qu'à leur appel à développer

des propositions d'ensembles institutionnels participalistes pour les autres sphères de la société.

L'écopar n'empêche donc pas directement les dominations racistes, sexistes, âgistes ou basées sur d'autres discriminations. Ainsi, il serait possible que les lieux de travail ne soient pas accessibles aux personnes handicapées ou que les conseils de travailleurs et de travailleuses effectuent une discrimination à l'embauche sur la base de l'une ou l'autre de ces dominations. Encore, des femmes ou des personnes racisées pourraient se voir offrir l'ensemble des avantages institutionnels de l'écopar (ensemble équilibré de tâches, rémunération à l'effort et ainsi de suite) alors que leurs voix pourraient rester sans écho lorsqu'elles prennent la parole dans les différentes assemblées de conseil. En effet, le peu de crédibilité et de considération accordées aux personnes victimes d'oppression par celles ne la subissant pas est l'un des éléments fondamentaux des critiques de la démocratie délibérative (Sanders, 1997, p. 349-350). L'écopar, conceptualisée comme système économique seulement, ne présente rien pour faire face à cette réalité. Il serait donc parfaitement possible ici qu'un rapport de force politique vienne contrecarrer la règle autogestionnaire de l'écopar qui veut que l'influence sur une question soit répartie proportionnellement à ses effets sur les individus. Enfin, si on accepte l'argument à l'encontre de l'éco-localisme et du municipalisme libertaire qui veut que des communautés semi-autonomes n'aient d'autre choix que d'établir des relations de marché entre elles si elles se refusent à une planification unifiée de leurs économies, ce qui n'est pas conforme à aux normes et aux valeurs de l'écopar (Albert, 2008; Hahnel, 2007, p. 70-72; Wetzel, s.d. b), force est de constater que cela ne fait que repousser le problème d'un échelon sans le régler. En effet, l'écopar ne prévoit de planification économique unifiée que jusqu'à l'échelon national. En concevant l'absence de relations économiques planifiées comme gage d'injustice et de domination comme le font les concepteurs de l'écopar, on ne peut en arriver qu'à la conclusion que celle-ci ne

pourra éliminer les relations d'exploitations entre nations. Il existe là une contradiction entre la forme de l'écopar et l'argumentaire la justifiant.

Pour l'instant, ces éventualités ne peuvent être écartées, mais la société participaliste étant encore un tout inachevé, des protections institutionnelles peuvent encore y être ajoutées. D'éventuelles propositions féministes pourraient par exemple venir consolider la pensée participaliste sur la question de la participation des femmes au corps social autant que du partage du travail domestique. Bien que le projet de la société participaliste reste décevant à l'heure actuelle, plusieurs contributions importantes y ont été faites depuis l'époque où Fotopoulos a formulé sa critique cinglante à son égard (2003). C'est d'ailleurs la façon dont Albert conçoit l'évolution du modèle, en complémentarité avec l'apport des personnes réfléchissant à leurs propres oppressions (2003, p. 123). L'écopar, de l'avis même de l'un de ses concepteurs, a besoin de cet apport pour développer un projet de société entier. L'écopar fait donc une place pour l'intégration de solutions aux oppressions non économiques, mais celles qui sont proposées à l'heure actuelle ne constituent toujours pas une garantie suffisante.

La solution nous semble se trouver dans un développement satisfaisant des institutions participalistes concernant les trois autres sphères de l'holisme complémentaire. Le projet de la société participaliste dispose déjà d'institutions économiques précises et détaillées, l'écopar, mais il lui en faudrait aussi dans les sphères de la politique, de la communauté et de la parenté-affinité. La politique participaliste n'est en effet encore qu'à demi achevée alors que les deux autres sphères holistes complémentaires ne sont toujours l'objet d'aucune proposition concrète. Des structures organisationnelles et un fonctionnement clair pour ces trois sphères pourraient combler les lacunes actuelles dans les garanties de la société participaliste contre la formation de classes sociales non économiques. Nous

concluons donc que l'écopar à elle seule n'est pas encore suffisante pour assurer l'abolition totale des classes sociales non économiques, mais que ses formes sont compatibles avec une telle entreprise si jamais le mouvement de la société participaliste devait conceptualiser un projet précis allant dans ce sens.

### 3.3 L'AUTORITARISME

On l'a vu, plusieurs craintes ont été soulevées quant à la capacité de l'écopar à assurer les droits et libertés de la population, alors même qu'elle entend nommément réaliser une société libertaire. Qu'en est-il donc de sa capacité à éviter une dérive autoritaire?

Comme nous le mentionnions dans la section précédente, les agences de facilitation constituent le lieu le plus à même de reformer un lieu de pouvoir sur le reste de la société. Crump craint de fait que l'État ne se reconstitue à partir d'elles (1995, p. 72), alors que pour Green, c'est une banque centrale qui en émergerait (2003a). Les garanties apportées à la section précédente contre la formation d'une classe sociale de « facilitateurs et de facilitatrices » s'appliquent cependant de même contre le risque de dérive autoritaire. De plus, il faut se rappeler que bien que les agences de facilitation jouent un rôle clé dans la planification économique, elles ne disposent absolument pas de moyens de coercition, ni de la capacité d'en acquérir. En supposant que ces agences se mettent à vouloir imposer leurs vues sur la marche à suivre en société, il faudrait encore que l'ensemble des conseils de consommation acceptent lors du processus de planification de les doter d'une force de police avec le mandat spécifique de les faire respecter, ce qui est fort peu probable, ne serait-ce qu'à cause de la masse de gens et de décisions impliquées. Enfin, le fait qu'un processus institutionnel soit complexe n'implique pas nécessairement qu'il est à même de

reformer un État si celui-ci venait à être aboli. Nous voyons mal, en effet, comment les agences de facilitation pourraient servir d'embryon à un État nouveau si elles sont incapables d'avoir recours à des moyens de coercition directement sous leur contrôle.

Il existe aussi un autre lieu décisionnel dans l'écopar qui soulève des craintes sur une dérive autoritaire, soit les conseils de consommation. En effet, plusieurs auteur.e.s soulignent que ceux-ci ont facilement la capacité de violer la vie privée des individus qui le forment, en cela qu'ils ont la responsabilité d'accepter ou non leurs demandes de consommation annuelles, ce qui demande qu'ils aient accès à leur contenu (Fotopoulos, 1997, p. 254; Green, 2003a). C'est en réponse à ces critiques que les concepteurs de l'écopar ont proposé que les demandes de consommation soient déposées de façon anonyme (Albert, 2003, p. 253-255). Albert souligne aussi qu'une personne s'estimant lésée peut toujours quitter un conseil de consommation en déménageant ailleurs. Ces deux contre-mesures sont cependant assez limitées, surtout dans les petites communautés où presque tout le monde se connaît. Le risque d'intrusion et d'abus en cas de mauvaise administration d'un conseil de consommation par ses membres demeure donc élevé, ce qui constitue un problème en termes anarchistes, puisque cette idéologie élève la liberté individuelle en principe absolu. De fait, la protection de l'intimité ne repose pas seulement sur des valeurs « libertariennes », comme le suggérait Baillargeon (2010, p. 294). Plusieurs garanties pourraient cependant encore une fois être apportées par un système politique et judiciaire participaliste mieux développé ou encore par des corrections dans les formes mêmes de l'écopar. De plus, bien qu'il s'agisse là manifestation d'une des faiblesses de l'écopar, il nous semble peu probable qu'elle entraîne une dérive autoritaire dans l'ensemble de la société. Rappelons en effet que les conseils de consommation sont sous le contrôle direct de leurs membres. Qu'une mauvaise élaboration de cette institution fasse en sorte que la vie privée de ceux et de celles-ci puisse être violée par la collectivité du conseil ne fait pas en sorte qu'une forme ou

une autre de répression, entendue comme l'usage de la force ou de la contrainte pour s'en prendre à la liberté d'autrui, puisse s'y instaurer.

Il existe aussi un autre type de crainte de dérive autoritaire pour l'écopar qui se situe dans la nature collectiviste de son projet et dans sa planification économique. En effet, Schweickart croit que la forme du processus de planification de l'écopar y rend la participation obligatoire (1993, p. 333-334). De plus, la pensée libérale considère généralement toute forme de planification économique comme autoritaire en elle-même. Hayek présentait en effet la société comme un ensemble extrêmement vaste et complexe dont personne ne peut dresser un tableau complet (1981, p. 10). Il y serait donc impossible pour des individus d'obtenir toute l'information nécessaire pour définir un intérêt collectif, ne les laissant face à rien d'autre que le leur. Ainsi, pour l'auteur, il n'existe pas d'intérêt public, mais seulement des intérêts particuliers (Hayek, 1981, p. 1-2). La liberté consiste pour lui à laisser les individus faire leurs choix en fonction de ces intérêts, sans intervention extérieure (Hayek, 1981, p. 11). C'est le principe du marché qui pour l'auteur devient un phénomène extérieur à l'humanité, naturel, une simple série de hasards et de cumuls d'actions individuelles libres et indépendantes les unes des autres (Hayek, p. 83-84). Pour Hayek, il n'y a aucune façon d'établir un intérêt public tout en préservant cette liberté individuelle; il y a le marché (capitaliste) ou il y a l'armée, le commandement hiérarchique.

Qu'aurait pensé Hayek, décédé au moment même où l'idée de l'écopar était émise, de ce système? De telles suppositions sont toujours hasardeuses, mais il y a fort à parier que l'économiste aurait attaqué l'écopar sur la base de sa capacité à assurer la liberté individuelle. En effet, il n'est pas nécessaire que le commandement soit unifié autour de la figure d'un seul tyran pour que la liberté individuelle soit brimée. Après tout, le « gouvernement de tous par tous » (sic) était déjà l'une des deux formes de régime d'autorité identifiées par Proudhon (1863, p. 25). Si le penseur anarchiste a bien pu

craindre que la collectivité contraigne l'individu, même démocratiquement, il est fort probable que le néolibéral Hayek aurait vigoureusement dénoncé le fait que l'écopar gouverne l'ensemble de l'économie par un seul plan comme une atteinte à la liberté, et ce, malgré son aspect participatif. De fait, pour l'auteur, « aucune libre activité des individus ne pourrait produire des résultats satisfaisant à un quelconque principe de justice distributive » (Hayek, 1981, p. 84). Par extension, la liberté étant selon lui incompatible avec l'égalité, il serait impossible pour l'écopar, de par son projet de rémunération équitable, de préserver la liberté individuelle.

La crainte de Schweickart relève surtout selon nous d'une question de faisabilité et non pas de liberté individuelle. Le fait qu'il puisse y avoir un problème dans la planification économique de l'écopar si l'ensemble des individus n'y participe pas n'implique en rien qu'une répression sera exercée à l'encontre des « déserteur.e.s ». En fait, les valeurs ouvertement libertaires de l'écopar nous poussent à croire que tel ne sera pas le cas. Cela peut aussi être opposé aux craintes hypothétiques d'Hayek que nous venons d'exposer. En effet, les formes institutionnelles de l'écopar, guidées par ses valeurs libertaires, nous semblent aptes à éviter que la planification économique de celle-ci n'engendre un système de répression. La croyance que toute forme de planification économique est une violation de la liberté nous semble tout bonnement injustifiée et creuse lorsqu'elle provient d'un auteur capitaliste justifiant l'obligation de se soumettre à un patron pour quiconque n'est pas propriétaire de moyens de production. Le fait qu'un tel processus démocratique puisse éventuellement être incapable de satisfaire de façon consensuelle et à la perfection tous les désirs de tous les individus ne rend pas ce processus autoritaire en tant que tel.

Les craintes libérales quant à l'autoritarisme de l'écopar relèvent bel et bien, comme l'indique Baillargeon, de valeurs « libertariennes » plus que de valeurs libertaires

(2010, p. 294). Nous croyons par exemple comme Albert que l'interdiction d'employer une autre personne contre salaire ne relèvera dans une société participaliste pas plus de la tyrannie que l'interdiction actuelle de la « liberté » de posséder des esclaves abolie aux États-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle (2003, p. 256). Une partie de ces valeurs libertariennes recourent cependant tout de même par la bande la tendance individualiste de l'anarchisme. Proudhon serait peut-être outré de ne pouvoir vendre le produit de son travail au prix qu'il le désire, dans une forme ou une autre de marché. Après tout, celui-ci voyait parfaitement la possibilité d'une dictature « démocratique », par la collectivité. Le fait que les relations économiques ne puissent s'opérer que par le processus de planification participative n'ouvre cependant pas nécessairement à une dérive autoritaire, bien que cela puisse entrer en contradiction avec une vision plus individualiste de la liberté. La tendance communiste libertaire n'y voit par exemple aucun inconvénient. La position de l'anarchisme sur cette question est donc dépendante de la tendance à laquelle on se réfère, mais même en partant d'un point de vue individualiste, force est de constater que la planification économique participative de l'éco-par, couplée aux autres institutions participalistes, n'engendrera pas un système de répression menant à un État totalitaire comme on a pu le voir en Union Soviétique. En effet, même s'il existait dans l'éco-par une minorité d'individus considérant que l'interdiction de posséder leurs moyens de production et de vendre leurs produits à leur prix constitue une violation de leur liberté individuelle, de par les principes de la politique participaliste, cette minorité disposerait toujours du droit de faire sécession et de former une société indépendante arborant une forme ou une autre d'économie de marché. N'en tiendrait alors qu'à ses individus de choisir entre la sécession ou l'acceptation de la planification participative de l'économie, mais dans les deux cas, rien dans les valeurs et principes du participalisme n'indique qu'une forme de répression pourra leur être appliquée.

Non, l'aspect de la question qui met le plus à risque l'écopar de ne pas remplir les critères anarchistes de liberté est son indétermination sur la présence ou l'absence d'un État, tel que souligné par Fotopoulos (2003). Rappelons en effet que le milieu participaliste ne s'entend pas nécessairement sur la question du maintien ou non de l'État dans une société fondée sur ses principes (Dominick, 2008). Pourtant, et dès Proudhon, l'État est conçu par les anarchistes comme le fondement même de l'autoritarisme (Proudhon, 1851, part. 1; Kropotkine, 1906, chap. 10). L'écopar, comme système économique, apporte peu de réponses sur le sujet; il faut surtout s'en remettre à la proposition de politique participaliste pour y réfléchir. Celle-ci, inspirée du courant de la démocratie délibérative, repose sur des prémisses libérales; progressistes et radicales, certes, mais libérales quand même. Nous en prenons comme témoin, par exemple, le souci de la « protection des minorités » qui justifie pour l'auteur un appareillage juridique semblable, bien que plus démocratique, à celui qui existe dans les sociétés libérales actuelles. Il s'agit là d'une sensibilité typiquement et historiquement libérale (Madison, 1957, p. 67-70). À notre avis, la politique participaliste de Shalom constitue bel et bien une proposition libérale radicale et, donc, elle n'est pas nécessairement incompatible avec l'existence d'une certaine forme d'État.

Un autre aspect où cela est apparent est la question de la coercition. Albert et Shalom se disent en effet tous deux favorables à l'instauration de corps de police professionnalisés plutôt que de milices populaires, souvent favorisées par l'anarchisme pour assurer la sécurité individuelle ou collective (Albert, 2006, p. 28; Shalom, 2005, par. 13.1.2). L'instauration d'un corps professionnalisé pour assurer la sécurité constitue aussi, et sans ambiguïté, un aspect libéral et non pas anarchiste dans le modèle de la société participaliste. De plus, personne parmi les tenant.e.s de la société participaliste ne prend le risque de s'avancer sur la question des prisons, une autre bête noire de l'anarchisme, ce qui n'interdit pas, pour l'instant, son usage dans

une société basée sur les fondements participalistes. Enfin, la même analyse peut être appliquée aux médias. En effet, Shalom propose des médias professionnalisés plutôt que de s'inspirer des médias alternatifs participatifs existant actuellement, tel Indymedia.<sup>11</sup>

La proposition de politique participaliste s'inspire donc beaucoup plus du libéralisme que de l'anarchisme. D'ailleurs, si Albert et Hahnel font souvent référence aux idéaux libertaires ou socialistes, Shalom, quant à lui, ne les mentionne même jamais. Bien qu'en contradiction flagrante avec les principes anarchistes, cette position libérale ouvre-t-elle nécessairement à une dérive autoritaire, pour laquelle notre indicateur est une forme ou une autre de répression?

En effet, la position historique des anarchistes sur la question de la prison est qu'une société libre et humanitaire n'en verra tout simplement plus le besoin, car les humains, fondamentalement bons, n'y seront plus soumis aux perversions de la hiérarchie capitaliste (Goldman, 1969, p. 59-60; Berkman, 1972, p. 180-182). Au pire, on suggère que la maladie mentale pourrait encore y être source de violence, mais que la façon humaine de faire face à ce problème est médicale et non pas punitive (Berkman, 1972, p. 189). Pourtant, dans l'utopie ambiguë d'Ursula Le Guin, *Les dépossédés*, une œuvre souvent citée par Albert, la société anarchiste d'Anarès se sert bel et bien des hôpitaux psychiatriques comme soupape à la divergence, voire à la dissidence, qui peut apparaître chez certains individus. Il ne s'agit bien sûr là que d'une œuvre de fiction, mais nous désirons attirer l'attention sur cet aspect du roman pour souligner à quel point cette position, bien qu'anarchiste, pourrait s'avérer dangereuse et en contradiction avec ses propres fins.

---

<sup>11</sup> Pour plus d'informations au sujet des médias alternatifs, voir Langlois et Dubois (2006).

Qui plus est, cette position est peu réaliste. En effet, le fait de croire, comme l'anarchisme le pose, que l'humanité est capable de vivre libre et de s'autogérer n'impose pas la croyance qu'aucun individu ne représentera jamais une menace pour la sécurité et le bien-être d'autrui. En ce sens, Albert et Shalom prennent sur la question de la coercition une position mitigée et incomplète, certes, mais peut-être aussi plus réaliste et même plus sécuritaire vis-à-vis des risques de dérive autoritaire. De fait, l'anarchisme conçoit l'égalité socio-économique comme une condition nécessaire de la liberté en société; c'est ce qui pousse ses tenant.e.s à refuser le compromis libéral. L'existence de certains aspects libéraux dans une société qui a autrement éliminé les classes sociales et les inégalités de richesses et de pouvoir économique met-elle en péril cette liberté? Nous croyons que non. Dans une économie égalitaire, des procédures inclusives et participatives comme les assemblées délibératives, les jurys citoyens et une commission chargée des plaintes contre la police élue et *véritablement* indépendante des autres institutions de la société nous apparaissent aptes à éviter que les organes de coercition n'évoluent vers des formes de répression, la dérive autoritaire, même si de telles procédures ne sont pas anarchistes.

Cela conclut notre analyse idéaliste sur la capacité de l'écopar d'empêcher toute dérive autoritaire, qui semble relever le défi sans trop de problèmes. N'empêche, comme nous l'affirmons souvent, le projet de la société participaliste n'est encore que très peu développé. Notre analyse se base donc sur l'état actuel de cette pensée et il ne serait pas impossible qu'une meilleure définition vienne éventuellement la rendre caduque. Pour l'instant, néanmoins, l'écopar nous apparaît bel et bien propre à éviter toute dérive autoritaire.

### 3.4 DÉFINITION

La classification étant l'une des façons de construire du sens en science politique et ce mémoire ayant tout de même la prétention de mettre à jour un volet de la « carte » idéologique de la gauche anticapitaliste contemporaine, il nous apparaît opportun pour terminer ce chapitre d'utiliser l'analyse que nous venons de produire afin de classer l'écopar dans le spectre des idéologies politiques.

#### 3.4.1 Compatibilité avec l'anarchisme

Nous affirmons que l'écopar est compatible avec l'idéal anarchiste, pris au sens large (c'est-à-dire en faisant abstraction des différences existant entre tendances individualistes et sociales). Est-ce à dire pour autant que l'écopar est un projet anarchiste en tant que tel? On l'a vu, ses concepteurs se réfèrent et se réclament souvent d'idées libertaires. Mais même si les termes sont généralement utilisés comme synonymes, les mots « libertaire » et « anarchiste » font-ils exactement référence au même bassin d'idées et de valeurs? Pour nous, la réponse est non. L'anarchisme est en effet une idéologie qui a une histoire qu'il est facile de repérer dans le temps et dans la société. C'est un mouvement historique précis qui comporte ses propres référents, sa propre culture et son propre avenir. Il existe cependant beaucoup d'autres courants aux valeurs et aux idées antiautoritaires qui ne prennent pas nécessairement racine dans le mouvement ouvrier et qui ne se réfèrent pas à la pensée d'un Proudhon ou d'un Kropotkine, par exemple le mouvement hippie, le conseillisme ou d'autres formes de marxisme. Leur caractère antiautoritaire les qualifie pourtant selon nous comme libertaires, bien qu'ils ne soient pas anarchistes en tant que tels. En ce sens, le bassin des idées libertaires est donc beaucoup plus vaste que celui de l'anarchisme, qui en est une partie seulement.

Cette distinction faite, il nous apparaît que l'écopar, malgré ses imperfections, constitue bel et bien une idéologie libertaire, mais son acceptation des corps de police professionnalisés et son ambiguïté quant au maintien ou non de l'État la place assurément en dehors de l'anarchisme. Pour préciser, le lien de parenté fort qui existe entre ses formes et celles du conseillisme permet catégoriquement de déterminer qu'il s'agit en fait d'une forme de socialisme libertaire, un point de vue partagé par Price (2008b).

Comme nous l'avons déjà expliqué (2.1.1), les arguments d'Albert qui veulent que la norme de rémunération de l'écopar en fonction des efforts et des sacrifices consentis à la production des biens et des services de l'économie ne soit qu'une évolution améliorant la norme communiste de la prise sur le tas nous apparaissent théoriquement bien fondés. Néanmoins, nous n'avons pu recenser aucune opinion communiste allant dans ce sens, toutes étant opposées mordicus à la mise en relation du travail et de la consommation, de quelque façon que ce soit et pour quelque raison que ce soit. Il nous apparaît alors quelque peu absurde d'accepter les prétentions d'Albert sur la question et de considérer l'écopar comme une nouvelle mouture du communisme. Qui plus est, si l'on accepte cette séparation théorique de l'écopar du grand bassin des idées communistes, il nous semble tout aussi absurde de qualifier l'écopar comme une évolution pure et simple du conseillisme, puisque celui-ci est par définition communiste et marxiste. Quel type de régime économique est donc l'écopar?

### 3.4.2 Un collectivisme libertaire

Bakounine se disait collectiviste (Freymond, 1962, p. 451). C'est une position qu'il a âprement défendue à l'Association Internationale des Travailleurs (sic). Ce que

Bakounine entendait par là, c'était la propriété collective des moyens de production afin d'assurer une chance égale à chaque personne dans la vie ou, dans ses propres mots, « que chacun soit le fils (sic) de ses œuvres » (1865; 1907, p. 55-56). Pour l'auteur et militant anarchiste, donc, la propriété collective des moyens de production n'entraîne pas la mise en commun des produits du travail de chacun.e; chaque personne a droit au produit de son travail, ce qui peut entraîner des inégalités de fortune individuelle, comme dans l'écopar.

Comme on l'a vu, Kropotkine, communiste, refusait l'appropriation individuelle des produits du travail (Kropotkine, 1903), ce qui le place donc en désaccord avec Bakounine. La proposition collectiviste d'une rémunération proportionnelle au temps de travail lui répugnait et lui paraissait tout simplement irréaliste (Kropotkine, 1892, p. 34), au point où l'auteur en conclut qu'une économie collectiviste ne peut se réaliser que par la domination d'un État, rendant donc impossible tout collectivisme libertaire (Kropotkine, 1892, p. 216-217). Ce point de vue est resté. Dans l'*Encyclopédie anarchiste* de Sébastien Faure, Jules Chazof définit en effet le collectivisme comme la propriété des moyens de production par l'État (Chazof, s.d.). En ce sens, le mot « collectiviste » serait donc approprié pour décrire les régimes s'étant inspirés de la pensée marxiste-léniniste, mais non pas le projet de société décrit par Bakounine. La position de Kropotkine ne nous semble toutefois pas justifier l'exclusion d'un collectivisme libertaire, puisque le communisme passait déjà pour Proudhon comme un régime d'autorité sans qu'un communisme libertaire n'ait par la suite été considéré comme une erreur conceptuelle par l'anarchisme. Nous souhaitons donc redonner ici son sens originel au collectivisme comme faisant référence à une économie où les moyens de production sont une propriété collective, mais permettant une possession individuelle des biens de consommation et où la rémunération est mise en relation au travail accompli, indépendamment de la nature de son système politique. Selon cette définition, les régimes du socialisme « réel »

représenteraient différentes formes de collectivisme autoritaire, alors qu'une société se fondant sur l'écopar constituerait quant à elle un collectivisme libertaire.

Enfin, il ne s'agit là que de la classification de l'écopar, c'est-à-dire d'un système économique. Le reste de la vision de la société et de la politique participalistes étant encore trop peu développé, il serait hasardeux d'avancer maintenant une telle classification en ce qui les concerne. Toutefois, si l'idée se développe et qu'elle conserve son caractère libertaire, on pourrait éventuellement considérer l'écopar et son projet de société plus vaste non plus simplement comme une forme de socialisme collectiviste et libertaire, mais comme un courant à part entière de la grande famille socialiste, un courant qu'il serait approprié de nommer le *participalisme*.

## CONCLUSION

Notre objectif premier, avec ce mémoire de maîtrise en analyse politique, était d'analyser d'un point de vue idéaliste la capacité de l'écopar à former une société sans classe et à l'abri de la dérive autoritaire. Pour mener à bien cette étude en économie politique, nous avons choisi un cadre d'analyse anarchiste, complété de la thèse féministe matérialiste de Christine Delphy qui veut que l'exploitation soit une extorsion du travail d'autrui rendue possible par une domination, c'est-à-dire un rapport de force politique. Nous avons aussi cerné l'objet de notre question comme relevant de la désirabilité, définie en termes anarchistes, de l'écopar.

Dans le but de nous livrer à cette analyse, nous avons d'abord exposé les structures et le fonctionnement du système économique proposé, un système qui abolie la propriété des moyens de production, qui divise le travail sous la forme d'ensembles équilibrés de tâches, qui attribue une rémunération en fonction de l'effort consenti au travail et qui organise la production et l'allocation des biens et des services au sein de conseils fédérés qui planifient la vie économique par l'entremise d'un processus participatif. Par la suite, nous avons expliqué quelles propositions de formes sociales et politiques étaient venues tenter de compléter le projet de société initié par les concepteurs de l'écopar. La politique participaliste, un projet de démocratie délibérative aux fondements libéraux radicaux, est, bien qu'incomplète, la principale de ces propositions.

C'est alors que nous avons abordé et défini les valeurs fondatrices de l'écopar, celles qu'elle entend actualiser de par son fonctionnement, qui sont l'équité, l'autogestion,

la solidarité et la diversité, avant d'en analyser la compatibilité avec les formes institutionnelles proposées. Par la suite, nous avons exposé les principales inspirations idéologiques de l'écopar, qui sont le conseillisme, une forme de communisme marxiste libertaire, et l'anarchisme. Une analyse des expériences militantes et économiques inspirées de l'écopar est alors venue confirmer nos prétentions sur les liens entre cette proposition économique et l'anarchisme.

Les informations nécessaires à notre analyse ayant enfin été colligées et explicitées, nous avons pu nous livrer à notre analyse. Pour ce faire, nous avons passé en revue chacune des institutions majeures de l'écopar et, dans une moindre mesure, de son système politique et social, afin de les mettre à l'épreuve pour chacun des deux éléments de notre question de recherche. Nous nous sommes grandement inspiré des commentaires émis sur la proposition dans le but d'identifier certaines de ses caractéristiques qui pourraient entrer en conflit avec nos critères de désirabilité, mais nous en avons aussi formulé qui n'avaient pas encore été soulevées jusqu'ici.

Par cette démarche, nous avons établi que l'idée de l'écopar et de son projet de société, du moins dans sa forme actuelle, était en mesure d'éliminer les classes sociales au sens économique, mais que certaines précisions cohérentes avec ses objectifs devaient être apportées à son environnement social et politique avant de pouvoir affirmer qu'elle peut éliminer toutes les classes sociales non économiques. De même, la proposition nous est apparue propre à éviter toute forme de dérive autoritaire comme celle qu'ont connue les régimes socialistes du XX<sup>e</sup> siècle. Aussi, en nous fondant sur cette analyse et les commentaires recueillis à son sujet, nous avons pu définir l'écopar comme une forme de socialisme collectiviste et libertaire.

Nous pouvons donc conclure que l'écopar rempli bel et bien les conditions nécessaires pour considérer que les deux éléments de notre hypothèse peuvent être

confirmés, soit que l'écopar, comme théorie économique, peut bel et bien remplir sa promesse d'une société sans classe qui puisse éviter la dérive autoritaire, bien qu'il nous faille demeurer sur le qui-vive quant aux dominations non économiques et au développement du reste du projet de société participaliste. Nous croyons aussi avoir rempli l'objectif secondaire de ce mémoire qui était de démontrer qu'il existe actuellement en Occident de nouveaux projets de société qui représentent des alternatives économiques novatrices au capitalisme. De fait, non seulement avons-nous consacré ce mémoire à l'étude de l'un d'entre eux, l'écopar, mais en plus nous avons mentionné au cours de l'analyse que nous en avons faite l'existence de deux autres de ces projets, soit le socialisme de marché et la démocratie inclusive.

Il existe toutefois encore plusieurs aspects de l'écopar que nous n'avons pas traités. Nous reconnaissons par exemple la validité des craintes de plusieurs socialistes de marché, Schweickart le premier, qui croient que le processus de planification participatif serait lourd au point d'en être accablant ou que le fait de vivre dans une économie planifiée contraint de beaucoup la spontanéité de l'acte de consommation (1993, p. 329-330; 2006a; 2006b). De même, la position environnementale de l'écopar (Hahnel, 2004; Hahnel et Spannos, 2008) pourrait très bien être jugée anthropocentriste par la tendance de l'écologie radicale et donc impropre à engendrer une société meilleure. Encore, bien que nous croyons fermement que l'écopar puisse réussir à actualiser ses valeurs d'équité, d'autogestion et de solidarité, nous voyons toujours mal comment ses institutions peuvent faire la promotion de la diversité. Bien que ces questions ne soient pas sans importance, loin s'en faut, du point de vue de notre question de recherche, elles ne sont cependant pas centrales. Même si ces critiques devaient se révéler bien fondées, une société d'écopar pourrait toujours être jugée comme désirable dans les termes que nous avons définis. Ainsi, le débat devrait placer l'écopar comme une option libertaire parmi d'autres entre lesquelles il faudrait choisir pour instaurer une société meilleure. C'est la position que nous soutenons ici.

Pour nous, l'écopar constitue une proposition prometteuse pour le développement de la pensée de gauche en économie politique, car, en plus des questions de valeurs restant à clarifier que nous venons d'identifier, la question demeure toujours de savoir si, au-delà de sa désirabilité, l'écopar constitue un système viable économiquement. Cela nous apparaît comme la question la plus importante à traiter maintenant que le caractère libertaire de la proposition a été établi. Une analyse complète de la stratégie de mobilisation proposée par Albert et devant mener à l'instauration d'une société d'écopar serait aussi importante à effectuer afin de déterminer si elle constitue bel et bien la meilleure façon d'atteindre cet objectif.

Enfin, le courant de la société participaliste est loin d'être arrivé au bout de sa réflexion et il sera intéressant dans l'avenir de suivre ses avancées afin de vérifier si nos résultats ici obtenus tiennent toujours la route malgré les développements à venir. L'écopar se faisant de plus en plus connaître dans les cercles militants de la gauche anticapitaliste et libertaire, il est en effet fort à parier que plusieurs développements et contre-propositions y verront le jour dans les années à venir. À notre avis, l'écopar mérite donc tout à fait un suivi attentif de la part de la recherche en science politique.

ÉCHANGE AVEC ROBIN HAHNEL

**From:** Pascal Lebrun [mailto: ]  
**Sent:** Sunday, January 23, 2011 8:17 AM  
**To:** robinhahnel@comcast.net  
**Subject:** Question on parecon

**Your Name:** Pascal Lebrun

**Your Email:**

**Subject:** Question on parecon

**Message:** Hi Mr. Hahnel, My name is Pascal Lebrun and I'm presently doing a master degree in political science in Université du Québec à Montréal about Parecon. I've also been an anarchist activitst for years now, here in Montréal. I have read almost everything you and/or Michael Albert have written on the subject of parecon, but there is still an element from it I don't understand. In PE, workers' councils are charged for the opportunity cost of the workers they are employing. But, to who? How do they pay? With "money"? If so, where do they get it?

Do they also pay for their access to material inputs? How does it all balance? The whole fiscality of workers' councils still eludes me, in fact. Could you explain to me, please? Thank you very much for your time. Moreover, please excuse me if my english writing isn't perfect, as I am basically a french speaking person. Thank you again and have a nice day.

Pascal

Good questions. Here are short answers.

THEY ARE "CHARGED" WHEN THEIR PROPOSALS ARE EVALUATED DURING THE PLANNING PROCESS. ALL WORK PROPOSALS ARE EVALUATED BY CALCULATING THE SOCIAL COST OF ALL THE INPUTS THEY WANT TO USE - AND THESE INPUTS INCLUDE SCARCE LABOR SKILLS - AND THEN COMPARING THE SOCIAL COSTS OF THE INPUTS THEY ASK FOR TO THE SOCIAL BENEFITS OF THE OUTPUTS THEY WILL PRODUCE. WHEN OTHER COUNCILS LOOK TO SEE IF THEY ARE WILLING TO APPROVE THIS PROPOSAL (VOTE THUMBS UP OR DOWN ON IT) THEY WILL ONLY DO SO IF THE SOCIAL BENEFITS OUTWEIGH THE SOCIAL COSTS (PROVIDED THERE ARE NOT EXCEPTIONAL CIRCUMSTANCES OR REASONS TO BELIEVE "THE NUMBERS LIE IN THIS PARTICULAR CASE.") SO, IF A WORKER COUNCIL PROPOSES TO USE 1000 HOURS OF HIGHLY SKILLED COMPUTER PROGRAMER TIME, THEY ARE "CHARGED" ACCORDING TO HOW VALUABLE THIS TIME IS, i.e. HOW PRODUCTIVE IT WOULD HAVE BEEN IF USED SOMEWHERE ELSE IN THE ECONOMY INSTEAD. PRESUMABLY THAT "CHARGE" WILL BE PRETTY HIGH. ON THE OTHER HAND, IF A WORKER COUNCIL PROPOSES TO USE 1000 HOURS OF FILE CLERK TIME, THEY ARE ONLY "CHARGED" FOR HOW PRODUCTIVE THAT LABOR WOULD HAVE BEEN ELSEWHERE. THE IMPORTANT THING IS THE AMOUNT THEY ARE CHARGED FOR COMPUTER PROGRAMMING LABOR AND FOR FILE CLERK LABOR IS NOT THE SAME AS WHAT THE COMPUTER PROGRAMER AND FILE CLERK GETS PAID. PAY, IN THE SENSE THAT IT TRANSLATES INTO CONSUMPTION RIGHTS BACK AT YOUR NEIGHBORHOOD CONSUMPTION COUNCIL, IS DETERMINED BY THE EFFORT RATING COMMITTEE IN THE WORKPLACE, AND THOSE RATINGS - AND THEREFORE CONSUMPTION RIGHTS THE WORKER WILL HAVE - DEPEND ON THEIR EFFORT AND SACRIFICES AS JUDGED BY THE CO-WORKERS, NOT ON THEIR PRODUCTIVITIES.

NO MONEY CHANGES HANDS ANYWHERE. THE "CHARGE" TO THE WORKER COUNCIL IS PART OF EVALUATING THEIR SELF-ACTIVITY, WORK PROPOSAL. ONCE A PROPOSAL IS APPROVED THAT MEANS THE WORKER COUNCIL WILL RECEIVE THE INPUTS IT REQUESTED AND BE EXPECTED TO DELIVER THE OUTPUTS IT PROMISED. MONEY NEVER CHANGES HANDS THERE. NOR DOES MONEY CHANGE HANDS WHEN THE PEOPLE DOING THE PROGRAMMING AND FILING WORK GO TO THEIR NEIGHBORHOOD CONSUMPTION COUNCILS. AGAIN, THE COUNCIL APPROVES CONSUMPTION REQUESTS WHOSE OVERALL

SOCIAL COST IS COMMENSURATE WITH THE PERSON'S EFFORT RATING FROM THEIR CO-WORKERS.

THE "CHARGES" FOR ALL INPUTS OTHER THAN LABOR TIME ARE ALL DONE IN THE SAME WAY. IF A WORKER COUNCIL REQUESTS PERMISSION TO USE LAND OR A MACHINE, THEY ARE "CHARGED" FOR ITS OPPORTUNITY COST AS ESTIMATED BY THE PLANNING PROCEDURE. ALSO IF THEY REQUEST TO USE INTERMEDIATE GOODS PRODUCED BY OTHER WORKER COUNCILS, THEY ARE CHARGED THE ESTIMATED SOCIAL COST OF PRODUCING THEM USING THE ESTIMATES OF SOCIAL COSTS THAT EMERGE FROM THE PLANNING PROCEDURE.

I HOPE THIS HELPS. IF NOT, ASK ME TO TRY AGAIN.

THESE ARE CRUCIAL ADVANTAGES THAT THE PARTICIPATORY PLANNING AND COMPENSATION PROCEDURES HAVE COMPARED TO ALL OTHER VERSIONS OF SOCIALIST OR ANARCHIST PLANNING. SO I'M GLAD YOU ARE ASKING FOR CLARIFICATION.

HASTA LA VICTORIA SIEMPRE

ROBIN HAHNEL

## BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAM-FROIS, Gilbert. 1996. *Économie politique* 6<sup>e</sup> édition. Paris : Economica.

ALBERT, Michael. 2000. *Moving Forward : Program for a Participatory Economy*. San Francisco : AK Press.

ALBERT, Michael. 2003. *Parecon : Life After Capitalism*. New-York : Verso.

ALBERT, Michael. 2006a. *Realizing Hope : Life Beyond Capitalism*. New-York : Zed Books.

ALBERT, Michael. 2006b. « Critique Without Comprehension ». In « Debating Parecon : The Book by Michael Albert », Michael Albert et David Schweickart. *ZNet*, [en ligne]. <http://zcommunications.org/znet/zdebatealbertvsschweickart.htm> (page consultée le 8 novembre 2010).

ALBERT, Michael. 2006c. « Still Uncomprehending ». In « Debating Parecon : The Book by Michael Albert », Michael Albert et David Schweickart. *ZNet*, [en ligne]. <http://zcommunications.org/znet/zdebatealbertvsschweickart.htm> (page consultée le 8 novembre 2010).

ALBERT, Michael. 2008. « Replying to Social Ecology Forum Posrt 1 ». *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/replying-to-social-ecology-forum-post-1-by-michael-albert> (page consultée le 24 novembre 2010).

ALBERT, Michael. 2010. « Anarchist Remuneration Reply ». *ZNet*, [en ligne]. <http://beta.zcommunications.org/anarchist-remuneration-reply-by-michael-albert> (page consultée le 8 septembre 2010).

ALBERT, Michael, Leslie Cagan, Noam Chomsky, Robin Hahnel, Mel King, Lydia Sargent et Holly Sklar. 1986. *Liberating Theory*. Cambridge : South End Press.

ALBERT, Michael et Robin Hahnel. 1979. *UnOrthodox Marxism : An Essay on Capitalism, Socialism and Revolution*. Boston : South End Press.

ALBERT, Michael et Robin Hahnel. 1989. *Quiet Revolution in Welfare Economics*. Princeton : Princeton University.

ALBERT, Michael et Robin Hahnel. 1991a. *Looking Forward : Participatory Economics for the Twenty First Century*. Cambridge : South End Press.

ALBERT, Michael et Robin Hahnel. 1991b. *The Political Economy of Participatory Economics*. Princeton : Princeton University.

ALBERT, Michael et Robin Hahnel. 2002a. « In Defense of Participatory Economics ». *Science and Society*, vol. 66, no. 1 (printemps), p. 7-21.

ALBERT, Michael et Robin Hahnel. 2002b. « In Defense of Participatory Economics - Reply ». *Science and Society*, vol. 66, no. 1 (printemps), p. 26-28.

ALBERT, Michael et David Horowitz. 2008. « Michael Albert Debates David Horowitz about Socialism ». *ZNet*, [en ligne].  
<http://www.zcommunications.org/znet/zdebatehorowitz.htm> (page consultée le 24 novembre 2010).

ALBERT, Michael et Wayne Price. 2008. « Debating Albert's Perspective ». *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/znet/zdebatealbertvsprice.htm> (page consultée le 8 novembre 2010).

ALBERT, Michael et Chris Spannos. 2008. « Parecon Today : Chris Spannos Interviews Michael Albert ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 14-24. Oakland : AK Press.

ALBERT, Michael et Peter Staudenmaier. 2008. « Debating Parecon ». *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/znet/zdebatealbertvsstaud.htm> (page consultée le 24 novembre 2010).

ANARCHO. 2009. « A Few Thoughts on Parecon ». *Anarchist Writers*, [en ligne]. <http://anarchism.pageabode.com/anarcho/few-thoughts-on-parecon> (page consultée le 8 novembre 2010).

ARGYRIADIS, Argyris. 2009. *Parecon and Anarchism : A Necessary Answer to Michael Albert*, [en ligne]. <http://www.anarkismo.net/article/13327> (page consultée le 8 novembre 2010).

AZULAY, Jessica. 2008. « The Newstandard : A Parecon Workplace is Possible ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 306-312. Oakland : AK Press.

BAILLARGEON, Normand. 2005. « L'écopar : enfin des idées libertaires pour l'économie ». *Possibles*, vol. 29 (printemps), p. 131-148.

BAILLARGEON, Normand. 2010. « Une proposition libertaire : L'économie participative ». Chap. in *Les chiens ont soif*, p. 271-298. Montréal : Lux.

BAKOUNINE, Michel. 1865. *Catéchisme révolutionnaire*, [en ligne]. [http://fr.wikisource.org/wiki/Cat%C3%A9chisme\\_r%C3%A9volutionnaire](http://fr.wikisource.org/wiki/Cat%C3%A9chisme_r%C3%A9volutionnaire) (page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2010).

BAKOUNINE, Michel. 1907. « Fédéralisme, Socialisme et Antithéologisme ». In *Œuvres, tomes 1<sup>er</sup>*, p. 2-205, Paris : P.V. Stock, [en ligne]. [http://fr.wikisource.org/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ralisme,\\_socialisme\\_et\\_anti-th%C3%A9ologisme](http://fr.wikisource.org/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ralisme,_socialisme_et_anti-th%C3%A9ologisme) (page consultée le 26 octobre 2010).

BAKOUNINE, Michel. 1975a. « Écrit contre Marx ». In *Œuvres complètes de Bakounine : tome 3*, p. 169-219. Paris : Champs Libre.

BAKOUNINE, Michel. 1975b. « Étatisme et anarchie ». In *Œuvres complètes de Bakounine : tome 4*, p. 201-362. Paris : Champs Libre.

BAKOUNINE, Michel. 1975c. « L'Allemagne et le communisme d'État ». In *Œuvres complètes de Bakounine : tome 3*, p. 105-125. Paris : Champs Libre.

BERKMAN, Alexander. 1972. *What is Communist Anarchism?* New-York : Dover.

BLONDIAUX, Loïc et Yves Sintomer. 2002. « L'impératif délibératif ». *Politix*, vol. 15, no. 57, p. 17-35.

BOUCHARD, Vincent. 2003. *PARECON : L'économie participative*, [en ligne]. <http://www.zombiemedia.org/spip.php?article31%20%28consult%E9%20le%208%20novembre%202010> (page consultée le 8 novembre 2010).

BURROWS, Brian. 2008. « Parecon and Workers' Self-Management : Reflections on Winnipeg's Mondragon Bookstore and Coffee House Collective ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 275-305. Oakland : AK Press.

CALLINICOS, Alex. 2003. « Comment on Albert 1 ». *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/comment-on-albert-1-by-alex-callinicos> (page consultée le 24 novembre 2010).

CHAZZOF, Jules. s.d. « Collectivisme ». In *Encyclopédia anarchiste*, sous la dir. de Sébastien Faure, [en ligne]. <http://www.encyclopedie-anarchiste.org/articles/c/collectivisme.html> (page consultée le 2 novembre 2010).

CHICAGO Area Participatory Economics Society (CAPES). Chicago Area Participatory Economics Society Website, [en ligne]. <http://www.chicagoparecon.org/> (page consultée le 21 février 2011).

COUTROT, Thomas. 2002. « Socialisme, marché, autogestion : un état des débats. » *Séminaire Matisse « Hétérodoxie »*, [en ligne]. <http://gesd.free.fr/tcsoz.pdf> (page consultée le 28 novembre 2010).

COUTROT, Thomas. s.d. « Socialisme participatif ». In *Dictionnaire de l'économie solidaire*, [en ligne]. <http://actuelmarx.u-paris10.fr/m4coutrot.htm> (page consultée le 27 novembre 2010).

CRUMP, John. 1995. « Market, Money and Social Change ». *Anarchist Studies*, vol. 3, no 1 (printemps), p. 69-73.

DELPHY, Christine. 2003a. « Par où attaquer le 'partage inégal' du 'travail ménager' ? ». *Nouvelles questions féministes*, vol. 22, no. 3, p. 47-71.

DELPHY, Christine. 2003b. « Pour une théorie générale de l'exploitation : En finir avec la théorie de la plus-value ». *Mouvements*, no. 26 (mars-avril), p. 69-78.

DELPHY, Christine. 2004. « Pour une théorie générale de l'exploitation : Repartir du bon pied ». *Mouvements*, no. 31 (janvier-février), p. 97-106.

DELPHY, Christine. 2009. *L'ennemi principal, tome 1 : Économie politique du patriarcat*. Coll. « Nouvelles questions féminines », Paris : Syllepse.

DOMINICK, Brian. 2008 *Pareon, Anarchy and Politics*, [en ligne.] <http://www.zcommunications.org/pareon-anarchy-and-politics-by-brian-dominick> (page consultée le 8 novembre 2010).

DUPUIS-DÉRI, Francis. 2011. « Anarchisme et libéralisme : Réflexions sur la notion de 'libérale-libertaire' ». In *es deux faces de Janus : Essais sur le libéralisme et le socialisme*, Benoît Coutu et Hubert Forcier (dir. publ.), p. 197-225. Montréal : Éditions libres du carré rouge.

FOTOPOULOS, Takis. 1997. *Towards an Inclusive Democracy : The Crisis of the Growth Economy and the Need for a New Liberatory Project*. Londres : Cassel.

FOTOPOULOS, Takis. 2003. « Inclusive Democracy and Participatory Economics ». *Democracy and Nature : The International Journal of Inclusive Democracy*, vol.9, no. 3 (novembre 2003), [en ligne]. [http://www.democracynature.org/dn/vol9/takis\\_parecon.htm](http://www.democracynature.org/dn/vol9/takis_parecon.htm) (page consultée le 8 novembre 2010).

FREYMOND, Jacques (dir. publ.). 1962. *La Première Internationale*. Genève : Institut universitaire des hautes études internationales.

GOLDMAN, Emma. 1969. *Anarchism and Other Essays*. New-York : Dover.

GREEN, Joseph. 2003a. « About Michael Albert's New Book : Can Participatory Economics Tame Marketplace Relations? ». *Communist Voice*, [en ligne]. Vol. 9, no. 2 (octobre). <http://home.flash.net/~comvoice/32cPareconOverall.html> (page consultée le 14 novembre 2010).

GREEN, Joseph. 2003b. « An Anarchist Society that Wallows in Regulation : The Structure of a Parecon Society ». *Communist Voice*, [en ligne]. Vol. 9, no. 2 (octobre). <http://home.flash.net/~comvoice/32cPareconStructure.html> (page consultée le 8 novembre 2010).

GUILLAUME, James. 1999. « Bakounine ». In *Ni dieu ni maître : Anthologie de l'anarchisme*, Daniel Guérin (dir. publ.), p. 147-164, Coll. « Essais », Paris : La Découverte/Poche.

HAHNEL, Robin. 2002. *The ABCs of Political Economy : A Modern Approach*. New-York : Pluto Press.

HAHNEL, Robin. 2004. « Protecting the Environment in a Participatory Economy ». *Synthesis/Regeneration*, [en ligne]. No. 34 (printemps). <http://www.greens.org/s-r/34/34-18.html> (page consultée le 8 novembre 2010).

HAHNEL, Robin. 2005. « Economic Justice ». *Review of Radical Political Economics*, no. 37, p.131-154.

HAHNEL, Robin. 2007. « Eco-localism : A Constructive Critique ». *Capitalism Nature Socialism*, vol. 18, no. 2 (juin 2007), p. 62-78.

HAHNEL, Robin. 2008. « Democratic Planners and Market Socialists : Can We Be Friends for Now? ». *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/democratic-planners-and-market-socialists-by-robin-hahnel> (page consultée le 8 novembre 2010).

HAHNEL, Robin. 2009. « Why the Market Subverts Democracy ». *American Behavioral Scientist*, vol. 52, no. 7 (mars), p. 1006-1022.

HAHNEL, Robin. 2010. « An Application : Participatory Planning ». *Z Magazine*, (janvier), p. 43-44.

HAHNEL, Robin et Chris Spannos. 2008. « Participatory Economics and the Environment : Chris Spannos Interviews Robin Hahnel ». In *Real Utopia* :

*Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 56-74. Oakland : AK Press.

HAHNEL, Robin et Chris Spannos. 2010. « Anarchist Planning Interview ». *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/anarchist-planning-interview-by-robin-hahnel> (page consultée le 19 août 2010).

HAYEK, Friedrich. 1981. *Droit, législation et liberté, volume 2 : Le mirage de la justice sociale*. Coll. « Libre échange », Paris : PUF.

HEILBRONER, Robert. 1993. *Le capitalisme du XXI<sup>e</sup> siècle*. Coll. « L'Essentiel », Cap-Saint-Ignace : Bellarmin.

KAY, Joseph et Mark Evans. s.d. *A Participatory Society or Libertarian Socialism?* [en ligne]. <http://libcom.org/files/a%20participatory%20society%20or%20libertarian%20communism.pdf> (page consultée le 25 septembre 2010).

KOTZ, David M. 2002. « In Defense of Participatory Economics - Comments ». *Science and Society*, vol. 66, no. 1 (printemps), p. 22-24.

KROPOTKINE, Pierre. 1889. « La morale anarchiste ». *Les temps nouveaux*, s.n., [en ligne]. [http://fr.wikisource.org/wiki/La\\_Morale\\_anarchiste](http://fr.wikisource.org/wiki/La_Morale_anarchiste) (page consultée le 30 septembre 2010).

KROPOTKINE, Pierre. 1892. *La conquête du pain*. Paris : Tresse et Stock, [en ligne]. [http://fr.wikisource.org/wiki/La\\_Conqu%C3%AAtte\\_du\\_pain](http://fr.wikisource.org/wiki/La_Conqu%C3%AAtte_du_pain) (page consultée le 30 septembre 2010).

KROPOTKINE, Pierre. 1903. « Communisme et anarchie ». *Les temps nouveaux*, no. 27, [en ligne]. [http://fr.wikisource.org/wiki/Communisme\\_et\\_anarchie](http://fr.wikisource.org/wiki/Communisme_et_anarchie) (page consultée le 30 septembre 2010).

KROPOTKINE, Pierre. 1906. « L'État, son rôle historique ». *Les temps nouveaux*, no. 33, [en ligne]. [http://fr.wikisource.org/wiki/L%27%C3%89tat,\\_son\\_r%C3%B4le\\_historique](http://fr.wikisource.org/wiki/L%27%C3%89tat,_son_r%C3%B4le_historique) (page consultée le 6 avril 2011).

KROPOTKINE, Pierre. 2001. *L'entraide : Un facteur de l'évolution*. Coll. « Retrouvailles », Montréal : Écosociété.

KRUZYNSKI, Anna, Geneviève Lambert-Pilote et Marie-Hélène Drapeau. 2007. « La révolution est possible : Portrait des groupes libertaires autogérés au Québec ». *Possibles*, vol. 31, no. 1-2 (hiver-printemps), p.138-159.

KYNASTON, Chris. 1996. « The Everyday Exploitation of Women : Housework and the Patriarcal Mode of Production ». *Women Studies International Forum*, vol. 19, no. 3, p. 221-237.

LANGLOIS, Andrea et Frédéric Dubois. 2006. *Médias autonomes : Nourrir la dissidence et la résistance*. Montréal : Lux.

LÉNINE, Vladimir. 1917. *L'État et la révolution*. S.l., [en ligne]. <http://classiques.chez-alice.fr/lenine/lenine4.pdf> (page consultée le 23 janvier 2012).

MADISON, James. 1957. « No. X ». In *Le fédéraliste*, Alexander Hamilton, John Jay et James Madison, p. 66-76. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence.

MAJAVU, Mandisi. 2008 « Africa : Life After Colonialism ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 112-129. Oakland : AK Press.

MARX, Karl. 1859. « Préface ». In *Contribution à la critique de l'économie politique*, p. 17-20. s.l., [en ligne]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx\\_karl/contribution\\_critique\\_eco\\_pol/critique\\_eco\\_pol.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/contribution_critique_eco_pol/critique_eco_pol.pdf) (page consultée le 24 juin 2011).

MARX, Karl et Friedrich Engels. 1845. *L'idéologie allemande; Première partie*. s.l. Feuerbach, [en ligne]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels\\_Marx/ideologie\\_allemande/Ideologie\\_allemande.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_Marx/ideologie_allemande/Ideologie_allemande.pdf)

MARX, Karl et Friedrich Engels. 1998. *Manifeste du parti communiste*. Paris : Flammarion.

MCBRIDE, Matt, Lloyd Philbrook et Mitchell Szczepanczyk. 2008. « CAPES : The Chicago Area Participatory Economics Society ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 323-329. Oakland : AK Press.

MILLER, David. 1990. *Market, State and Community : Theoretical Foundations of Market Socialism*. Oxford : Clarendon.

PANKHURST, Sylvia. S.d. a. *A Constitution for British Soviets. Points for a Communist Program*, [en ligne]. <http://libcom.org/library/constitution-british-soviets-points-communist-programme-sylvia-pankhurst> (page consultée le 20 août 2010).

PANKHURST, Sylvia. S.d. b. « Version two - part one ». In *Communism and its Tactics*, [en ligne]. <http://libcom.org/library/communism-tactics-sylvia-pankhurst> (page consultée le 20 août 2010).

- PANNEKOEK, Anton. 1982. *Les conseils ouvriers*. 2 t. Coll. « Série B », Paris : Spartacus.
- PETERS, Cynthia. 2008. « The Art (and Serendipy) of Kinship : Ideas About Family, Sexuality and Caregiving in a Better World ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 32-48. Oakland : AK Press.
- PODUR, Justin. 2008. « Polyculturalism and the Good Society ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 49-55. Oakland : AK Press.
- PRICE, Wayne. 2008a. « More on Decentralism, Communism, and Electoralism ». In « Debating Albert's Perspective », Michael Albert et Wayne Price. *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/more-on-decentralism-communism-and-electoralism-by-wayne-price> (page consultée le 8 novembre 2010).
- PRICE, Wayne. 2008b. « Response on Parecon by a Revolutionary Anarchist ». In « Debating Albert's Perspective », Michael Albert et Wayne Price. *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/response-on-parecon-by-a-revolutionary-anarchist-by-wayne-price> (page consultée le 8 novembre 2010).
- PROJECT for a Participatory Society – United Kingdom (PPS-UK). Project for a Participatory Society – United Kingdom, [en ligne]. <http://www.ppsuk.org.uk/> (page consultée le 21 février 2011).
- PROUDHON, Pierre-Joseph. 1851. « Du principe d'autorité ». In *Idée générale de la révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Garnier frères, [en ligne]. [http://fr.wikisource.org/wiki/Du\\_principe\\_d%27autorit%C3%A9](http://fr.wikisource.org/wiki/Du_principe_d%27autorit%C3%A9) (page consultée le 6 avril 2011).
- PROUDHON, Pierre-Joseph. 1863. *Du principe fédératif*. Paris : Dentu, [en ligne]. [http://books.google.ca/books?id=LgxAAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=proudhon+%22du+principe+f%C3%A9d%C3%A9ratif%22&source=bl&ots=4uGtF7nOiR&sig=GwarCbB5-5rjlniOe6nRRfhUOvA&hl=fr&ei=rPPbTNScLoOglAfutYiaCQ&sa=X&oi=book\\_result&ct=result&resnum=9&ved=0CEoQ6AEwCA#v=onepage&q&f=false](http://books.google.ca/books?id=LgxAAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=proudhon+%22du+principe+f%C3%A9d%C3%A9ratif%22&source=bl&ots=4uGtF7nOiR&sig=GwarCbB5-5rjlniOe6nRRfhUOvA&hl=fr&ei=rPPbTNScLoOglAfutYiaCQ&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=9&ved=0CEoQ6AEwCA#v=onepage&q&f=false) (page consultée le 10 novembre 2010).
- PROUDHON, Pierre-Joseph. 1979. *Idée générale de la révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*. Coll. « Anarchiste », Paris : Groupe Fresne-Antony de la Fédération Anarchiste.
- PROUDHON, Pierre-Joseph. 1997a. *Qu'est-ce que la propriété?* Paris : Tops/H. Trinquier.

PROUDHON, Pierre-Joseph. 1997b. *Théorie de la propriété*. Coll. « Les Introuvables », Paris : L'Harmattan.

RENN, Marla. 2008. « Vancouver Parecon Collective : Four Years of Organizing ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 313-322. Oakland : AK Press.

ROEMER, John. 1993. « Can There Be Socialism After Communism? ». In *Market Socialism : The Current Debate*, Pranab Bardhan et John Roemer (dir. Publ.), p. 89-107. Oxford : Oxford University.

RUSSELL, Bertrand. 1966. *Roads to Freedom : Socialism, Anarchism and Syndicalism*. Londres : George Allen and Unwin.

SANDERS, Lynn M. 1997. « Against Deliberation ». *Political Theory*, vol. 25, no. 3, p. 347-363.

SARGENT, Lydia. 2008. « The Making of South End Press and Z ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 264-274. Oakland : AK Press.

SHALOM, Stephen. 2005. « ParPolity : Political Vision for a Good Society ». *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/parpolity-political-vision-for-a-good-society-by-stephen1-shalom> (page consultée le 21 août 2010).

SHALOM, Stephen. 2008. « ParPolity : A Political System for a Good Society ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 25-31. Oakland : AK Press.

SMITH, Graham et Corinne Wales. 2000. « Citizen's Juries and Deliberative Democracy ». *Political Studies*, vol. 48, no. 1, p.51-65.

SPANNOS, Chris. 2008. « What is Real Utopia? Introduction ». In *Real Utopia : Participatory Society for the 21<sup>st</sup> Century*, Chris Spannos (dir. publ.), p. 3-11. Oakland : AK Press.

SPEERS, Blake. 2003. « Organizing Anarchy : The Politics and Praxis of the Vancouver Parecon Collective ». Mémoire de maîtrise, Victoria : University of Victoria.

STAUDENMAIER, Peter. 2008a. « Rejoining Albert 1 ». In « Debating Parecon », Michael Albert et Peter Staudenmaier. *ZNet*, [en ligne]. <http://www.zcommunications.org/rejoining-albert-1-by-peter-staudenmaier> (page consultée le 24 novembre 2010).

STAUDENMAIER, Peter. 2008b. « Replying ». In « Debating Parecon », Michael Albert et Peter Staudenmaier. *ZNet*, [en ligne].

<http://www.zcommunications.org/replying-to-albert-by-peter-staudenmaier> (page consultée le 24 novembre 2010).

STEPS, Odessa. s.d. *The Sad Conceit of Participatory Economics*, [en ligne]. <http://www.nefac.net/node/1414> (page consultée le 29 octobre 2010).

SWEICKART, David. 1993. *Against Capitalism*. Cambridge : Cambridge University; Paris : Maison des sciences de l'homme.

SWEICKART, David. 2006a. « Nonsense on Stilts ». In « Debating Parecon : The Book by Michael Albert », Michael Albert et David Schweickart. *ZNet*, [en ligne]. <http://zcommunications.org/znet/zdebatealbertvsschweickart.htm> (page consultée le 8 novembre 2010). (page consultée le 8 novembre 2010).

SWEICKART, David. 2006b. « I Still Think it's Nonsense ». In « Debating Parecon : The Book by Michael Albert », Michael Albert et David Schweickart. *ZNet*, [en ligne]. <http://zcommunications.org/znet/zdebatealbertvsschweickart.htm> (page consultée le 8 novembre 2010).

TRAVERSO, Enzo. 2005. *Le totalitarisme : Le XX<sup>e</sup> siècle en débat*. Paris : Seuil.

TREMBLAY-PÉPIN, Simon. 2007. « Une alchimie conceptuelle : économie participative et matérialisme hédoniste ». Mémoire de maîtrise, Montréal : Université du Québec à Montréal.

TUCKER, Benjamin. 1973. *Individual Liberty*. New-York : Vanguard.

VANCOUVER Parecon Collective (VPC). Vancouver Participatory Economics Collective, [en ligne]. <http://vanparecon.resist.ca/> (page consultée le 21 février 2011).

WEISSKOPF, Thomas. 1993. « A Democratic Enterprise-Based Market Socialism ». In *Market Socialism : The Current Debate*, Pranab Bardhan et John Roemer (dir. publ.), p. 120-141. Oxford : Oxford University.

WETZEL, Tom. S.d. a *Debating Economic Vision for a Society Without Classes*, [en ligne]. <http://nefac.net/node/1415> (page consultée le 9 novembre 2010).

WETZEL, Tom. s.d. b *Workers' Liberation and Institutions of Self-management*, [en ligne]. <http://www.nefac.net/node/2091> (page consultée le 9 novembre 2010).